Institut de la statistique du Québec

COLLECTION
la santé et le bien-être

LA VIOLENCE FAMILIALE DANS LA VIE DES ENFANTS DU QUÉBEC, 1999

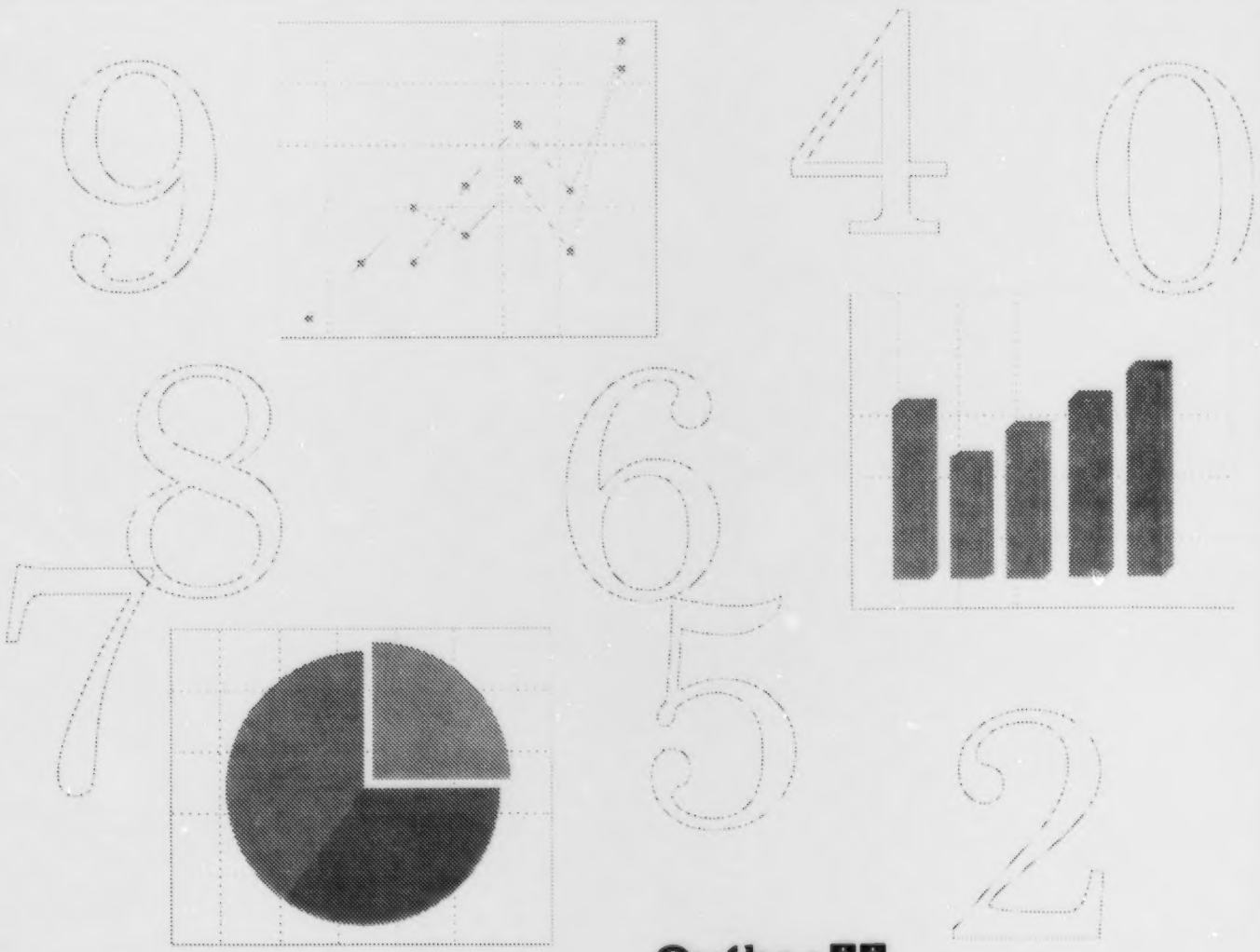

Québec

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les
données statistiques qui y sont disponibles,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401
ou
Téléphone : 1 800 463-4090
(aucuns frais d'appel)

Site WEB : http://www.stat.gouv.qc.ca

Cette publication a été réalisée et produite par
l'Institut de la statistique du Québec.

Les Publications du Québec
en assurent la distribution.

Les Publications du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Deuxième trimestre 2000
ISBN 2-551-20300-7

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Juin 2000

100-07016/

Avant-propos

En 1992, par la Politique de la santé et du bien-être (PSBE), le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) confirmait l'importance de la problématique de la violence et de divers abus à l'égard des enfants. En tête de liste des 19 objectifs de la santé et du bien-être présentés dans le cadre de cette politique, on peut lire : « D'ici l'an 2002, diminuer les cas d'abus sexuel, de violence et de négligence envers les enfants, et atténuer les conséquences de ces problèmes »[1]. Cependant, d'entrée de jeu, les auteurs de cette politique déplorent la rareté des données disponibles pour évaluer l'ampleur de ce phénomène au Québec et pour qualifier son évolution à travers le temps.

On a déjà dit : « Là où la donnée est déficiente, le débat public porte sur les chiffres et non sur le fond »[2]. C'est pour pallier ce manque important d'informations de portée populationnelle que Santé Québec[3] s'est vu confier le mandat de réaliser, en collaboration avec M. Camil Bouchard et son équipe, une première enquête panquébécoise qui fournirait des estimations fiables en regard des stratégies que les parents du Québec déclarent adopter pour résoudre les inévitables conflits qui jalonnent les relations parents-enfants. L'objectif principal de la présente enquête est donc d'identifier les modes de résolution de conflits utilisés par les adultes envers les enfants et, plus spécifiquement, de mesurer l'ampleur (taux annuel de prévalence), dans les foyers québécois, des conduites adultes à caractère violent (de type physique et psychologique) à l'endroit des enfants de moins de 18 ans. De façon complémentaire, l'enquête vise à documenter les liens entre le recours à des conduites à caractère violent et un certain nombre de variables individuelles, familiales et sociales, notamment les attitudes à l'égard de la punition physique et les expériences de violence vécues par les parents durant leur enfance.

Ces données originales pour tout le Québec, jumelées à celles compilées par les centres de services sociaux qui rendent compte annuellement d'environ 50 000 signalements d'abus de toutes sortes à l'égard des enfants, devraient permettre d'établir un portrait plus exhaustif de ce qui constitue une préoccupation sociale majeure pour le Québec, soit l'enfance en difficulté. Elles devraient également permettre aux décideurs et aux gestionnaires et, indirectement, aux intervenants qui œuvrent auprès des enfants victimes de violence et d'abus, de mieux circonscrire les besoins et les actions à mettre en place, car l'univers de l'enfance en difficulté a ceci de particulier que tant la prévention de l'abus que celle de la récidive demeurent encore aujourd'hui des concepts difficiles à actualiser.

Encore une fois, la publication du présent rapport par la Direction Santé Québec vient répondre à des besoins que le MSSS avait énoncés tant dans le Rapport du Groupe de travail pour les jeunes (Rapport Bouchard, 1991, *Un Québec fou de ses enfants*) que dans la *Politique de la santé et du bien-être* (1992) et dans les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*.

Le directeur général,

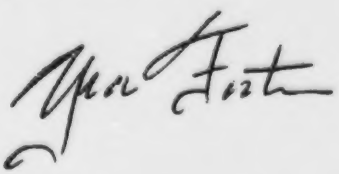

Yvon Fortin

---

1. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *Politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 32.

2. Auteur inconnu.

3. Devenu officiellement la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec, le 1er avril 1999.

Cette publication a été réalisée par :

Marie-Ève Clément, Université du Québec à Montréal
Camil Bouchard, Université du Québec à Montréal
Mireille Jetté, Direction Santé Québec, ISQ
Sylvie Laferrière, Université du Québec à Montréal

Avec la collaboration de :

Nathalie Audet, Direction Santé Québec, ISQ
Luc Côté, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, ISQ
Josette Thibault, Direction Santé Québec, ISQ

Avec l'assistance technique de :

France Lozeau à la mise en page, Direction Santé Québec, ISQ
Nicole Descroisselles, à la révision linguistique, Direction des normes et de l'information, ISQ

Les lecteurs/lectrices externes :

Serge Chevalier, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
Jacynthe Loiselle, Direction Santé Québec, ISQ
Denis Roy, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
Nico Trocmé, *Centre for Applied Social Research*, University of Toronto

Enquête coordonnée par :

Mireille Jetté

L'enquête est subventionnée par :

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction Santé Québec
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1620
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : (514) 873-4749
Télécopieur : (514) 864-9919

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(aucuns frais d'appel)

Site WEB : http://www.stat.gouv.qc.ca

Citation suggérée :

CLÉMENT, M. -È., C. BOUCHARD, M. JETTÉ et S. LAFERRIÈRE (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

À moins d'une mention explicite, toutes les différences présentées dans ce numéro sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. Dans les figures, les différences significatives sont identifiées par un trait qui associe deux barres ou plus d'un même histogramme (⌐ ¬).

Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte et à une décimale dans les tableaux et figures.

Toutes les résultats apparaissant dans ce rapport ont été pondérés à moins d'avis contraire expressément mentionné dans le texte (voir section 2.2.2)

Signes conventionnels : à compléter

ÉT	Écart-type	IC	Intervalle de confiance [x; y]
RC	Rapport des cotes	- -	Néant ou zéro
CV	Coefficient de variation	Non sig.	Non significatif

Remerciements

Dans le cadre de cette enquête, à l'instar de la très grande majorité des enquêtes réalisées par la Direction Santé Québec, l'expertise de plusieurs personnes provenant d'horizons aussi variés que complémentaires a été mise à contribution.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui assume souvent le rôle de bailleur de fonds mais qui est et demeure un allié indéfectible de Santé Québec, doit être remercié pour l'appui qu'il a donné à cette enquête qui présentait des défis de nature éthique et méthodologique.

Nous remercions également Camil Bouchard, à titre de chercheur principal de l'étude, et les membres de son équipe de recherche universitaire (GRAVE - Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants) dont Sylvie Laferrière et Marie-Ève Clément. Grâce à leur ténacité, leur capacité d'adaptation et leur disponibilité, ils ont atteint leur objectif qui était de donner au Québec les résultats de la première étude populationnelle sur le sujet délicat, mais combien important, des abus faits aux enfants.

Un merci est également adressé à Luc Côté (statisticien rattaché à l'enquête) et Robert Courtemanche (statisticien-conseil), deux collègues de la Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui ont suivi attentivement et analysé scrupuleusement les résultats de cette enquête.

Comme pour toute enquête de la Direction Santé Québec, il n'y aurait pas de données, ni de résultats non plus que de rapports, s'il n'y avait pas eu, au préalable et dans l'ombre, l'exceptionnel travail de collecte d'une maison de sondages. Dans le cas qui nous occupe, le Bureau d'interviewers professionnels (BIP) dirigé par Lucie Leclerc a relevé le défi d'une enquête téléphonique portant sur un sujet bien délicat. Le savoir-faire, la persévérance et le professionnalisme du personnel du BIP sont des éléments essentiels à cette réussite.

Notre gratitude est également acquise au personnel de la Direction Santé Québec, Daniel Tremblay en tête. Sans leur support constant et indispensable, toute enquête demeurerait projet d'intention.

Enfin, un merci très spécial doit être adressé aux 2 469 femmes, qui, habitant avec au moins un enfant de moins de 18 ans, ont accepté de participer à l'enquête et de partager avec nous les stratégies parentales développées en regard de l'éducation d'un enfant. Elles eurent à compléter une entrevue téléphonique d'environ 15 minutes incluant des questions qui pouvaient à l'occasion heurter leur sensibilité. Merci infiniment! Leur collaboration aura à la fois permis de mieux connaître la réalité d'une forte majorité d'enfants qui bénéficient d'un encadrement familial adéquat mais aussi de lever un « coin » du voile qui recouvre la difficile réalité des enfants victimes d'abus.

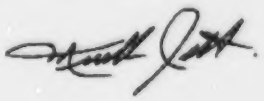

Mireille Jetté
Coordonnateur de projets
Direction Santé Québec - ISQ

Table des matières

Faits saillants de l'enquête **13**

1. Problématique **19**

1.1 Présentation de l'enquête 19

1.2 La violence envers les enfants. État de la question 19
1.2.1 La violence en milieu familial comme problème de santé publique 19
1.2.2 Les niveaux de mesure développés dans les dernières décennies 20
1.2.3 L'ampleur de la violence envers les enfants dans les familles québécoises 21
1.2.4 L'ampleur de la violence familiale envers les enfants dans d'autres juridictions 22

1.3 Facteurs associés à la violence familiale envers les enfants. Ce qu'en dit la littérature scientifique 23
1.3.1 Les caractéristiques des enfants 23
1.3.2 Les caractéristiques des parents 23
1.3.3 Les caractéristiques de la famille 25
1.3.4 Les valeurs et les normes sociales 25

1.4 La question des effets de la violence sur le développement des enfants 25

1.5 Rappel des objectifs de l'enquête 27

2. Méthodologie **29**

2.1 Plan de sondage 29
2.1.1 Population visée 29
2.1.2 Base de sondage 29
2.1.3 Stratification 29
2.1.4 Taille et répartition de l'échantillon 29

2.2 Résultats de la collecte 30
2.2.1 Taux de productivité et taux de réponse à l'enquête 31
2.2.2 Description des participantes et de leur famille : données non pondérées 31

2.3 Le questionnaire de l'enquête 32

2.4 La pondération 34

2.5 La qualité des données de l'enquête 35
2.5.1 La non-réponse partielle 35
2.5.2 L'erreur d'échantillonnage 35

2.6 Méthodes d'analyse 36
2.6.1 Tests statistiques 36

2.7 Portée et limite des données 36

3. Résultats **39**

3.1 Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent 39

3.2 Prévalence de la violence et opinions des parents à l'égard de la discipline physique 41

3.3 Prévalence de la violence et lien avec les expériences de violence vécues dans l'enfance par les parents 43

3.4 Prévalence de la violence et contexte de la vie familiale 50
3.4.1 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des enfants 50
3.4.2 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des parents 51
3.4.3 Prévalence de la violence selon les caractéristiques de la famille 53
3.4.4 Prévalence de la violence et caractéristiques socioéconomiques 54

3.5 Juxtaposition des types de violence envers les enfants 55

4. Discussion des résultats **57**

4.1 Des taux de violence qui devraient nous préoccuper 57

4.2 Un contexte culturel complexe 58

4.3 Un héritage probable de violence dans plusieurs cas 59

4.4 Une violence discriminatoire 60

4.5 Une méthodologie qui semble robuste 61

5. Pistes d'intervention et de recherche **63**

5.1 Les résultats en bref 63

5.2 Les pistes d'action 63
5.2.1 Au niveau des interventions 63
5.2.2 Au niveau de la recherche 64

Annexe 1 Questionnaire de l'enquête **67**
Annexe 2 Sources et justification des questions et échelles **83**
Annexe 3 Fréquences pondérées des réponses données à chaque question **89**
Annexe 4 Définition et composition des indices **103**

Bibliographie **113**

Liste des tableaux et figures

Tableaux

1. Répartition du nombre de banques de numéros de téléphone valides, par strate, dans la population et dans l'échantillon 30

2. Répartition des numéros de téléphone et des ménages privés selon les résultats de la collecte 31

3. Présentation des items du PCCTS en fonction des échelles et des sous-échelles de résolution de conflits 33

4. Qualité des estimations selon le coefficient de variation 35

5. Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants âgés de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle 39

6. Fréquence annuelle d'utilisation des conduites parentales à caractère violent 40

7. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'opinion des femmes québécoises à l'égard de la discipline physique envers les enfants 41

8. Sensibilité parentale aux effets de la violence physique mineure et de l'agression psychologique 42

Figures

1. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire de la grand-mère maternelle envers la mère de l'enfant (%), 1999 43

2. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père maternel envers la mère de l'enfant (%), 1999 43

3. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père paternel de l'enfant envers le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999 44

4. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence de l'agression psychologique vécue par la mère durant son enfance (%), 1999 44

5. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par la mère durant son enfance (%), 1999 45

6. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance (%), 1999 45

7. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que la mère a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999 46

8. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) durant son enfance (%), 1999 46

9. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999 47

10. Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de l'agression psychologique (%), 1999 47

11. Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de la punition physique (%), 1999 48

12. Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort » (%), 1999 48

13. Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » (%), 1999 49

14. Proportion de parents témoins de violence intrafamiliale dans l'enfance selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999 ... 49

15. Prévalence annuelle de conduites parentales à caractère violent selon le sexe de l'enfant (%), 1999 50

16. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de l'enfant (%), 1999 50

17. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de la mère (%), 1999 51

18. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge du conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999 51

19. Proportion de mères québécoises en accord avec les énoncés selon la langue d'entrevue (%), 1999 52

20. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la langue d'entrevue (%), 1999 52

21. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le nombre d'enfants mineurs dans le ménage (%), 1999 53

22. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999 53

23. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le statut d'emploi de la mère au moment de l'enquête (%), 1999 54

24. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception de la situation financière du ménage par la mère (%), 1999 54

25. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la durée de la pauvreté perçue par la mère (%), 1999 55

26. Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type physique selon la présence d'agression psychologique (%), 1999 55

27. Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique sévère selon la présence de violence physique mineure (%), 1999 56

28. Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique mineure selon la présence de violence physique sévère (%), 1999 56

Faits saillants de l'enquête

Nature de l'enquête

La présente enquête de la Direction Santé Québec de l'ISQ, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, permet d'établir les premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologique et physique) à l'endroit des enfants âgés de moins de 18 ans par les adultes vivant dans la famille. Elle permet aussi d'identifier certaines conditions associées à l'utilisation de ces conduites : revenu, niveau de scolarisation des parents, taille et structure des familles, âge des enfants et des parents, pratiques disciplinaires des grands-parents, degré d'harmonie dans la vie de couple, ainsi que les valeurs et les normes des mères québécoises concernant le recours aux punitions corporelles dans l'éducation et la socialisation des enfants.

Principaux résultats

- *Les modes pacifiques de résolution des conflits*

Interrogées sur les stratégies adoptées pour régler un problème avec leur enfant, les mères québécoises disent, en quasi-totalité (98 %), que les adultes de la maison ont recours à des modes disciplinaires non violents. Les stratégies pacifiques, comme l'explication donnée à l'enfant, le retrait de privilège et la distraction, sont universellement utilisées par les adultes. Cependant, cela n'exclut pas le recours à d'autres stratégies, comme en font foi les prochains paragraphes.

- *Les modes violents de résolution des conflits*

Les modes de résolution de conflits peuvent aussi prendre des formes agressives ou violentes. Ainsi, la présence d'agression psychologique (par exemple : crier contre l'enfant, hurler, jurer [sacrer] à son endroit, le traiter de nom [lui lancer des sobriquets], le menacer) est signalée par 80 % des Québécoises. Près de la moitié rapportent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %) durant les 12 mois précédant l'enquête (par exemple : pincer l'enfant, letaper sur les fesses, le secouer). L'enquête permet d'estimer que 1 enfant sur 15 (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique sévère au cours de la même période (par exemple : secouer un enfant de moins de deux ans, taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing et de pied, administrer une raclée, frapper l'enfant avec un objet).

Cela ne signifie pas qu'il s'agisse nécessairement d'un mode éducatif habituel adopté par la majorité des adultes de la maisonnée qui rapportent de tels événements. En effet, le taux des enfants pour qui des épisodes d'agression psychologique se seraient présentés trois fois ou plus durant l'année précédant l'enquête se situe à 44 %, contre 16 % pour ce qui est des épisodes de violence physique mineure et à 1 % en ce qui concerne les épisodes de violence physique sévère (voir le tableau ci-après).

Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants âgés de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle (%), 1999

	Dans les 12 mois précédant l'enquête...	
	Au moins 1 fois	À 3 reprises ou plus
	%	
Agression psychologique	78,6	43,7
Violence physique mineure	47,8	16,4
Violence physique sévère	6,6	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

- *Attitudes des Québécoises vis-à-vis de la punition physique*

En général (79 %), les mères trouvent que les parents québécois sont trop mous avec leurs enfants. Bien qu'une grande majorité conçoive que l'on puisse arriver à blesser un enfant de la sorte (73 %), près de la moitié des mères prétendent que c'est malgré tout le devoir des parents de taper s'il le faut. De fait, plus des deux tiers se montrent en désaccord avec une loi qui interdirait le recours à la punition physique, comme c'est le cas en Suède, par exemple. Elles ne désapprouvent pas nécessairement les parents (ou autres adultes) qui utilisent la fessée, mais se méfient plutôt (93 %) des séquelles que peut laisser une

utilisation répétée de l'agression psychologique envers les enfants. L'étude montre que les enfants dont les mères expriment des valeurs plus traditionnelles et qui se montrent moins sensibles aux effets négatifs possibles de la punition physique et de l'agression psychologique vivent en plus grand nombre des épisodes de violence chez eux.

- *Violence des grands-parents et violence de leurs enfants envers leurs petits-enfants*

Une proportion non négligeable des mères québécoises décrivent leur propre mère (18 %) ou la mère de leur conjoint (12 %) et leur propre père (26 %) ou celui du conjoint (21 %) comme un parent très sévère ou violent à l'époque de leur enfance. L'étude révèle que les taux de toutes les formes de violence, y compris la violence sévère, sont plus élevés parmi les enfants dont les grands-parents maternels et paternels sont décrits comme violents ou sévères; leurs parents peuvent avoir été directement visés par cette violence ou ils ont pu en être témoins. Par exemple, la violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance est aussi associée à une présence plus marquée d'agression psychologique envers ses propres enfants (90 % c. 78 %). De même, la proportion d'enfants à propos de qui on rapporte de la violence sévère durant les 12 mois précédant l'enquête est 1,8 fois plus élevée lorsque la mère dit avoir été témoin de violence familiale durant son enfance.

- *Caractéristiques des enfants et violence envers eux*

Sexe des enfants. Les taux de violence sont plus élevés envers les garçons, peu importe le type de violence. Cette différence apparaît particulièrement marquée pour la violence physique sévère (8 % pour les garçons contre 5 % pour les filles). *Âge des enfants.* La violence physique mineure décroît avec l'âge de l'enfant.

- *Caractéristiques des parents et violence envers les enfants*

Âge des parents. Ce sont les mères et les pères âgés de 35 à 44 ans qui sont les plus susceptibles de recourir à des formes d'agression psychologique. Par ailleurs, les enfants de parents âgés de plus de 45 ans sont moins souvent l'objet de violence physique mineure. L'âge des enfants est peut-être en cause ici. La violence physique sévère ne semble pas associée à l'âge des parents. *Langue d'usage.* C'est chez les répondantes anglophones que l'on retrouve les taux les plus élevés de violence sévère à l'égard des enfants (14 % c. 6 % chez les francophones).

- Caractéristiques des familles

Taille des familles. La présence de plusieurs enfants dans la famille est associée au taux d'agression psychologique. Ce taux est moins élevé chez les familles avec un seul enfant. La violence de nature physique, quant à elle, demeure la même peu importe le nombre d'enfants du ménage. *Qualité des relations de couple.* La qualité des relations de couple est étroitement liée aux taux de violence : les enfants dont les mères affirment vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) sont, en proportion, plus nombreux à vivre de la violence et, notamment, de la violence physique sévère (19 % c. 5 %). *Structure familiale.* Les taux de violence rapportés ne varient ni en fonction de l'état matrimonial des mères, ni en fonction de la structure familiale (monoparentale ou biparentale).

- *Caractéristiques socioéconomiques*

La violence physique sévère envers un enfant est rapportée deux fois plus souvent chez les femmes qui se *perçoivent pauvres ou très pauvres* comparativement à celles qui se considèrent à l'aise financièrement (12 % c. 6 %). La *durée de la pauvreté* semble aussi reliée à l'utilisation de la violence sévère (14 % c. 6 %).

- *Juxtaposition des types de violence*

Les taux de violence physique mineure et de violence physique sévère sont beaucoup plus bas dans les familles où les adultes ne font pas usage d'agression psychologique envers les enfants. Dans ces familles, le taux de violence sévère est pratiquement inexistant, alors que le taux de violence mineure est de presque quatre fois inférieur au taux dans les familles où l'on

retrouve de l'agression psychologique envers les enfants. À l'inverse, le taux d'agression psychologique est plus élevé envers les enfants subissant également de la violence physique sévère (98 % c. 77 % en son absence). De plus, on note que les enfants victimes de violence physique sévère sont, en proportion, plus nombreux à subir de la violence physique mineure (86 % c. 45 %).

En bref, la probabilité d'apparaître dans les statistiques comme enfant agressé augmente du fait, pour l'enfant, d'appartenir à une famille qui vit dans la pauvreté depuis un certain temps. Elle augmente pour un enfant jeune, surtout pour un garçon, si les parents sont jeunes, s'ils entretiennent des rapports conflictuels ou hostiles. La probabilité est aussi plus grande pour les enfants de familles de grande taille où la répondante est non francophone. Cette enquête fait état de l'héritage d'une probabilité plus grande d'agression pour les enfants dont les grands-parents auront usé de violence dans leurs relations avec leurs enfants. Enfin, ces résultats se présentent sur une toile de fond culturelle complexe où s'expriment la sensibilité des mères québécoises quant aux conséquences nocives du recours à la violence physique et psychologique, leur attente d'une plus grande fermeté à l'égard des enfants et, simultanément, leur division en ce qui a trait aux normes sociales concernant le recours à la punition physique envers les enfants.

Que faut-il en penser?

Une première préoccupation a trait au respect des droits fondamentaux des enfants. Près de 80 % des mères indiquent avoir été témoin (ou acteur) d'un incident d'agression psychologique et près de la moitié des Québécoises rapportent un incident de violence physique mineure. Une fraction non négligeable des mères déclarent que plusieurs de ces événements se seraient répétés. Par exemple, 41 % des Québécoises déclarent que les enfants ont été exposés à des cris ou à des hurlements 3 fois ou plus durant les 12 mois précédant l'enquête, et 20 %, 6 fois ou plus. De même, près de 8 % des enfants ont entendu des sacres ou des jurons à leur endroit 3 fois ou plus durant la même période. Ce sont 7 % des enfants qui reçoivent des tapes sur les fesses, et 11 %, des tapes sur la main, le bras ou la jambe 3 fois ou plus par année. Il n'y a pas de niveau minimum ou maximum à partir duquel la communauté scientifique se montrerait unanimement inquiète ou rassurée concernant le recours à la punition physique ou à d'autres formes de violence « usuelle » par les parents envers leurs enfants. Cela demeure une appréciation qui ne peut être faite que par l'ensemble des acteurs sociaux, aussi bien ceux qui se préoccupent du bien-être quotidien des enfants, de leur sécurité, de leur santé et de leur confort que ceux qui analysent la question non pas à partir des seules conséquences psychologiques ou sanitaires, mais aussi sous l'angle des droits fondamentaux. Taper une autre personne pour arriver à ses fins soulève en effet la question des droits fondamentaux.

Par ailleurs, le taux enregistré en matière de violence sévère (6,6 %) nous inspire des inquiétudes non seulement à l'égard du respect des droits, mais aussi en ce qui a trait au développement et à la sécurité des enfants.

Une deuxième préoccupation concerne les possibilités de dérapage dans des environnements hostiles. Une forme de violence risque d'en entraîner une autre : un enfant soumis à des épisodes de violence physique « mineure » voit ses probabilités de violence sévère augmenter de sept fois, rappelons-le. Les probabilités de violence psychologique sont aussi multipliées (6,6 fois). Cela peut vouloir dire que pour un nombre très important d'enfants, les épisodes de violence mineure surviennent dans un environnement hostile et avec une probabilité plus grande de coups durs.

Une troisième préoccupation se rapporte à la transmission possible de conduites violentes de génération en génération dans un contexte contemporain de précarité économique. Les expériences infantiles d'humiliations, de fessées et de corrections sévères vécues par les mères et les pères coïncident avec des taux plus élevés de violence psychologique et physique envers leurs enfants. Le lien entre la violence psychologique répétée durant l'enfance de ces parents, et la frayeur que peut vivre un enfant du fait d'être témoin de violence sévère envers les personnes

qui l'entourent, est particulièrement évident ici. Les taux de violence enregistrés dans la présente enquête traduisent donc plus que des dérapages dans la gestion des conflits contemporains entre parents et enfants. Ils pourraient être reliés au passé infantile des parents, ce qui nous ramène à une forme d'apprentissage des conduites violentes par expérience directe ou par observation. Cet apprentissage augmenterait les probabilités de recourir à des pratiques violentes. Cela s'ajoute à l'information selon laquelle la misère économique telle qu'elle est perçue par les Québécoises et la durée de la pauvreté sont associées à l'emploi de la violence sévère. Nous devons conclure à l'existence d'un modèle d'interactions parents-enfants qui participeraient à un contexte plus large d'une dynamique accablante : apprentissage de pratiques parentales violentes par modelage, apprentissage de la justification du recours à la violence, stress contemporain de nature sociale, économique et familiale plus élevé.

Une quatrième préoccupation a trait au caractère discriminatoire de la violence envers les enfants. La violence envers les enfants est discriminatoire à plusieurs égards : un enfant de parents plus jeunes ou qui ont de nombreux autres enfants, dont les parents déclarent un état de misère économique, ceux dont les parents entretiennent une relation conjugale difficile ou violente sont exposés à des probabilités plus élevées de subir toutes les formes de violence. La violence envers les enfants peut aussi prendre des allures *sexistes*. Ce sont les garçons qui subissent davantage la violence sévère. Elle prend également des allures *âgistes* mais, à l'inverse, se sont les plus petits qui en font davantage les frais.

Que faire?

Les résultats de la présente étude viennent souligner la nécessité qu'un débat large et rigoureux soit entrepris au Québec vis-à-vis des valeurs, des attitudes et des pratiques entourant le recours à la punition physique à l'égard des enfants. Il nous semble important que les Québécois se donnent des objectifs précis quant aux résultats attendus tant en vertu des changements d'attitudes et de pratiques parentales souhaitées que des modifications légales désirées, le cas échéant.

Les résultats de l'enquête indiquent aussi la pertinence de faire connaître ou adopter aux jeunes parents, et aux parents dont les pratiques s'enracinent dans des enseignements culturels plus traditionnels, les conduites alternatives de fermeté non violente dans l'exercice de la discipline parentale. Ces solutions de remplacement devraient tenir compte du consensus auprès des mères québécoises en ce qui a trait à la nécessité d'une approche plus ferme (sans doute appuyée sur des valeurs et des principes plus clairs) envers les enfants et devraient permettre l'apprentissage des habiletés et des compétences requises pour arriver à se montrer à la fois fermes, mais chaleureux et respectueux du droit et de la sécurité des enfants. La contribution simultanée des ressources communautaires locales, des services de soutien aux familles, des services d'orientation et de soutien en contact avec les parents qui présentent de plus grands risques (lorsque, par exemple, ils sont soumis à des stress économiques intenses) et des grands médias capables de rejoindre les populations les plus vulnérables est sans doute nécessaire dans les circonstances. Une attention toute particulière devrait être accordée aux parents de jeunes garçons.

Il n'est sans doute pas inutile de souligner aussi le rôle très important que peuvent jouer les grandes politiques publiques et les services de soutien à l'employabilité, de soutien au revenu et de soutien à l'adaptation au rôle parental dans un objectif de réduction du recours à la violence parentale envers les enfants, surtout envers les plus petits d'entre eux.

Avec la présente enquête de Santé Québec, la société québécoise est désormais en mesure d'évaluer régulièrement le niveau de violence envers les enfants. À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux serait sans doute bien avisé de mandater la Direction Santé Québec de l'Institut afin que soit reconduite une telle enquête sur une base triennale de façon à informer régulièrement la population québécoise de l'évolution des normes et des comportements parentaux envers les enfants. À partir de ces données, l'ISQ pourrait également développer un indicateur de la sécurité, de la protection et du bien-être des enfants dans une appréciation plus générale du développement social de la population québécoise.

Enfin, la méthodologie utilisée présentant ses limites, nous suggérons que soient également tenues à jour et publiées régulièrement les données concernant les signalements retenus et fondés à la Direction de la protection de la Jeunesse, de sorte que la population soit plus à même d'apprécier, à partir de bases de données différentes, l'évolution de nos comportements à l'égard de nos enfants et de nos jeunes. Enfin, l'établissement d'un suivi systématique des efforts consentis en matière de prévention de la violence envers les enfants et de leurs effets donnerait la mesure des interventions préconisées en la matière et permettrait de mieux cerner les zones d'investissement prioritaires.

Quelques informations méthodologiques

Cette enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 2 469 mères d'enfants âgés de 0 à 17 ans, entre le 8 février et le 26 mai 1999 par la maison de sondage *le Bureau d'interviewers professionnels* (BIP). Les entrevues ont été réalisées en français (n = 2 245) pour la majorité et le reste en anglais (n = 224). Les familles de l'échantillon sont biparentales en majorité (78 %). Au moment de l'enquête, 77 % des ménages déclarent que l'emploi salarié est leur principale source de revenu; 6 % des ménages sont prestataires de l'aide sociale. Le revenu familial moyen rapporté est généralement supérieur à 35 000 $ par année (65 %). Une répondante sur dix se considère pauvre ou très pauvre (12 %). On compte entre 1 et 8 enfants par famille, avec une moyenne de 1,8 enfants (ÉT = 0,86).

Le questionnaire informatisé est composé de 71 questions permettant de couvrir quatre thèmes : 1) Attitudes des parents à l'égard des punitions corporelles; 2) la mesure des conduites disciplinaires; 3) les expériences disciplinaires vécues par les parents dans l'enfance et 4) la mesure de l'harmonie conjugale. Enfin, on recense quelques renseignements socio-démographiques. La durée moyenne d'une entrevue est de 15 minutes.

Afin de pouvoir généraliser les données de l'échantillon à la population visée, chaque répondante et chaque enfant sélectionnés se voient attribuer un « poids » qu'il ou qu'elle « représente » dans la population.

1. Problématique

1.1 Présentation de l'enquête

L'objectif général de cette enquête est d'établir un premier portrait panquébécois des stratégies de résolution de conflits que les adultes du milieu familial utilisent usuellement avec les enfants. On s'intéresse plus particulièrement aux stratégies faisant appel à la violence. L'enquête permet d'établir les premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologique et physique) à l'endroit des enfants âgés de moins de 18 ans. Elle permet aussi de mieux cerner certaines conditions associées à l'utilisation de ces conduites comme le revenu, le niveau de scolarisation des parents, la taille et la structure des familles, l'âge des enfants et des parents, les pratiques disciplinaires des grands-parents, le degré d'harmonie dans la vie de couple, et les valeurs et normes des mères québécoises concernant le recours aux punitions corporelles dans l'éducation et la socialisation des enfants.

1.2 La violence envers les enfants. État de la question

1.2.1 La violence en milieu familial comme problème de santé publique

La *Politique de la santé et du bien-être* (PSBE) dont s'est doté le Québec en 1992 reconnaissait l'importance du problème de la violence et de la négligence envers les enfants. L'énoncé de la politique proposait de réduire significativement l'incidence de la violence à l'endroit des enfants durant les 10 ans suivant sa publication. La PSBE reconnaissait du même souffle le manque de données capables de nous informer adéquatement de l'ampleur de ce problème dans la population et capables de témoigner des progrès ou des échecs dans la poursuite des objectifs. Cette faiblesse dans nos connaissances du phénomène n'a pas été réglée depuis; la présente enquête constitue un pas en ce sens.

L'absence de données concernant l'ampleur d'un phénomène aussi préoccupant que la violence envers les enfants renvoie à plusieurs raisons. Il y a d'abord l'écran de l'inviolabilité de l'espace domestique. Le *Home Sweet Home* nord-américain représente un espace d'accès quasi exclusif à ses membres. Eux-mêmes faisant partie de cette culture de l'inviolabilité de l'espace domestique, les chercheurs ont été lents à s'intéresser aux divers aspects de la vie domestique et encore plus hésitants à développer des méthodologies de recherche appropriées concernant la violence entre les membres de la famille.

Par ailleurs, la nature même du phénomène à étudier présente des difficultés importantes. Comme des groupes de plus en plus nombreux de la société nord-américaine réprouvent ou condamnent les conduites familiales violentes envers les enfants, les principaux témoins de cette violence, soit les membres de la famille eux-mêmes, peuvent se sentir menacés ou gênés de dévoiler certains incidents ou certaines pratiques. Cela nuit évidemment à la précision des données d'enquête et demande le développement de méthodologies appropriées aptes à atténuer la distorsion engendrée par un tel contexte culturel et légal. Ces méthodologies ont fait l'objet d'une attention particulière durant les 20 dernières années (Straus et Gelles, 1990).

Pour ajouter à la difficulté, on notera que la notion même de conduites violentes ne fait pas nécessairement consensus dans une société multiethnique et multiculturelle. L'hétérogénéité des valeurs à ce sujet engendre des écarts dans les seuils de sensibilité ou de tolérance. Ainsi, la correction physique envers un enfant pourra être considérée comme violente chez un groupe de parents mais tout à fait justifiée, normale, voire souhaitable chez un autre.

Cette complexité est d'autant plus grande que le concept même de violence ne recouvre pas une réalité unitaire. On peut identifier plusieurs types de violence : violence physique mineure, sévère, abusive, violence verbale, psychologique ou symbolique. Il devient dès lors important de distinguer ces divers types de violence de façon à bien cerner les réalités en cause. Cela représente une difficulté particulière dans la mise en œuvre des instruments de mesure et dans leur application, surtout dans les domaines plus flous de la violence verbale ou psychologique.

Ainsi, pour les besoins de la présente enquête, les définitions suivantes seront retenues. Par *agression psychologique*, on entendra toute forme de comportement d'un adulte à l'égard d'un enfant qui vise à modifier les comportements de l'enfant par le recours à la menace, l'humiliation, le rejet, et les invectives. À court terme, ces conduites peuvent engendrer des réactions de crainte, de peur, de gêne ou d'embarras. Dans certains cas extrêmes, elles peuvent aussi provoquer de la terreur. Par *violence physique mineure*, seront désignées toutes conduites d'un adulte envers un enfant qui visent à modifier ses comportements en utilisant la punition corporelle ou la force physique. Ces conduites peuvent provoquer de l'inconfort ou de la douleur sans blesser l'enfant; elles sont généralement admises par la loi et même, comme en fait foi l'article 43 du Code criminel canadien, parfois reconnues comme un droit dans l'exercice du rôle parental. Par *violence sévère ou très sévère*, on réfère à des conduites disciplinaires ou à des punitions corporelles d'une nature telle qu'elles risquent de blesser l'enfant. Ces conduites peuvent parfois s'apparenter à des formes abusives de conduites envers l'enfant. La sévérité et l'intensité de ces conduites outrepassent les normes ou coutumes admises par la loi et par la majorité de la population. Ces définitions de l'*agression psychologique* et de la *violence physique mineure* et *sévère* reposent très largement sur des normes sociales d'acceptabilité ou de reconnaissance du caractère violent d'une conduite. On verra, plus loin dans ce texte, que la littérature scientifique ajoute à ces jugements sociaux un certain nombre de données décrivant les conséquences de l'utilisation des conduites à caractère violent sur le développement des enfants et sur leur qualité de vie.

1.2.2 Les niveaux de mesure développés dans les dernières décennies

Il existe plusieurs stratégies (ou niveaux) pour arriver à mesurer l'ampleur de la violence envers les enfants (Sedlak, 1992). Au *premier niveau*, on retrouve les cas signalés et retenus aux services de protection de l'enfance (Direction de la protection de la jeunesse). À ce niveau, ce sont évidemment les formes abusives qui menacent l'intégrité physique et le développement des enfants qui font l'objet d'un recensement. On connaît les limites, mais aussi les avantages de ce type de mesure. Sur le plan des avantages, retenons leur disponibilité et leur intégration possible dans un système capable de tracer l'évolution du phénomène dans le temps et en relation avec le milieu de vie des familles. Ces indices sont de précieux indicateurs du mal-être de la population infantile dans une région ou un voisinage donné. Cependant, ces mesures ne reflètent qu'une partie du phénomène; elles ne rendent compte que des situations aggravantes et menaçant l'intégrité physique ou mentale des enfants. Elles représentent davantage un taux d'utilisation de services qu'un taux de prévalence de l'utilisation non incriminante de la violence dans l'ensemble des familles. Selon les études américaines et les quelques données dont nous disposons au Québec, les taux d'abus physiques des données des services de protection seraient de 4 à 11 fois inférieurs à ceux que l'on pourrait observer en mesurant la prévalence de violence familiale très sévère dans la population en général (Straus et Gelles, 1990). La fiabilité de ces données pose aussi problème; les pratiques de réception des signalements et de confirmation de leur bien-fondé sont sujettes à une grande variabilité d'interprétation et d'application d'une région ou d'une équipe à l'autre, ou d'une époque à l'autre.

À un *deuxième niveau*, il y a les cas connus des autres professionnels qui ont pouvoir d'enquête comme, par exemple, la police ou les tribunaux et les bureaux de probation. Dans ces études, les chercheurs s'intéressent quasi uniquement aux formes très sévères ou sévères de violence. On ne connaît pas de telles études au Québec. À un *troisième niveau*, on retrouve les études portant sur les cas d'abus qui ne sont pas nécessairement signalés à la protection de la jeunesse mais qui sont connus des professionnels œuvrant dans les écoles, les garderies, les hôpitaux, les centres communautaires et les lieux de loisirs.

C'est ce qu'on appelle l'approche de suivi au moyen de « sentinelles »[4]. À un *quatrième niveau*, on retrouve les études de population visant à mesurer l'ampleur du recours à des conduites présentant un caractère violent dans une population donnée sans faire appel aux intermédiaires professionnels ou sentinelles. Toutes les formes de violence font alors l'objet de ce type d'études. Il peut s'agir d'études d'observation dans des lieux publics ou dans les maisonnées, ou encore d'enquêtes auprès d'échantillons de la population. La présente enquête de la Direction Santé Québec se situe à ce quatrième niveau.

1.2.3 L'ampleur de la violence envers les enfants dans les familles québécoises

Les données québécoises originales témoignant de l'ampleur de la violence familiale envers les enfants sont encore assez rares. Elles reposent essentiellement sur la connaissance que nous avons de la demande de services à la Direction de la protection de la jeunesse, c'est-à-dire aux seuls épisodes signalés aux services de protection (niveau 1). La prévalence de la violence familiale envers les enfants dans l'ensemble des familles québécoises nous échappe encore. C'est précisément l'objectif de la présente enquête que de pallier ce manque de données qui refléteraient l'état de la situation telle qu'elle se présente dans la population.

Au Québec, on compte sur deux enquêtes régionales et sur une enquête panquébécoise plus importante comme indications de l'ampleur du phénomène dans la population non signalée pour abus envers les enfants. Une première enquête (téléphonique) menée en 1989 par le Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (LAREHS) de l'Université du Québec à Montréal, auprès de 710 familles d'une région au nord de l'île de Montréal (Bouchard et Dumont, 1989), révélait un taux annuel de 52 % de conduites physiques à caractère violent jugées non dangereuses pour la santé physique et psychologique de l'enfant (violence mineure) et de 5 % de conduites à caractère sévère. Ce dernier taux, émanant d'une communauté considérée à « risques faibles », selon des caractéristiques telles que le niveau de revenu moyen, le niveau de scolarisation et la structure des familles, dépassait de 10 fois le taux d'abus physiques signalé aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) du Québec.

Une autre étude, en entrevues face-à-face celle-là, menée conjointement par le LAREHS et une équipe de l'Université Laval (Bouchard et autres, 1996), dans un quartier urbain très défavorisé, aboutissait à un taux de 90 % d'agression psychologique, de 81 % de violence mineure (incluant la gifle ou la fessée), et de 22 % de violence sévère à l'égard d'enfants âgés de 4 à 12 ans. Ce dernier indice était de 44 fois supérieur au taux d'abus physiques reconnu chez les DPJ du Québec et d'environ 10 fois supérieur au taux d'abus physiques déclaré et confirmé par le DPJ local.

Finalement, une troisième étude, plus importante de par la couverture qu'elle faisait du territoire québécois, a été complétée lors de l'*Enquête sociale et de santé* de Santé Québec en 1992-1993 (Bouchard et Tessier, 1996). Cette étude, menée également sous forme d'entrevues face-à-face, avait notamment pour but de vérifier la validité conceptuelle de l'instrument de mesure de la violence envers les enfants (le *Conflict Tactics Scales* (CTS); Straus, 1979) et la fiabilité d'une telle étude dans le contexte québécois. L'échantillon de 812 répondantes était tiré d'une population de 16 124 ménages selon une répartition interrégionale non proportionnelle à la population. L'examen des données de cette enquête aboutissait à une prévalence annuelle de 48 % pour la violence psychologique, de 27 % pour la violence physique mineure et de 4 % pour la violence physique sévère, chez un échantillon non représentatif de 812 familles où l'on retrouvait au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans.

---

4. Cette méthodologie d'enquête a été mise à l'épreuve de façon convaincante dans deux études épidémiologiques américaines récentes (National Incidence Study, Sedlak, 1992; Sedlak et Broadhurst, 1996). Un essai dans les établissements scolaires québécois a révélé que le personnel des écoles pouvait adéquatement reconnaître les cas où le développement des enfants pouvait être menacé. Cependant, l'opération s'est avérée trop exigeante dans le contexte actuel des ressources du système de protection. Les éducateurs jugent le système incapable de répondre aux signalements qu'une telle procédure engendrerait d'où leur manque d'intérêt à poursuivre un tel recensement sur une base régulière.

1.2.4 L'ampleur de la violence familiale envers les enfants dans d'autres juridictions

Outre ces trois études québécoises, nous disposons de quelques études étrangères portant sur l'ampleur de la violence familiale envers les enfants au niveau d'un territoire national ou provincial. Trois enquêtes nationales américaines font figure de référence dans ce domaine. Ces enquêtes, connues sous le nom de *National Family Violence Survey*, ont été menées auprès d'échantillons représentatifs de parents en vue de déterminer, entre autres, la prévalence annuelle de certaines conduites parentales à caractère violent (Straus, 1990a). La première enquête date de 1975; elle a été complétée à l'aide d'entrevues en face-à-face auprès de 1 154 parents ayant au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans. Les résultats révélaient alors que 63 % des parents avaient eu recours à la punition corporelle au cours des 12 mois précédant l'enquête; 14 % déclaraient des épisodes de violence sévère. Des données similaires quant à l'utilisation de la punition corporelle ressortent de la seconde enquête réalisée en 1985 (sous forme d'entrevues téléphoniques) auprès de 3 362 parents avec un enfant âgé de moins de 18 ans. La prévalence annuelle de la punition corporelle se situait à 62 % tandis que la prévalence de violence sévère fléchissait à 11 % (Wauchope et Straus, 1990).

En 1995, une troisième enquête nationale était menée par la même équipe de chercheurs auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 parents (Straus et autres, 1998) par l'entremise de la maison de sondages Gallup. Elle s'appuyait sur une nouvelle version du CTS, le *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS). Selon les données de cette enquête, 86 % des parents auraient eu recours à l'agression psychologique durant les 12 mois précédant l'enquête, 61 % à la punition corporelle, et 5 % à la violence physique sévère ou très sévère.

Par ailleurs, depuis plus de 10 ans, le Comité national américain pour la prévention de l'abus envers les enfants (*National Committee to Prevent Child Abuse*) réalise des enquêtes annuelles afin de documenter les opinions et comportements du public en matière de prévention de la violence envers les enfants (Daro, 1999; Daro et Gelles, 1992). Chaque enquête est menée auprès de 1 250 adultes sélectionnés aléatoirement, parmi lesquels on retrouve environ 38 % de parents d'enfants de moins de 18 ans. Les résultats montrent une diminution du recours à la fessée depuis 1988 de l'ordre de 21 % : en 1988, 62 % des parents avaient indiqué y avoir eu recours comparativement à 41 % en 1999. Les données portant sur l'agression psychologique témoignent d'une diminution de 53 % en 1988 à 38 % en 1999.

Une recension récente complétée par l'équipe de Straus (1999) fait état de quelques autres enquêtes nationales menées en Suède, Corée, Finlande, Nouvelle-Zélande et Australie. Ces enquêtes tendent à illustrer que les pays scandinaves présentent des taux plus bas d'utilisation de la violence mineure et sévère.

Bref, on constate que l'ampleur de la violence physique mineure se situe entre 41 % et 63 %. Des taux plus élevés apparaissent lorsqu'il s'agit d'échantillons tirés de territoires ou de populations de faible statut socioéconomique (Bouchard et autres, 1996). La prévalence annuelle de la violence physique sévère, quant à elle, varie de 4 % à 22 %; encore là, on enregistre des taux plus élevés avec des sous-échantillons de populations défavorisées. Enfin, les données concernant l'agression psychologique montrent qu'elle est rapportée par la majorité des parents interrogés (avec un taux souvent près ou dépassant 80 %). En conclusion, bien que les instruments de collecte de données varient d'une étude à l'autre (et par le fait même, la définition des conduites parentales à caractère violent), on observe que l'utilisation de la punition corporelle ou de la violence physique est fortement répandue, exception faite des pays scandinaves[5].

5. Selon Larzelere (2000), citant une étude suédoise non publiée, ce taux serait de 32 %. Cependant, les statistiques les plus récentes tendraient à démontrer que les suédoises sont plus favorables en 1994 (34 %) qu'elles ne l'étaient en 1978 (26 %) envers l'utilisation de la punition physique « lorsque nécessaire ».

1.3 Facteurs associés à la violence familiale envers les enfants. Ce qu'en dit la littérature scientifique[6]

Il existe une très abondante littérature scientifique concernant les dimensions ou les facteurs associés aux pratiques disciplinaires à caractère violent des parents envers leurs enfants. Nous en relatons ici une seule partie : celle qui témoigne des liens entre certains facteurs et les pratiques *non abusives*[7]. Nous avons en effet sciemment pris soin de ne pas inclure les études portant sur la prédiction des abus physiques tels qu'ils sont soumis à l'attention des services de protection de la jeunesse de sorte à ne pas introduire un élément de confusion supplémentaire dans une littérature déjà très disparate. Par ailleurs, les lecteurs et lectrices de ce rapport se rendront compte que nous sommes mieux informés des dimensions qui sont associées à l'utilisation de la violence physique que de celles qui pourraient être liées au recours à la violence psychologique, cette dernière forme de violence étant moins étudiée.

1.3.1 Les caractéristiques des enfants

L'âge des enfants. Le recours par les parents à des conduites physiquement violentes diminuerait au fur et à mesure que l'enfant grandit et, de fait, se montre capable de répliques (verbales ou physiques), qu'il devient apte à mieux saisir les demandes qui lui sont faites ou encore que les occasions de punir diminuent, la socialisation de l'enfant ayant présumément porté fruit (Laferrière, 1997; Bouchard et autres, 1996; Bouchard et Tessier, 1996; Giles-Sims et autres, 1995; Hegar et autres, 1994; Straus et Moyniham, 1994; Wolfner et Gelles, 1993; Wauchope et Straus, 1990). La chose se présente très différemment pour ce qui est de la violence psychologique : il y aurait plutôt dans ce cas une relation positive entre l'âge de l'enfant et le recours à des formes de violence psychologique (Laferrière, 1997; Crittenden et autres, 1994; Jones et McCurdy, 1992). Cela pourrait tenir au fait que la capacité d'abstraction des enfants plus âgés donne aux parents accès à une forme plus symbolique (langage) de modification des comportements des enfants ou de correction. Cette augmentation de l'agression psychologique avec l'âge des enfants viendrait invalider l'hypothèse évoquée plus tôt selon laquelle les parents utiliseraient moins de conduites punitives parce que la socialisation des enfants serait plus achevée. Ils en utiliseraient des formes différentes.

Le sexe des enfants. Les garçons seraient plus à risque de violence physique que les filles (Bouchard et autres, 1996; Giles-Sims et autres, 1995; Straus et Moyniham, 1994; Wolfner et Gelles, 1993; Straus et autres, 1980). Ce constat ne trouve cependant pas appui dans toutes les études (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; O'Keefe, 1995; Claussen et Crittenden, 1991). Pour ce qui est de la violence psychologique, il semble que les taux envers les garçons et envers les filles soient semblables (Laferrière, 1997).

1.3.2 Les caractéristiques des parents[8]

L'âge des parents. Les jeunes parents, en particulier les jeunes mères, sont surreprésentés parmi les parents très violents physiquement (Wolfner et Gelles, 1993; Connelly et Straus, 1992; Jones et McCurdy, 1992; Whipple et Webster-Stratton, 1991; Benedict et autres, 1985; Creighton, 1985). Cela pourrait être, en

---

6. Il importe de noter que plusieurs facteurs identifiés ici comme étant reliés à la violence envers les enfants peuvent être liés à d'autres facteurs avec lesquels ils partagent un lien commun. Ainsi, par exemple, nous verrons que le nombre d'enfants dans une famille est relié à une plus grande utilisation de la violence physique. Mais cela pourrait être dû non seulement au nombre d'enfants mais également à des éléments tels la pauvreté, l'éducation des parents, le stress des parents ou la présence de handicaps chez les enfants.

7. Nous avons tenté ici de ne retenir que les études portant sur la violence et non pas l'abus envers les enfants. La littérature scientifique sur l'abus renvoie à un phénomène d'une gravité telle qu'il menace – après enquête de la situation par des évaluateurs mandatés – l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant. Il se pourrait toutefois que certaines des conduites mesurées ou rapportées dans les études de populations non cliniques constituent de l'abus sans toutefois que l'on puisse en avoir la certitude.

8. On pourrait tout aussi bien lire « mères » ici, tellement les pères n'ont pratiquement pas été étudiés dans ce contexte. Les quelques données dont nous disposons, notamment dans le cadre de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993*, indiquent qu'il est difficile mais possible d'identifier des liens avec les caractéristiques des pères.

partie, relié au fait que les jeunes parents sont à socialiser de plus jeunes enfants, mais pourrait aussi être tributaire de l'inexpérience parentale.

Niveau de scolarisation. Deux études récentes font état d'une relation entre un faible niveau de scolarité et l'utilisation de violence physique envers les enfants (Jackson et autres, 1999; Kotch et autres, 1995). D'autres auteurs, par contre, n'arrivent pas à identifier un lien significatif entre le niveau de scolarité des parents et le recours à la violence physique (Bouchard et Tessier, 1996). Par ailleurs, dans l'*Enquête sociale et de santé* de Santé Québec (1992-1993), les mères les plus scolarisées déclaraient un taux de violence verbale/ symbolique (agression psychologique) plus élevé que les autres mères (Bouchard et Tessier, 1996). Cela pourrait s'expliquer du fait que les mères plus scolarisées se montreraient plus sensibles aux formes symboliques de violence et en décèleraient davantage les manifestations envers leurs enfants.

Emploi et revenus. Le chômage et le non-emploi chez les parents sont des facteurs qui ont souvent été associés à l'utilisation de violence physique à l'endroit des enfants (voir notamment Bouchard et autres, 1996; Gelles et Hargreaves, 1990). Bien que la violence physique envers les enfants se manifeste dans tous les groupes sociaux, plusieurs études en décèlent une plus forte prévalence dans les échantillons de familles économiquement défavorisées (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; Kotch et autres, 1995; Wolfner et Gelles, 1993; Straus et Smith, 1990; Bouchard et autres, 1987). Le stress, la détresse des parents et la détérioration du climat conjugal et familial seraient notamment en cause dans ces situations (Conger et autres, 1994).

Pratiques disciplinaires vécues dans l'enfance. Cappel et Heiner (1990), examinant les données de la première enquête nationale américaine sur la violence familiale, observent que les femmes victimes de violence dans leur enfance déclarent davantage de violence physique à l'égard des enfants. Straus (1994), s'appuyant sur les données de la seconde enquête nationale américaine, constate que le pourcentage de parents qui utilisent la punition corporelle à l'endroit d'un enfant de quatre ans passe de 78 % à 90 % lorsque la mère a subi des punitions physiques dans l'enfance. Pour les jeunes de 16 ans, la différence est de 24 %. L'enquête d'Hemenway et autres (1994) a également démontré que les parents qui disent avoir été l'objet d'agressions physiques dans l'enfance sont plus susceptibles de frapper ou de crier fréquemment après leurs propres enfants. D'autres études rétrospectives menées auprès d'échantillons de convenance ont révélé que le fait d'avoir été soumis à des punitions physiques ou psychologiques dans l'enfance est corrélé à l'utilisation de la punition physique envers son propre enfant (Murphy-Cowan et Stringer, 1999; Socolar et Stein, 1995; Bouchard et autres, 1991; Simons et autres, 1991; Ney, 1987). Enfin, Covell, Grusec et King (1995) ont simultanément évalué les pratiques disciplinaires auprès de deux générations de parents (mères et grands-mères). Les résultats appuient l'existence d'un lien entre l'utilisation de la fessée par les grands-mères et celle de leurs filles devenues mères. Des résultats similaires ressortent de l'étude de Muller, Hunter et Stollak (1995) conduite simultanément auprès d'un échantillon d'étudiants universitaires et de leurs parents.

La *sévérité*, la *fréquence* et la *durée* de la violence vécue dans l'enfance pourraient augmenter les risques de transmission (Murphy-Cowan et Stringer,1999; Straus, 1994; Hemenway et autres, 1994; Ney 1987; Straus et autres, 1980). Par ailleurs, plus les personnes qui ont été l'objet de violence (mineure, modérée ou sévère) dans l'enfance croient qu'elles méritaient le traitement reçu, plus elles sont nombreuses à penser qu'il s'agit là d'une méthode disciplinaire appropriée (Herzberger, 1984; Kelder et autres, 1991).

Attitudes à l'égard de la punition physique. Le rejet des valeurs et attitudes liées à la violence parentale dans la famille d'origine caractérise les femmes qui s'abstiennent d'utiliser la correction physique comme mode disciplinaire de leurs propres enfants (Trickett et Susman, 1989). On sait à cet égard, quelques données à l'appui, que les parents qui croient fermement que la punition physique est une stratégie disciplinaire normale, nécessaire ou efficace sont plus à risque de frapper leur enfant (Jackson et autres, 1999; Straus et Moyniham, 1994; Lenton, 1990).

1.3.3 Les caractéristiques de la famille

Le nombre d'enfants. Les familles de grande taille présentent un risque plus élevé de violence physique et psychologique envers les enfants (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; Kotch et autres, 1995; Wolfner et Gelles, 1993; Connelly et Straus, 1992; Bouchard et autres, 1987; Straus et autres, 1980). Outre les facteurs de scolarisation et de revenu fréquemment associés aux familles de plus grande taille, le stress et la rareté relative des ressources, dont le temps requis pour l'utilisation de stratégies davantage axées sur la négociation, pourraient expliquer en partie ces résultats.

Structure de la famille. Des auteurs font état d'une relation de la monoparentalité avec la violence physique à l'endroit des enfants (Gelles, 1989; Bouchard et autres, 1987; Sack et autres, 1985), mais pas avec la violence psychologique (Laferrière, 1997). Certaines données montrent que les familles recomposées pourraient aussi constituer une structure familiale à risque plus élevé de violence sévère, mais cela repose surtout sur des études d'enfants signalés à la DPJ (Daly et Wilson, 1996; Sedlak, 1992).

Dynamique conjugale. Les enfants vivant dans une famille où sévit la violence conjugale présentent un risque beaucoup plus élevé d'être eux-mêmes victimes de violence physique et psychologique de la part de leurs parents (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; O'Keefe, 1995; Straus et Moyniham, 1994; Chénard et autres, 1990; Straus, 1990c; Bouchard et Dumont, 1989; Ney, 1987; Straus et autres, 1980). À l'inverse, la qualité de la relation conjugale semble avoir un effet atténuant sur la transmission des conduites parentales violentes. À titre d'exemple, plusieurs études concluent qu'une relation conjugale stable et satisfaisante avec un conjoint qui apporte son soutien diminue les risques pour les mères de reproduire envers leurs enfants les conduites violentes de leurs parents à leur égard (Egeland, 1993; Caliso et Milner, 1992; Pianta et autres, 1989; Egeland et autres, 1988; Hunter et Kilstrom, 1979).

1.3.4 Les valeurs et les normes sociales

L'acceptation de la violence comme norme culturelle ou sociale pourrait avoir un effet sur la transmission des comportements parentaux violents. Un enfant qui reçoit la fessée dans un contexte culturel qui tolère ou encourage cette pratique apprendrait qu'il est légitime pour un parent de frapper un enfant et serait, par conséquent, plus enclin à adopter lui-même de telles pratiques de résolution de conflits (Herzberger, 1984). Une étude exploratoire réalisée par Fry (1993) auprès de deux communautés mexicaines arrive à la conclusion que la communauté considérée la plus violente par ses membres était celle où la transmission de l'agression était la plus élevée. En Suède, une loi interdisant la punition corporelle envers les enfants a été décrétée en 1979. Depuis ce temps, les chercheurs suédois auraient noté une baisse significative de l'acceptation du public face à l'utilisation de la punition corporelle comme méthode disciplinaire (Durrant, 1999)[9]. Chamberland et autres (1986) posent comme hypothèse que les normes canadiennes, pacifiques lorsque comparées aux normes plus belliqueuses de la société américaine (États-Unis), expliqueraient en partie les différences observées sur les taux d'abus physiques. Ces mêmes normes ou valeurs se reflèteraient aussi dans les lois, comme celles concernant l'accès aux armes à feu ou celles manifestant une plus grande empathie envers les personnes vulnérables (lois de protection sociale).

1.4 La question des effets de la violence sur le développement des enfants

À ce jour, les chercheurs se sont surtout penchés sur l'effet des formes de *violence les plus sévères* envers les enfants, comme les abus physiques. Ces recherches, menées dans un des domaines les plus rigoureusement fouillés de la littérature concernant la psychopathologie infantile, sont de plus en plus nombreuses à reconnaître le risque très élevé de retrouver des effets négatifs à court et à long terme sur le développement des enfants. Il s'agit de risques plus élevés pour ces enfants de développer une

9. Cette interprétation des résultats est très vigoureusement contestée par Larzelere (2000) qui affirme que les questions comparées ne sont pas les mêmes d'une enquête à l'autre.

hypervigilance et une grande anxiété vis-à-vis des adultes qui les entourent, de montrer des problèmes d'inattention, d'hyperactivité, de manifester de l'agressivité envers les autres enfants et envers les adultes, de s'isoler socialement, de développer des troubles de comportement dont des problèmes de toxicomanie, de présenter des problèmes de violence ou de délinquance ou encore d'entretenir des idéations suicidaires (voir à ce sujet les excellentes mises à jour dans Cichetti et Carlson, 1989, et dans Crittenden, 1998).

Les données concernant les effets de la punition physique, de la violence mineure et de la violence psychologique ne présentent pas la même clarté et ne suscitent pas le même niveau d'accord parmi les chercheurs. L'ensemble des données suggère que les manifestations parentales de violence dites « mineures » ou « modérées » (comme les punitions physiques modérées ou diverses formes de menaces utilisées par les parents) *peuvent* avoir aussi un impact négatif sur le développement et le bien-être des enfants qui en font l'objet. Ainsi, les résultats de diverses études montrent que les enfants punis physiquement par un parent sont *plus à risque* de manifester des conduites agressives à l'endroit de leurs pairs (Strassberg et autres, 1994; Huesman et Eron, 1991) ou d'une personne en général (Vissing et autres, 1991), de présenter des problèmes de comportement à l'école (Michels et autres, 1993), d'afficher des comportements délinquants (Haapasalo et Tremblay, 1994; Vissing et autres, 1991), et de manifester, à l'âge adulte, certains troubles psychologiques tels que la dépression, les idéations suicidaires et l'alcoolisme (Straus et Kaufman-Kantor, 1994; Downs et autres, 1992). Les données de certaines études mettent aussi en évidence l'existence de liens entre l'agression psychologique parentale et certains problèmes psychosociaux durant l'enfance (Vissing et autres, 1991) et à l'âge adulte (Downs et autres, 1992). Il faut toutefois noter que ces effets n'apparaissent pas dans toutes les études; ils varient grandement selon l'âge des enfants, la fréquence, la chronicité et l'intensité de l'utilisation des formes de violence, le contexte culturel, les éléments de protection proximaux de l'enfant (comme la présence d'un adulte protecteur ou aimant), et le niveau de robustesse psychologique (*resilience*) des enfants (voir Kendal, 1992).

Il faut aussi noter que la majorité des études portant sur les formes plus modérées de violence ne parviennent pas à solutionner l'épineuse question de la causalité première : l'utilisation de ces formes de pratiques parentales précède-t-elle les problèmes identifiés chez l'enfant ou en est-elle une conséquence? Bien que l'on puisse aisément présumer que la douleur, l'inconfort et la crainte qui accompagnent ces moments de violence menacent le bien-être et la qualité de vie des enfants, leurs effets nets sur le développement cognitif et affectif sont plus difficiles à cerner. Par exemple, Baumrind (1996), chercheure émérite dans le domaine des pratiques disciplinaires et de leurs impacts sur le développement des enfants (voir Baumrind, 1978), affirme que nous disposons de peu de données scientifiques qui nous permettraient à coup sûr de supporter le bannissement (son interdiction légale) de la punition physique appliquée avec modération. Larzelere (2000) trouve appui sur les observations de Baumrind alors qu'il réagit à un éditorial publié par Waterston (2000) dans le réputé *British Medical Journal*. L'auteur de cet éditorial suggérait l'adoption d'une loi qui, comme en Suède, bannirait la punition physique. La vigueur des réactions qui ont suivi la publication de cet éditorial témoigne éloquemment d'une polarisation des experts sur cette question. D'un côté, Larzelere soutient, comme Baumrind, que les méthodologies requises pour juger des éléments de causalité et de l'impact réel de la punition physique « modérée » sur le développement des enfants n'ont pas été utilisées avec assez de rigueur pour que l'on puisse tirer des conclusions scientifiques fermes de la plupart des études sur la question. De l'autre côté, Straus (1999) adoptait une position de « tolérance zéro » vis-à-vis du recours par les parents à la punition physique. Sa position veut que les formes mineures de punition physique augmentent les risques de dérapage vers des formes plus violentes ou abusives, qu'il est difficile pour les parents d'exercer ces pratiques dans un climat d'affection ou de froide distanciation, et que l'hostilité est le plus souvent au rendez-vous avec la tape. Il assimile la fessée, la tape ou toute autre forme de punition physique à un assaut envers la personne, ce qui replace toute la question dans des termes de normalité, d'acceptabilité sociale, et de respect des droits fondamentaux .

Les auteurs du présent rapport conviennent que : 1) la recherche fait clairement la démonstration des effets négatifs de l'utilisation de la violence physique sévère ou de l'agression psychologique répétée; 2) la recherche ne fait pas encore une démonstration claire des effets négatifs de la punition physique dite mineure ou modérée de même que de l'agression psychologique non chronique; 3) la recherche ne fait pas, non plus, la démonstration selon laquelle l'agression psychologique dans ses formes les moins sévères ou la punition physique modérée contribue positivement au développement et au bien-être des enfants; 4) les probabilités de dérapage vers des formes sévères de violence augmentent si on en utilise des formes plus modérées; 5) l'utilisation de la force physique, de la menace ou de conduites dégradantes et humiliantes représente une atteinte aux droits fondamentaux des personnes (article 19 de la Convention relative aux droits des enfants, Assemblée générale des Nations Unies, 1989). La position des auteurs est donc que la société québécoise devrait viser à diminuer le plus possible toute forme de violence envers les enfants, y compris la violence des adultes qui vivent avec eux.

1.5 Rappel des objectifs de l'enquête

La présente enquête vise trois objectifs principaux.

- Mesurer l'ampleur (taux annuel de prévalence), dans les foyers québécois, des stratégies parentales de résolution de conflits avec les enfants dont, plus spécifiquement, les conduites à caractère violent (de types physique et psychologique).

- Documenter les liens entre le recours à des conduites à caractère violent et un certain nombre de variables individuelles, familiales et sociales.

- Informer les décideurs, les intervenants et la population et favoriser l'adoption de mesures préventives visant la réduction des conduites violentes envers les enfants, notamment mais non exclusivement, dans ses formes les plus sévères.

Ces objectifs sont à la fois ambitieux mais réalistes. Ambitieux parce que, nous l'avons vu, la mesure des conduites parentales envers les enfants présente des problèmes particuliers d'ordre social et méthodologique. Elle présente aussi des problèmes d'ordre éthique qui ont obligé les chercheurs à adopter une technique d'enquête qui assure l'anonymat et la confidentialité totale envers les répondantes. Cette contrainte empêche tout recoupement de données avec une enquête sociale plus générale, ce qui aurait permis l'étude de liens plus nombreux entre les conduites rapportées envers les enfants et d'autres variables d'ordre personnel, familial ou environnemental. Elle impose d'adopter une procédure d'enquête qui assure l'anonymat complet, c'est-à-dire qui ne met pas en présence la répondante et l'intervieweure et qui rend impossible pour cette dernière de connaître ou de retracer l'identité de la répondante (voir la méthodologie à cet égard). Cela oblige à une enquête téléphonique, technique qui réduit considérablement la durée de l'entrevue, et donc, le nombre de dimensions possibles à couvrir.

Les objectifs poursuivis sont tout de même réalistes. En effet, les chercheurs et la Direction Santé Québec avaient déjà entrepris depuis 1992 une longue démarche de faisabilité et de validation des méthodologies d'enquête sur le sujet. De plus, des précédents de chercheurs canadiens, américains et européens indiquaient la faisabilité d'une enquête semblable. Enfin, répétons-le, l'absence de données est incompatible avec des objectifs réalistes de réduction de tout problème social. L'accès à une évaluation même imparfaite de l'ampleur du phénomène permet une démarche mieux appuyée vers une solution.

2. Méthodologie

2.1 Plan de sondage

2.1.1 Population visée

L'enquête vise l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans vivant dans un ménage privé du Québec et cohabitant avec une femme (mère ou belle-mère de l'enfant, nouvelle conjointe du père, tutrice, etc.) au moins 50 % du temps. Ainsi, ont été exclus de la population visée : les enfants de moins de 18 ans demeurant dans un logement collectif[10], ceux habitant plus de 50 % du temps dans un ménage privé monoparental sous la responsabilité exclusive d'un homme (père ou autres), et ceux résidant sur une réserve indienne ou dans les territoires cri et inuit.

2.1.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée est formée de numéros de téléphone constitués à l'aide de la technique de génération aléatoire de numéros de téléphone (GANT). Pour ce faire, on considère les banques de 100 numéros de téléphone. Une banque est une combinaison de huit chiffres formée de l'indicatif régional, du préfixe et des deux premiers chiffres du suffixe. Seules les banques comptant au moins 10 numéros de téléphone résidentiels ont été conservées pour la collecte. La base de sondage correspond donc à la liste des banques de 100 numéros de téléphone dont au moins 10 numéros sont résidentiels (banques valides).

Si on exclut les ménages privés ne possédant pas le téléphone, soit 1,1 % de la population des ménages (Statistique Canada, 1997, p. 47), et les banques de numéros de téléphone invalides (environ 1 % des ménages), cette base de sondage couvre 97,9 % de la population visée.

2.1.3 Stratification

La stratification consiste à scinder la population visée en sous-populations relativement homogènes et mutuellement exclusives. Chaque partie est appelée strate. L'échantillon est ensuite sélectionné indépendamment d'une strate à l'autre. Dans l'enquête, l'ensemble des numéros de téléphone a été subdivisé en trois strates régionales : région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, RMR de Québec et le reste du Québec.

2.1.4 Taille et répartition de l'échantillon

Afin d'obtenir des estimations précises pour l'ensemble du Québec, une taille d'échantillon de 2 500 répondantes a été retenue. En tenant compte d'un effet de plan anticipé de 1,2, on estimait qu'un tel échantillon produirait des estimations fiables[11].

Le nombre de numéros de téléphone à générer dépend du nombre attendu de répondants, ici 2 500, mais également de plusieurs autres facteurs :

- un taux de productivité de la base de sondage fixé à 60 % (proportion de numéros de téléphone générés coïncidant avec un ménage privé);
- un taux de réponse des ménages fixé à 65 %;
- un taux d'admissibilité à l'enquête fixé à 32 % (proportion de ménages privés incluant une femme [mère, belle-mère, nouvelle conjointe du père, tutrice, etc.] et au moins un enfant de 0 à 17 ans, présent dans le ménage au moins 50 % du temps). Alors que le taux de ménages privés incluant au moins un enfant de 0 à 17 ans était évalué à 36 % dans le cadre de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993*, ce taux estimé par le *Recensement de 1996* et l'*Enquête sociale et de santé 1998* était de 31 %.

Ces hypothèses ont permis d'estimer le nombre de numéros de téléphone nécessaire pour obtenir

10. Est défini ici comme un logement collectif, une résidence scolaire, un foyer pour jeunes contrevenants, un foyer collectif pour enfants, un centre hospitalier, etc.

11. Soit des estimations ayant un coefficient de variation (CV) inférieur à 10 % pour une proportion de 5 %.

2 500 ménages répondants, soit 21 918. Il a été réparti proportionnellement selon la taille des strates dans la population. Le tableau 1 illustre la répartition des banques dans la population visée et dans l'échantillon.

Tableau 1
Répartition du nombre de banques de numéros de téléphone valides, par strate, dans la population et dans l'échantillon

Strate	Nombre dans la population	Nombre dans l'échantillon
RMR de Montréal	24 497	10 606
RMR de Québec	4 923	2 118
Reste du Québec	21 465	9 194
Total	**50 885**	**21 918**

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

À l'intérieur de chacune des trois strates, la procédure de sélection d'un enfant se déroule en plusieurs étapes. Premièrement, on choisit aléatoirement par strate un échantillon de banques valides de numéros de téléphone. De chacune de ces banques, on extrait UN SEUL numéro de téléphone parmi les 100 disponibles. Si ce numéro correspond à un ménage privé, il est conservé et SEUL ce numéro sera utilisé (toujours parmi les 100 disponibles). À l'inverse, si CET UNIQUE numéro ne correspond pas à un ménage privé, on rejette le numéro et la banque de 100 numéros qui l'inclut. Lorsque le numéro correspond à un ménage privé, on vérifie la composition du ménage sélectionné pour établir s'il sera ou non admissible. Si le ménage est admissible, c'est-à-dire qu'il répond aux trois critères retenus pour déterminer la population visée, on s'informe du nombre d'enfants de 0 à 17 ans. Si le ménage est constitué de plus d'un enfant ayant entre 0 et 17 ans au moment de l'enquête, et que ceux-ci habitent au moins 50 % du temps dans le ménage, on sélectionne aléatoirement un enfant. Cette sélection repose sur une probabilité égale de sélection pour tous les enfants répondant aux deux critères.

2.1.4.1 Désignation de la répondante-clé

La femme avec qui cohabite l'enfant choisi (mère, belle-mère, etc.) est automatiquement désignée comme la répondante-clé. S'il advenait que deux femmes cohabitent avec l'enfant sélectionné, la femme dite « responsable » de l'enfant était désignée comme répondante-clé, car c'est l'enfant qui était choisi aléatoirement. Les répondantes-clés de cette enquête sont toutes des femmes responsables d'enfants âgés entre 0 et 17 ans. Cette décision de ne retenir que les femmes comme répondantes repose sur les prémisses suivantes :

- dans de telles enquêtes, les femmes rapportent habituellement plus d'événements à caractère violent envers les enfants que les hommes. Cela pourrait être dû à une plus grande proximité des femmes auprès des enfants ou à une plus grande sensibilité des mères à l'égard de ce type d'événements (Bouchard et autres, 1996; Lawrence et autres, 1995);
- avec un sujet comme l'éducation des enfants, les femmes sont pratiquement désignées d'office pour répondre au questionnaire, si on laisse le choix aux ménages;
- encore aujourd'hui, dans la très grande majorité des couples qui partagent la garde des enfants, ce sont les mères qui assument le plus grand nombre d'heures de garde hebdomadaires. Cette consi-dération est importante vu le critère que nous avions imposé selon lequel les entrevues devaient être complétées par une personne cohabitant avec l'enfant au moins 50 % du temps.

En résumé, l'échantillon provient d'un plan de sondage stratifié à trois degrés réparti proportionnellement à la taille des strates. Le premier degré correspond à une banque valide de 100 numéros de téléphone. Pour chaque banque de numéros échantillonnée au premier degré, on sélectionne, au deuxième degré, UN SEUL numéro de téléphone. Finalement, l'enfant sélectionné constitue le dernier degré de stratification.

2.2 Résultats de la collecte

À partir des 21 918 banques échantillonnées, le plan de sondage prévoyait enquêter 2 500 femmes. Au total, 2 469 entrevues ont été réalisées entre le 8 février et le 26 mai 1999 par la maison de sondage le Bureau d'interviewers professionnels (BIP). La grande majorité (91 %) des entrevues ont eu lieu en français (n = 2 245)

et le reste en anglais (n = 224). Le tableau 2 présente la répartition des résultats de la collecte.

Tableau 2
Répartition des numéros de téléphone et des ménages privés selon les résultats de la collecte

Résultat de collecte	Nombre de numéros de téléphone et de ménages privés
A-Numéro de téléphone invalide	
Hors service	5 081
Non résidentiel	1 760
Télécopieur	1 105
Cellulaire	25
Autres	11
Total A	**7 982**
B-Ménage inadmissible	
Aucun enfant âgé entre 0 et 17 ans	8 942
Aucune femme de 18 ans et plus dans le ménage	181
Enfant habitant le ménage moins de 50 % du temps	71
Résidence secondaire	40
Total B	**9 234**
C-Ménage non répondant	
Appel sans réponse	763
Refus du ménage	717
Incapacité de répondre (problème de langue)	142
Ligne téléphonique occupée	136
Raisons techniques diverses	171
Total C	**1 929**
D-Femme « mère ou belle-mère » non répondante	
Refus de la personne sélectionnée	222
Incapacité permanente de répondre	39
Incomplet	39
Autres	4
Total D	**304**
E-Questionnaire complété	**2 469**
Total	**21 918**

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

2.2.1 Taux de productivité et taux de réponse à l'enquête

Préalablement fixé à 60 %, le taux de productivité de la base de sondage a atteint 63,6 % pour l'enquête[12]. Quant au « taux de réponse » à l'enquête, qui a atteint 76,7 %[13], il est défini (voir tableau 2) comme le rapport entre le nombre de femmes répondantes (E) sur le nombre de femmes admissibles, soit le nombre de femmes répondantes (E), le nombre de femmes non répondantes admissibles[14] (D) et une proportion des ménages non répondants (C x 0,231)[15].

2.2.2 Description des participantes et de leur famille : données non pondérées

Les données décrivant les participantes et leur famille sont tirées de l'échantillon et ne sont pas pondérées. Il est cependant très important de noter que LES RÉSULTATS PRÉSENTÉS DANS LA SUITE DU RAPPORT SONT PONDÉRÉS, ce qui nous permettra de généraliser ces résultats à toutes les familles québécoises comptant au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans[16].

---

12. Calcul du « taux de productivité » en se référant au tableau 2 : (Total - A) / Total = (21 918 - 7 7982) / 21 918 = 63,6 %.

13. « Taux de réponse » en se référant au tableau 2 : E / (E + D + taux d'admissibilité x C) = 2 469 / (2 469 + 304 + 0,231 x 1 929) = 76,7 %.

14. Rappel : une femme ne peut être admissible que dans la mesure où elle est responsable d'au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans et que celui-ci vit avec elle au moins 50 % du temps.

15. Pour estimer la proportion de ménages non répondants admissibles, une hypothèse a été posée : en se référant au tableau 2, les ménages dont l'admissibilité à l'enquête est connue (B, D, E) sont représentatifs des ménages pour lesquels l'admissibilité est demeurée inconnue (C). Le « taux d'admissibilité » est le quotient du nombre de ménages incluant une femme, répondante ou non, dont l'enfant est visé par l'enquête par le nombre de ménages dont les critères d'admissibilité à l'enquête sont connus : (E + D) / (E + D + B) = (2 469 + 304) / (2 469 + 304 + 9 234) = 23,1 %.

16. La pondération est décrite à la section 2.4.

La majorité des familles de l'échantillon sont biparentales (78 %) alors que 14 % sont monoparentales matricentriques. Plus de la moitié des répondantes sont mariées (55 %); 30 % des familles vivent en union de fait. Seulement 3 % des mères sont célibataires.

Au moment de l'enquête, 77 % des ménages déclarent que l'emploi salarié est leur principale source de revenu. À peine 6 % des ménages sont prestataires de l'aide sociale et le revenu familial moyen rapporté par les répondantes est généralement de 35 000 $ et plus par année (65 %). La majorité des femmes considèrent leurs revenus comme suffisants pour subvenir à leurs besoins (63 %). Une répondante sur dix s'estime pauvre ou très pauvre (12 %).

On compte entre un et huit enfants par famille, avec une moyenne de 1,8 enfant (ÉT = 0,86). L'âge moyen des enfants auxquels réfèrent les répondantes au cours de l'entrevue se situe à neuf ans (ÉT = 5,26). Un enfant sur six (18 %) est âgé de deux ans et moins. La proportion des filles est comparable à celle des garçons (49 % c. 51 %). En ce qui concerne l'âge des répondantes, il varie entre 13 et 70 ans, avec une moyenne de 36,68 ans (ÉT = 7,2). Pour ce qui est du statut d'emploi, 68 % des femmes occupent un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel au moment de l'enquête. Plus de la moitié des répondantes ont complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (57 %) alors que 43 % ont atteint un niveau d'éducation égal ou inférieur au secondaire. Les conjoints des répondantes sont âgés de 15 à 67 ans, avec une moyenne de 39,10 ans (ÉT = 7,3). Une majorité d'entre eux occupent un emploi rémunéré (91 %) et 54 % présentent un niveau de scolarité (études partielles ou complétées) collégial ou universitaire.

2.3 Le questionnaire de l'enquête

Le questionnaire, informatisé pour les besoins de l'enquête, est composé de 71 questions permettant de couvrir 4 thèmes[17]. Le questionnaire est rempli en mode téléphonique. La durée moyenne de l'entretien était de 15 minutes (ÉT = 3,8).

Attitudes des parents en regard des punitions corporelles. La première section du questionnaire a pour objectif d'évaluer les attitudes des répondantes en regard de la punition corporelle et de ses conséquences sur les enfants[18]. On y trouve sept questions, telles que : « Ce n'est pas nécessairement agréable, mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants s'il le faut... » ou encore « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire ». Deux de ces questions (6 et 7) sont tirées d'une vaste enquête américaine réalisée par le *National Committee to Prevent Child Abuse* (Daro, 1999). Les autres questions (1 à 5) ont été développées pour les besoins spécifiques de la présente étude.

Le PCCTS : une échelle de mesure des conduites disciplinaires. La seconde section est consacrée à l'échelle appelée *Parent-Child Conflict Tactics Scales (PCCTS)* qui évalue les conduites disciplinaires des parents (Straus et autres, 1998) lors de conflits ou de désaccords avec l'enfant. Il s'agit, dans le cas de la présente enquête, d'une échelle comprenant 21 items (tableau 3); celle-ci évalue à la fois la prévalence et la fréquence des stratégies disciplinaires adoptées par les parents à l'égard des enfants au cours des 12 mois précédant l'enquête téléphonique. Trois dimensions des conduites disciplinaires y sont documentées, soit : la discipline non violente, l'agression psychologique et la violence physique (Bouchard, 1998). Le PCCTS a été utilisé une première fois, aux États-Unis en 1995. La version française[19] de cette même échelle a été produite par Fortin et autres (1996).

17. La version française du questionnaire de l'enquête est présentée à l'annexe 1.

18. L'annexe 2 présente les sources et justifications des questions et échelles constituant le questionnaire de l'enquête.

19. La version française du PCCTS est appelée Questionnaire sur les résolutions de conflits (QRC).

Tableau 3
Présentation des items du PCCTS en fonction des échelles et des sous-échelles de résolution de conflits

Discipline non violente
9. Expliquer calmement à l'enfant pourquoi quelque chose n'était pas correct
10. Obliger l'enfant à prendre une pause
13. Occuper l'enfant à faire autre chose, le distraire
24. Enlever des privilèges à l'enfant ou le priver de quelque chose qu'il aime pour le punir

Agression psychologique
14. Crier, hurler après l'enfant
17. Sacrer ou jurer après l'enfant
20. Dire à l'enfant qu'on allait le placer ou le mettre à la porte
21. Menacer l'enfant de lui donner la fessée ou de le frapper, sans le faire
27. Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou lui dire d'autres noms de ce genre

Violence physique

Punition corporelle
11. Secouer, brasser l'enfant (de 2 ans et plus)
16. Taper les fesses de l'enfant à mains nues
23. Donner une tape à l'enfant sur la main, le bras ou la jambe
25. Pincer l'enfant pour le punir

Violence sévère ou très sévère
11. Secouer, brasser l'enfant (de moins de 2 ans)
12. Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur*
15. Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant
17. Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge
19. Donner une raclée à l'enfant, le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces
22. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
26. Lancer ou jeter l'enfant par terre
28. Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles*

Note : Les chiffres qui précèdent les items correspondent à leur ordre de présentation dans le questionnaire.
* Chez nos collègues américains, ces deux items apparaissent dans le calcul de la punition corporelle (Straus et autres, 1998)

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Le PCCTS est un instrument très étroitement dérivé du *Conflict Tactics Scales* (CTS) (Straus 1990a, 1990b). Ce dernier avait été utilisé par Santé Québec en 1992-1993, dans le cadre du volet « Résolution de conflits envers les enfants » de *l'Enquête sociale et de santé* (Bouchard et Tessier, 1996). Une série de modifications ont été récemment apportées par les auteurs du CTS afin d'en améliorer la validité en regard des conduites disciplinaires des parents envers les enfants[20]. Ainsi, certains items ont été remplacés alors que d'autres ont été adaptés pour tenir compte des conflits spécifiques aux relations parents-enfants. L'ordre des questions a été modifié de manière à éviter que des schémas automatiques de réponse ne s'installent. Enfin, certaines questions ont été reformulées afin d'en améliorer la compréhension. Les premiers tests de validité du PCCTS ont été effectués dans le cadre d'une enquête nationale tenue par la maison Gallup aux États-Unis, en 1995. Ces tests préliminaires ont montré que l'instrument avait une consistance interne satisfaisante et une bonne validité de construit (Straus et autres, 1998). Par ailleurs, le CTS, désormais transformé en PCCTS, avait fait l'objet de très nombreux tests de validité et avait été utilisé dans des centaines d'études (voir Straus et Gelles, 1990, à ce sujet).

Pour les besoins de la présente enquête, et à la suite du prétest réalisé auprès de 100 ménages québécois, certaines modifications ont été apportées au PCCTS.

20. Le CTS modifié prend désormais le nom de PCCTS lorsque utilisé pour mesurer les conduites des parents envers les enfants. D'autres formes du même instrument mesurent la violence conjugale, ou encore la violence des enfants envers les parents.

Deux items ayant trait à la violence très sévère ont été retranchés de l'échelle originale parce qu'ils heurtaient la sensibilité des répondantes, risquaient de nous aliéner leur participation et de ne pas être discriminants dans le contexte québécois (« *... a brûlé ou ébouillanté volontairement [prénom de l'enfant]* » « *... a menacé [prénom de l'enfant] avec un couteau ou un fusil* »)[21]. Suivant cette même préoccupation d'adaptation au contexte culturel et social, quelques aménagements ont été apportés au niveau du vocabulaire. Enfin, la structure des questions a été modifiée afin d'éviter que la répondante ne se perçoive comme le seul agresseur possible dans les situations de violence qu'elle pourrait déclarer. Ainsi, au lieu de demander s'il était arrivé que la répondante donne des coups de pied ou de poing à l'enfant, la question devient : « *Au cours des 12 derniers mois, soit depuis [mois] passé, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison [je vous rappelle que ce n'est pas nécessairement vous, cela pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus] a donné un coup de poing ou un coup de pied à [prénom de l'enfant]? Selon vous : Ce n'est jamais arrivé? C'est arrivé une fois ou deux? etc.* »

Expériences disciplinaires vécues par les parents dans l'enfance. Deux sections du questionnaire (3 et 5) permettent une évaluation du contexte disciplinaire vécu par la répondante et par son conjoint durant leur enfance. Les questions (6) de chacune des sections portent donc sur les styles disciplinaires parentaux des « grands-parents » et sur le degré d'exposition relative à la violence subie ou observée envers les frères et sœurs durant l'enfance des répondantes et de leur conjoint. Certaines des questions utilisées dans cette section ont été inspirées du *Emotional and Physical Abuse Questionnaire* (EPAQ) (Buntain-Ricklefs et autres, 1994) pour être ensuite traduites en français puis adaptées au contexte québécois.

L'harmonie conjugale. Outre les questions concernant la situation conjugale (statut, durée, type de famille), une question porte sur la perception de la répondante du niveau d'harmonie, de difficulté ou de violence dans son couple. Cette question inédite vise à examiner le lien entre les conduites adoptées entre conjoints et à l'endroit des enfants.

Renseignements sociodémographiques et socio-économiques. Les quatrième et sixième sections du questionnaire visent d'abord à établir le portrait socio-démographique et socioéconomique des ménages dans lesquels vivent les enfants de l'enquête (situation conjugale, niveau de scolarité de la répondante et du conjoint, statut d'emploi des deux adultes, revenu familial et sources du revenu, pauvreté perçue). La majorité de ces questions ont été empruntées à *l'Enquête sociale et de santé 1992-1993.*

2.4 La pondération

Afin de pouvoir généraliser les données de l'échantillon à la population visée, chaque répondante et chaque enfant sélectionnés se voient associer un « poids ». Deux poids ont donc été produits dans le cadre de la présente enquête : le poids de la répondante-clé (« mère ou belle-mère ») qui correspond au nombre de femmes (« mère ou belle-mère ») qu'elle « représente » dans la population et, suivant la même règle statistique, le poids de l'enfant qui est, cette fois, le nombre d'enfants que chaque enfant de l'échantillon « représente » dans la population. Ainsi, comme nous l'avons explicitement mentionné, à l'exception des données apparaissant à la section 2.2.2 et servant à décrire notre échantillon, LES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT SONT PONDÉRÉES[22].

Différents facteurs de pondération interviennent dans l'établissement de ces poids : la probabilité de sélection, l'ajustement pour la non-réponse à l'enquête, le nombre de numéros de téléphone permettant de rejoindre chaque ménage[23] et le nombre d'enfants[24] de

21. Aucune des 812 répondantes de l'enquête 1992-1993 (0 %) n'avait rapporté de tels incidents; la dernière enquête Gallup (1995) complétée aux États-Unis a abouti à des résultats similaires.

22. Pour de plus amples détails sur la pondération, s'adresser à la Direction Santé Québec de l'ISQ.

23. On demandait aux répondants-clés le nombre de numéros de téléphone permettant au ménage d'être rejoint.

24. Ce facteur n'a pas servi que pour l'établissement du poids « enfant ».

0 à 17 ans cohabitant avec une femme (mère, belle-mère, etc.) au moins 50 % du temps. Un dernier facteur permet d'ajuster la pondération afin de s'assurer que la distribution pondérée des répondantes-clés d'une part, et des enfants « répondants » d'autre part, soit conforme à celle de leur population visée respective selon certaines caractéristiques sociodémographiques : chez les « mères », la strate est la seule caractéristique qui a été utilisée (RMR de Montréal, RMR de Québec, reste du Québec) et chez les « enfants », il s'agit de la strate et de l'âge.

2.5 La qualité des données de l'enquête

2.5.1 La non-réponse partielle

La non-réponse spécifique à chaque question est un aspect important à considérer dans l'évaluation de la qualité des données. Le fait que certaines personnes refusent de répondre à des questions ou déclarent ne pas connaître la réponse à la question posée (« ne sait pas ») pourrait entraîner des biais dans les résultats, dans la mesure où ces personnes présenteraient des caractéristiques particulières[25]. En général, lorsque le taux de non-réponse partielle à une question est inférieur à 5 %, il n'est pas nécessaire de recourir à un ajustement de la pondération pour la question concernée, sauf si la proportion a trait à un phénomène rare (biais possible).

Dans la présente enquête, quatre questions (sur plus de 80 questions au total) affichaient des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5 %. Il s'agissait du revenu (taux de non-réponse partielle de 8 %), et de trois questions portant sur le mode de résolution de conflits des « grands-parents paternels » de l'enfant (7 %). Quant aux indices créés, tous avaient un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 %[26]. Des analyses ont été effectuées afin de déterminer si les non-répondants présentaient des traits qui les distinguaient des répondants. Aucune différence n'ayant été décelée, aucun biais attribuable à la non-réponse partielle de l'enquête n'est à signaler.

2.5.2 L'erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (proportion, moyenne, nombre) sont entachées d'une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision et elle sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite.

Le coefficient de variation (CV[27]), quant à lui, constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence lors de l'interprétation des résultats. Le tableau 4 indique que la prudence est requise (apparition d'un astérisque [*] dans les cellules des tableaux ou figures du rapport) lors de l'interprétation d'une estimation dont le CV est considéré « passable » et rappelle qu'une estimation accompagnée d'un CV considéré « faible » (présence de deux astérisques [**] dans les cellules des tableaux ou figures du rapport) n'est présentée qu'à titre indicatif étant donné la grande variabilité de cette estimation.

Tableau 4
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible, fournie à titre indicatif seulement (**)

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

25. L'annexe 3 présente les fréquences pondérées des réponses à chaque question de l'enquête, incluant la non-réponse partielle.

26. L'annexe 5 présente les fréquences pondérées associées aux indices et/ou échelles créés pour le présent rapport.

27. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

2.6 Méthodes d'analyse

Recourir à un plan de sondage stratifié à trois degrés, plan de sondage dit complexe, peut également avoir des répercussions sur la précision des estimations produites par l'enquête. L'effet de plan sert à déterminer le gain ou la perte de précision qu'a entraîné le fait d'avoir utilisé un plan de sondage complexe plutôt qu'un plan de sondage aléatoire simple[28]. L'effet de plan pour les questions ou indices se rapportant à la mère est de 1,03, ce qui équivaut à un plan de sondage aléatoire simple. Quant aux variables et indices se rapportant à l'enfant, l'effet de plan est de 1,3. Ainsi, les données présentées dans le rapport tiennent compte de l'effet de plan seulement pour la production des estimations associées à l'enfant.

2.6.1 Tests statistiques

Le test du chi-carré a été utilisé pour mesurer la relation ou l'association entre deux variables. Un ajustement a été apporté afin de tenir compte de l'effet de plan global pour les estimations ou indices associés à l'enfant. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 %, à moins d'avis contraire. Le test d'égalité de deux proportions était effectué sur la base du chevauchement des intervalles de confiance de chacune des deux proportions. Dans les cas litigieux, les comparaisons des deux proportions ont été complétées par la Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales de l'ISQ avec le logiciel SUDAAN.

Dans les cas où les taux de réponse sont bas et que la séquence chronologique entre les variables indépendantes et dépendantes est claire (soit le lien entre la violence physique sévère et la violence subie par les parents dans l'enfance), le rapport des cotes[29] a été utilisé. Ce rapport permet de mesurer, dans les 12 mois précédant l'enquête, l'ampleur du risque de violence physique sévère vécu par un enfant avec une autre variable donnée, par exemple, la violence vécue durant l'enfance par un parent.

2.7 Portée et limite des données

La lecture du présent chapitre confirme que la qualité des premières données provinciales produites sur la résolution de conflits parent-enfant rencontre les standards reconnus dans les enquêtes populationnelles transversales. En effet, l'enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire dont les questions avaient été validées et dont une version antérieure à l'échelle principale avait été utilisée dans le contexte québécois (Bouchard et autres, 1996; Bouchard et Tessier, 1996). Au surplus, le prétest de l'enquête a permis d'éprouver l'organisation initiale du questionnaire, de le transformer en vue de l'utilisation en contexte d'entrevue téléphonique et, d'en adapter une version informatique. Les mesures qui ont été prises pour assurer l'anonymat complet et en informer adéquatement la répondante avaient aussi pour fonction de réduire les biais possibles de sous-déclaration auxquels toute enquête doit faire face. Il est à noter, par ailleurs, que les procédures usuelles de pondération des données, celles vérifiant l'impact des non-réponses à des questions spécifiques et celles considérant l'erreur d'échantillonnage ont été rigoureusement appliquées comme on l'a vu.

---

28. Le calcul de l'effet de plan se résume ainsi : l'effet de plan est le quotient de la variance estimée en tenant compte du plan de sondage (ici, stratifié à trois degrés) par la variance obtenue à partir d'un plan de sondage complètement aléatoire de même taille. La variance de l'estimation (proportion, moyenne, nombre) intervient directement dans le calcul de la marge d'erreur et du coefficient de variation et dans la construction de l'intervalle de confiance. Dans le cadre des enquêtes utilisant un plan de sondage complexe, le calcul de la variance ne se résume pas à celui qui peut être obtenu d'un plan de sondage aléatoire simple. Que ce soit au niveau des estimations associées à la mère ou l'enfant, les unités répondantes n'ont pas nécessairement le même poids (entre autres, le nombre de numéros de téléphone et le nombre d'enfants de 0 à 17 ans varient d'un ménage à un autre), ce qui influence l'estimation de la variance.

29. Le rapport des cotes a été mesuré à l'aide de la formule RC = (a / b) / (c / d)., où, dans un tableau de contingence 2 X 2 : a/b = la probabilité que l'événement se manifeste divisée par la probabilité qu'il ne se manifeste pas lorsque la variable indépendante prend comme valeur « absence »; et c/d = la probabilité que l'événement se manifeste divisée par la probabilité qu'il ne se manifeste pas lorsque la variable indépendante prend comme valeur « présence » (Scott et autres, 1999).

Il n'est pas possible de déterminer quels sont les facteurs qui ont engendré un taux d'admissibilité plus faible que prévu[30]. Quoiqu'il en soit, les taux de productivité et de réponse ont été plus élevés que prévus et les taux de non-réponse partielle sont demeurés très bas et n'ont entraîné aucun biais repérable dans les données. Ainsi, les données de l'enquête, qu'elles soient estimations ou indices, sont valides et fiables. En fait, la qualité des résultats est telle qu'elle nous permet de proposer une reconduction de l'enquête à intervalles réguliers, préférablement selon une fréquence triennale.

Les données de cette enquête permettent d'établir des liens ou des associations entre deux variables, ou de déceler des différences entre deux sous-groupes de la population. Compte tenu du caractère transversal de l'enquête, des relations de cause à effet entre les variables ne peuvent cependant être formellement démontrées.

---

30. Différentes hypothèses ont été formulées. Pour de plus amples détails, s'adresser à la Direction Santé Québec.

3. Résultats

3.1 Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent

Des modes disciplinaires non violents, mais aussi de la violence envers les enfants dans les familles du Québec

Les mères québécoises (98 %) déclarent, en quasi-totalité, que les adultes qui cohabitent avec des enfants âgés entre 0 et 17 ans ont recours à des modes disciplinaires non violents. Les stratégies pacifiques, comme l'explication donnée à l'enfant, le retrait de privilèges, et la distraction, sont universellement utilisées par les parents lorsqu'il s'agit de régler un problème avec un enfant.

Tableau 5
Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants âgés de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle

Type de conduites	Au moins 1 fois dans les 12 mois précédant l'enquête	À 3 reprises ou plus dans les 12 mois précédant l'enquête
	%	
Agression psychologique	78,6	43,7
Violence physique mineure	47,8	16,4
Violence physique sévère	6,6	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Toutefois, comme l'indique le tableau 5, les modes de résolution de conflits peuvent aussi prendre des formes violentes. Ainsi, la présence d'agression psychologique est signalée par 79 % des Québécoises vivant avec un enfant âgé entre 0 et 17 ans, alors que près de la moitié déclarent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %). Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse nécessairement d'un mode éducatif habituel adopté par la majorité des parents. En effet, chaque forme de violence (agression psychologique, violence physique mineure, violence physique sévère) est mesurée à partir de plusieurs items (tableau 6); or, la présence D'UN SEUL de ces items (ex. : menacer l'enfant), qui ne se serait manifesté QU'UNE SEULE FOIS durant l'année précédant l'enquête, suffit pour établir la prévalence d'une forme ou l'autre de conduite à caractère violent envers un enfant dans une famille donnée. L'analyse des données de fréquence d'utilisation (tableau 5) indique qu'une minorité des ménages rapporte que de tels incidents se produisent de façon répétée : 44 % des épisodes d'agression psychologique se seraient répétés trois fois ou plus durant l'année précédant l'enquête, contre 16 % des épisodes de violence physique mineure et à peine 1 % des épisodes de violence physique sévère.

Tableau 6

Fréquence annuelle d'utilisation des conduites parentales à caractère violent

Indice et item	Fois			Total	
	1-2	3-5	6 et +		
		%		%	n
Violence psychologique					
14. Crier, hurler après l'enfant	34,2	19,7	19,7	**73,5**	**1 396**
18. Sacrer ou jurer après l'enfant	17,9	4,7	3	**25,6**	**485**
20. Dire à l'enfant qu'on va le placer ou le mettre à la porte	5,1	0,8**	0,4**	**6,3**	**117**
21. Menacer l'enfant de lui donner la fessée sans le faire	14,3	4,7	3,3	**22,3**	**694**
27. Traiter l'enfant de stupide ou de paresseux	17,2	6,4	3,2	**26,8**	**510**
Violence physique mineure					
11. Secouer un enfant de 2 ans et plus	16,3	2,9	1,2*	**20,3**	**349**
16. Taper les fesses de l'enfant à mains nues	15,9	5,1	1,7*	**22,7**	**429**
23. Donner une tape sur la main, le bras ou la jambe	24,7	6,8	4,3	**35,8**	**679**
25. Pincer l'enfant pour le punir	1,9*	0,2**	0,1**	**2,2**	**43**
Violence physique sévère					
11. Secouer un enfant de moins de 2 ans	4,1**	--	0,9**	**4,9****	**9**
12. Frapper sur les fesses avec un objet dur	1,0*	0,1**	0,3**	**1,4***	**27**
15. Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant	0,7**	0,1**	0,1**	**0,9***	**19**
17. Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge	0,7**	--	--	**0,7***	**14**
19. Donner une raclée à l'enfant, c'est-à-dire le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces	0,2**	0,1**	--	**0,3***	**6**
22. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet dur	0,5**	--	0,1**	**0,6****	**11**
26. Lancer l'enfant ou le jeter par terre	0,1**	0,1**	--	**0,2****	**4**
28. Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles	3,0	0,4**	0,1**	**3,5**	**66**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Enfin, l'enquête permet d'estimer qu'un enfant sur quinze (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique très sévère au cours de la même période (pour la définition et composition des indices, voir l'annexe 4). Il faut noter ici que l'item évoquant « une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles » prête à ambiguïté, la force du coup pouvant varier considérablement d'un fait rapporté à l'autre.

3.2 Prévalence de la violence et opinions des parents à l'égard de la discipline physique

Les parents qui se montrent en accord avec une approche éducative stricte sont plus nombreux à rapporter de la violence envers leurs enfants

Tableau 7

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'opinion des femmes québécoises à l'égard de la discipline physique envers les enfants

Énoncé	Agression psychologique	Violence mineure	Violence sévère
		%	
Taux dans toute la population	**78,6**	**47,8**	**8,6***
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.			
Accord (77 %)	Non sig.	Non sig.	7,3
Désaccord (23 %)	Non sig.	Non sig.	4,2*
Il devrait y avoir une loi pour interdire aux parents de donner des tapes à leurs enfants.			
Accord (33 %)	74,4	35,4	4,4*
Désaccord (67 %)	80,7	53,9	7,7
Ce n'est pas nécessairement agréable, mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants s'il le faut.			
Accord (50 %)	82,8	55,8	8,7
Désaccord (50 %)	74,6	40,3	4,7*
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort.			
Accord (41 %)	75,5	38,7	5,2*
Désaccord (59 %)	81,5	55,0	7,9
Certains enfant ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.			
Accord (29 %)	81,6	58,8	11,3
Désaccord (71 %)	77,5	43,7	4,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La violence sévère : plus présente dans les familles qui jugent que les parents québécois sont trop mous

Comme en fait foi le tableau 7, les trois quarts des mères québécoises sont d'accord avec le premier énoncé selon lequel les parents du Québec se montreraient trop mous avec leurs enfants (77 %). Les enfants dont les parents se disent d'accord avec cette opinion sont plus nombreux à vivre de la violence physique sévère que les enfants dont les parents sont en désaccord avec une telle affirmation (7 % contre 4 %).

Le droit du parent de taper est associé à des taux plus élevés d'agression et de violence

Une majorité des mères québécoises manifestent leur désaccord avec une loi qui interdirait aux parents de taper leurs enfants (67 %). De fait, les taux d'agression psychologique (81 % c. 74 %) et de violence physique mineure (54 % c. 35 %) et sévère (8 % c. 4 %) sont plus importants dans les familles qui se montreraient en désaccord avec l'adoption d'une telle loi.

La reconnaissance voulant que ce soit un devoir parental de taper est associée à plus de violence

De la même façon, les enfants dont la mère croit que c'est un devoir parental que de donner des tapes lorsque nécessaire (50 %) sont en proportion plus nombreux à être menacés, insultés (83 % c. 75 %), tapés, secoués (56 % c. 40 %) ou sévèrement agressés (9 % c. 5 %). On notera aussi que les Québécoises qui approuvent les parents qui donnent des tapes à leurs enfants (59 %) sont plus nombreuses à rapporter les trois formes de violence durant les 12 mois précédant l'enquête. En effet, on observe que les taux d'agression psychologique (82 % c. 76 %), de violence physique mineure (55 % c. 39 %) et de violence physique sévère (8 % c. 5 %) sont plus élevés lorsque les femmes partagent une telle valeur.

Des enfants qui n'apprennent pas autrement que par la tape

De même, l'opinion selon laquelle certains enfants auraient besoin qu'on les tape pour apprendre à bien se conduire est associée aux trois formes de violence. Les femmes en accord avec cette opinion (29 %) sont, en proportion, plus nombreuses à rapporter de l'agression psychologique (82 % c. 78 %), de la violence physique mineure (59 % c. 44 %) et sévère (11 % c. 5 %) que celles qui sont en désaccord avec cette opinion.

Comme on peut le constater au tableau 8, 36 % des mères québécoises croient que les punitions corporelles peuvent provoquer des blessures. Comme dans les enquêtes américaines réalisées au cours des dernières années, les mères sont encore plus nombreuses à reconnaître la présence possible de séquelles psychologiques permanentes chez les enfants après qui on crie ou jure à répétition (73 %).

Tableau 8
Sensibilité parentale aux effets de la violence physique mineure et de l'agression psychologique

	%
À quelle fréquence arrive-t-il, selon vous, que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions physiques que les parents leur donnent pour les discipliner?	
Très souvent/souvent	35,8
Occasionnellement	37,2
Rarement/jamais	27,0
À quelle fréquence arrive-t-il, selon vous, que les enfants développent des problèmes psychologiques qui peuvent durer longtemps quand on crie ou sacre après eux de façon répétée?	
Très souvent/souvent	72,9
Occasionnellement	20,4
Rarement/jamais	6,7

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les taux de violence sont moins élevés chez les mères qui se montrent plus sensibles aux effets négatifs de la violence

La sensibilité aux effets nocifs de la violence est reliée à la présence de violence dans la vie des enfants. En effet, on observe que le taux de violence physique mineure est plus élevé chez les enfants dont les mères sont moins sensibles aux conséquences de la punition physique (50 % c. 45 %). Le taux de violence mineure est aussi plus élevé dans les familles québécoises moins sensibles aux effets négatifs de la violence psychologique (54 % c. 46 %) (données non présentées).

3.3 Prévalence de la violence et lien avec les expériences de violence vécues dans l'enfance par les parents

Les conduites parentales pourraient être transmises d'une génération à l'autre

Lorsqu'elles ont été interrogées sur leurs souvenirs d'enfance, une proportion non négligeable des mères québécoises se rappelle leur propre mère (19 %) et leur propre père (28 %) comme d'un parent très sévère ou violent. Au moment où elles ont été invitées à rapporter ce qu'elles savent du style disciplinaire des parents de leur conjoint, les femmes décrivent leur belle-mère comme un parent très sévère ou violent dans 14 % des cas comparativement à 27 % pour le beau-père.

Le style disciplinaire des grands-parents maternels est relié à la violence telle qu'elle a été vécue par leurs petits-enfants

Figure 1
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire de la grand-mère maternelle envers la mère de l'enfant (%), 1999

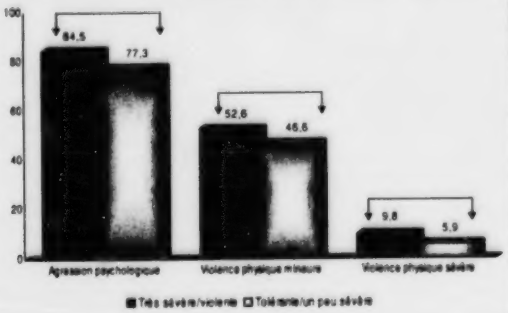

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Figure 2
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père maternel envers la mère de l'enfant (%), 1999

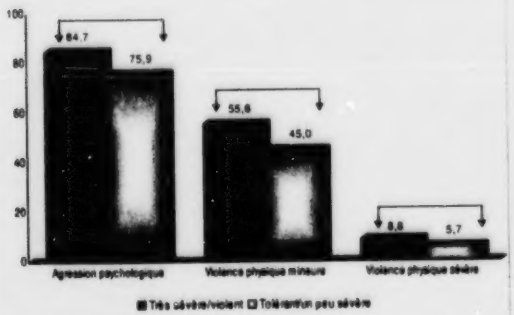

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

De fait, le style disciplinaire des grands-parents maternels apparaît lié à la présence de violence dans la vie de leurs petits-enfants. Les taux d'agression psychologique (85 % c. 77 %) et de violence physique mineure (53 % c. 47 %) sont plus élevés parmi les enfants dont la mère décrit le style disciplinaire de sa propre mère comme étant très sévère ou violent. De plus, la proportion d'enfants vivant cette dernière forme de violence est 1,7 fois supérieure [1,16; 2,61] lorsque les grands-mères maternelles sont décrites comme étant très sévères ou violentes.

On observe le même phénomène lorsqu'on demande aux femmes de décrire le style disciplinaire de leur père. Les taux d'agression psychologique (85 % c. 76 %), de violence physique mineure (56 % c. 45 %) et sévère (9 % c. 6 %) sont plus importants lorsque le grand-père est décrit comme un parent très sévère ou violent. Dans ce cas, la proportion d'enfants victimes de violence physique sévère est 1,6 fois plus élevée [1,10; 2,37].

... il en va de même pour les grands-pères paternels

Figure 3

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père paternel de l'enfant envers le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999

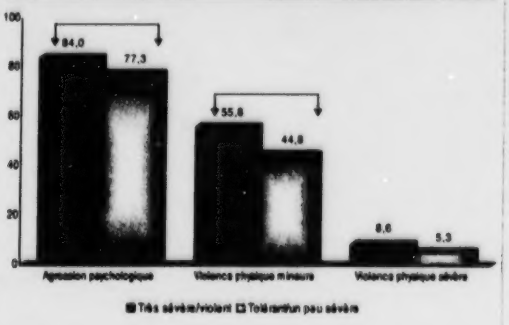

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Un phénomène similaire, quoique moins évident, se présente lorsqu'il s'agit du grand-père paternel. Les taux d'agression psychologique (84 % c. 77 %) et de violence physique mineure (56 % c. 45 %) envers l'enfant sont plus hauts lorsque le grand-papa paternel est décrit comme très sévère ou violent.

Agression psychologique des grands-parents maternels et présence de violence physique et psychologique envers les petits-enfants

Figure 4

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence de l'agression psychologique vécue par la mère durant son enfance (%), 1999

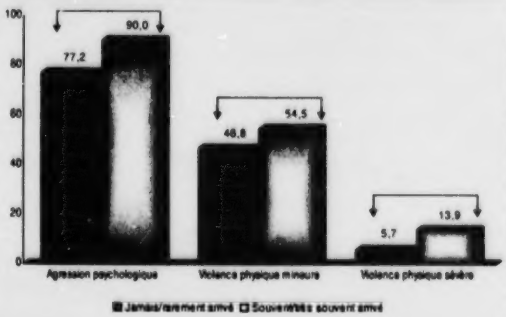

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Ce lien entre le style disciplinaire des grands-parents maternels et la présence de conduites à caractère violent dans la vie de leurs petits-enfants ne se dément pas lorsqu'on réfère à des comportements agressifs ou violents plus spécifiques. Les taux d'enfants agressés psychologiquement ou physiquement dans le cadre de la présente étude sont plus élevés lorsque la mère rapporte avoir été *menacée, humiliée ou ridiculisée par ses propres parents* durant son enfance. Cela est particulièrement évident dans le cas de la violence sévère (14 % c. 6 %).

La violence subie par l'enfant rappelle les fessées subies par la mère lorsqu'elle était enfant

Figure 5

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par la mère durant son enfance (%), 1999

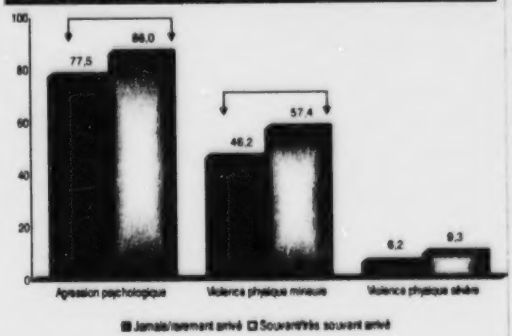

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Dans la même veine, les taux contemporains d'agression psychologique (86 % c. 78 %) et de violence physique mineure (57 % c. 46 %) envers les enfants sont plus importants dans le cas des mères révélant avoir reçu *la fessée* durant leur enfance.

... et aussi la violence sévère des grands-parents maternels

Figure 6

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance (%), 1999

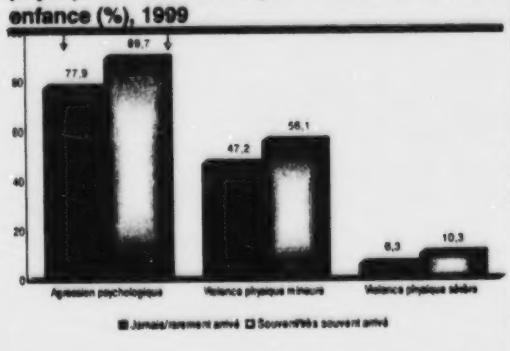

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La *violence physique sévère* vécue par la mère durant son enfance est aussi associée à une présence plus grande d'agression psychologique envers ses enfants (90 % c. 78 %).

Les mères <u>témoins</u> de violence dans leur enfance rapportent des taux plus élevés de violence envers leurs enfants

Figure 7

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que la mère a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999

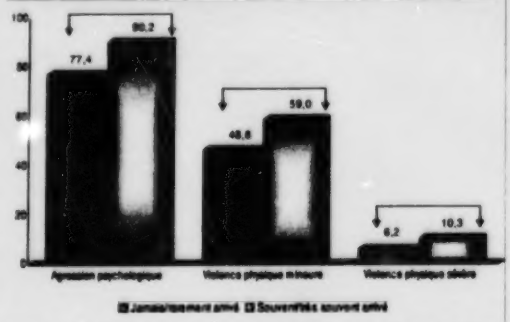

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Une proportion plus importante d'enfants dont la mère affirme avoir été *témoin de violence* dans l'enfance vivent à leur tour de l'agression psychologique (90 % c. 77 %), de la violence physique mineure (59 % c. 47 %) et de la violence sévère (10 % c. 6 %). Dans ce dernier cas, la proportion d'enfants pour qui on rapporte de la violence sévère durant les 12 mois précédant l'enquête est 1,8 fois supérieure [1,04; 3,00].

Des pères qui ont reçu la <u>fessée</u> et qui ont été <u>terrorisés</u> : des enfants qui sont plus nombreux à vivre de la violence sévère

Figure 8

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) durant son enfance (%), 1999

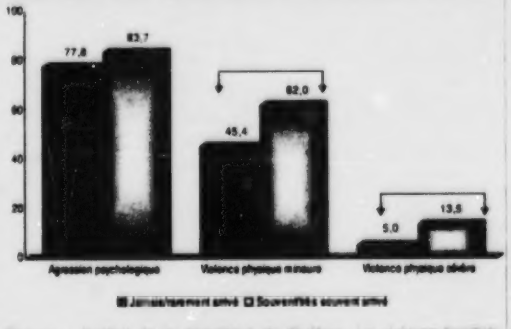

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Les taux de violence physique mineure (62 % c. 45 %) et sévère (14 % c. 5 %) envers les enfants sont aussi beaucoup plus élevés lorsque le père a lui-même reçu la *fessée* durant son enfance.

Figure 9
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999

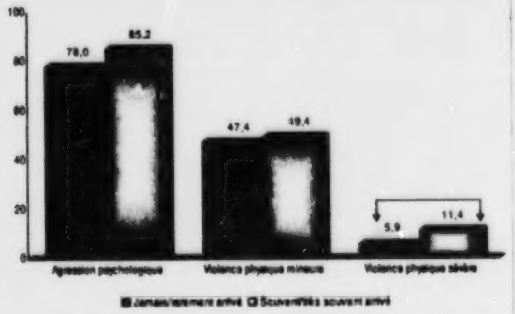

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Enfin, on observe que la proportion d'enfants victimes de violence sévère est plus importante lorsque les pères ont été *témoins de violence* envers un frère, une sœur ou leur mère au cours de l'enfance (11 % c. 6 %).

Plus de mères victimes de la violence parmi celles qui sont sensibles à ses effets nocifs

Figure 10
Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de l'agression psychologique (%), 1999

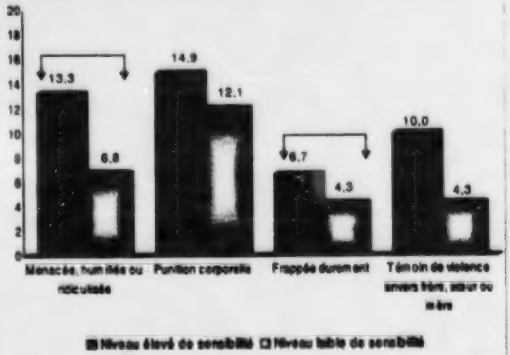

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Le pourcentage des mères qui ont été *menacées, humiliées ou ridiculisées* durant leur enfance est plus élevé (13 % c. 7 %) chez celles qui se montrent sensibles à l'idée que l'agression psychologique peut laisser des marques permanentes. Le pourcentage de mères qui ont été *frappées durement* (7 % c. 4 %) est également plus haut chez ce groupe.

Figure 11

Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de la punition physique (%), 1999

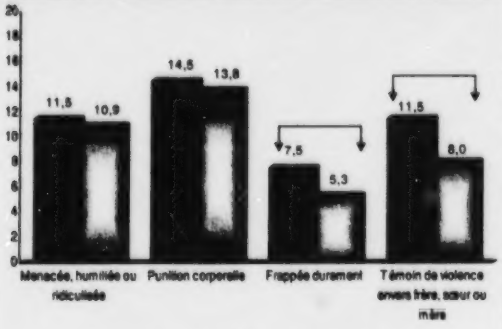

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

On retrouve une plus grande proportion de mères qui ont été *frappées durement* (8 % c. 5 %) ou qui ont été *témoins de violence* familiale dans l'enfance (12 % c. 8 %) parmi les mères qui se montrent sensibles aux effets négatifs de la violence.

Figure 12

Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort » (%), 1999

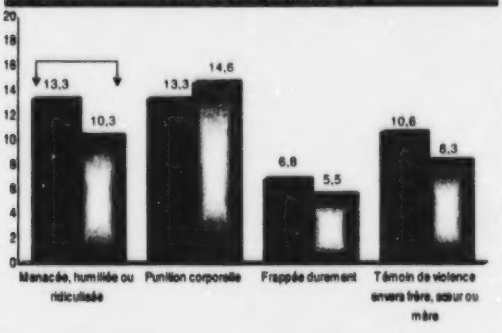

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

De plus, le nombre de mères qui ont été *menacées, humiliées ou ridiculisées dans l'enfance* est plus élevé parmi celles qui croient que les parents qui frappent ont tort (13 % c. 10 %).

Figure 13

Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » (%), 1999

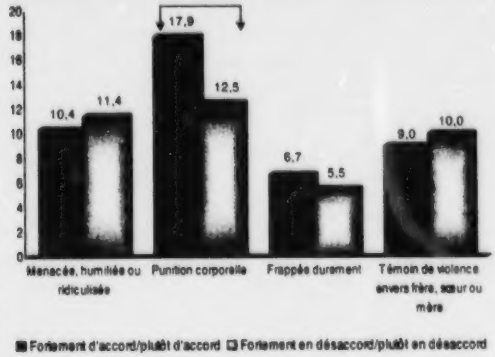

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Par contre, on observe que la proportion de mères qui ont reçu la fessée dans leur enfance est plus importante parmi celles partageant l'opinion selon laquelle que certains enfants ne peuvent apprendre autrement (18 % c. 13 %). Comme si cette phrase leur avait été répétée et avait été assimilée.

Figure 14

Proportion de parents témoins de violence intrafamiliale dans l'enfance selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999

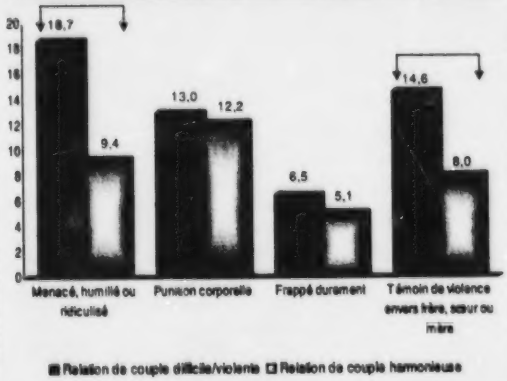

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Enfin, les taux d'agression psychologique (19 % c. 9 %) ou d'expériences vicariantes de violence vécues durant leur enfance (15 % c. 8 %) sont plus élevés parmi les femmes qui évoquent la présence de difficultés contemporaines dans leur vie de couple.

3.4 Prévalence de la violence et contexte de la vie familiale

3.4.1 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des enfants

Les garçons écopent plus que les filles

Figure 15
Prévalence annuelle de conduites parentales à caractère violent selon le sexe de l'enfant (%), 1999

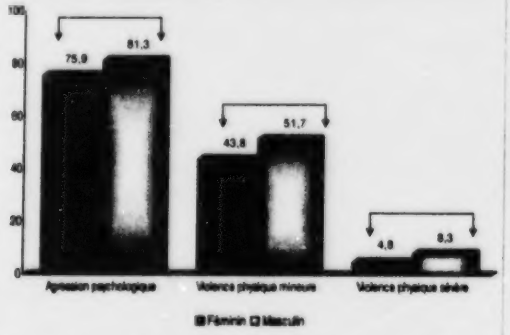

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Certaines caractéristiques des enfants sont associées à des proportions plus élevées de violence parentale. Les taux sont plus hauts chez les garçons, et ce, pour les trois types de violence : agression psychologique, violence physique mineure et violence sévère. Cette différence apparaît particulièrement marquée pour la violence physique sévère (8 % c. 5 %).

On tape moins les plus grands...

Figure 16
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de l'enfant (%), 1999

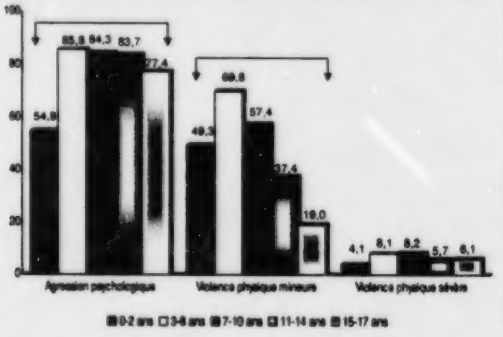

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les enfants âgés de deux ans et moins présentent des taux d'agression psychologique moins élevés que les autres (55 %). Cependant, à compter de trois ans, cette forme de violence augmente pour ensuite décroître légèrement mais constamment avec l'âge de l'enfant. En ce qui concerne la violence physique mineure, ce sont les enfants âgés de 15 à 17 ans qui la vivent nettement en moins grand nombre (19 %) alors que les enfants âgés de trois à six ans affichent le taux le plus important (70 %).

3.4.2 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des parents

Les parents plus jeunes sont davantage associés à la violence physique, les plus vieux à l'agression psychologique

Figure 17

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de la mère (%), 1999

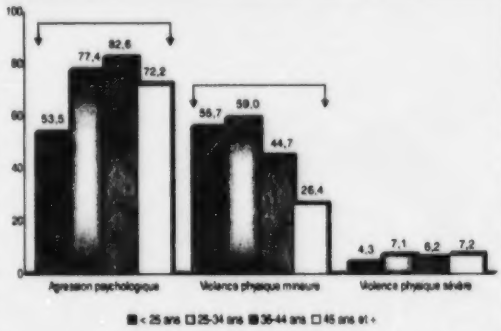

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Figure 18

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge du conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999

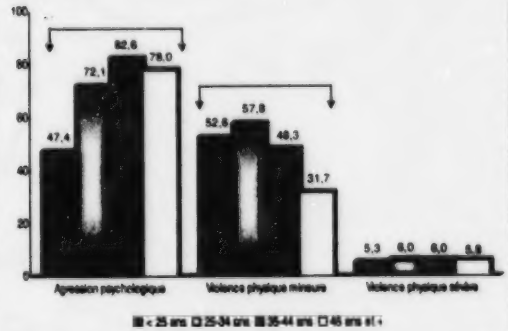

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les taux de violence varient aussi selon le groupe d'âge des parents. Ce sont les mères et les pères âgés de 35 à 44 ans qui sont le plus susceptibles de recourir à des formes d'agression psychologique, comparativement aux parents âgés de moins de 25 ans. L'âge des enfants est peut-être ici en cause comme dans le cas de la violence physique mineure, d'ailleurs. En effet, en ce qui concerne la violence physique mineure, on observe que les enfants de parents âgés de 45 ans et plus sont moins souvent l'objet de violence que les autres, toutes catégories d'âge confondues. La violence physique sévère ne semble pas reliée à l'âge des parents.

Figure 19

Proportion de mères québécoises en accord avec les énoncés selon la langue d'entrevue (%), 1999

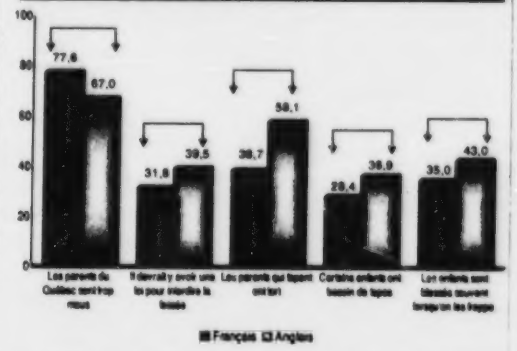

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Figure 20

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la langue d'entrevue (%), 1999

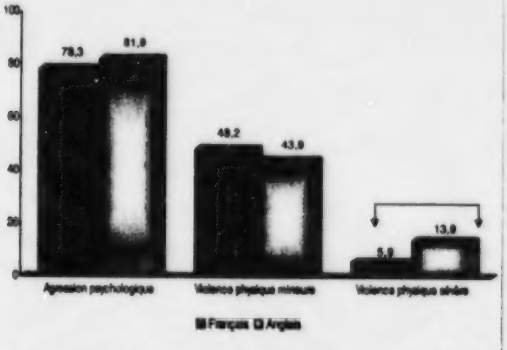

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Nous n'avons aucune indication quant à l'origine ethnique ou culturelle des répondantes à notre enquête. Cependant, les participantes avaient le loisir de s'exprimer en français ou en anglais lors des entrevues. Nos données indiquent que, règle générale, les québécoises francophones sont en proportion plus nombreuses à partager des opinions conservatrices concernant l'éducation des enfants. Curieusement, étant donné leurs attitudes apparemment plus libérales, c'est plutôt chez les répondantes anglophones que l'on retrouve les taux les plus élevés de violence sévère à l'égard des enfants (14 % c. 6 %).

3.4.3 Prévalence de la violence selon les caractéristiques de la famille

La présence d'agression psychologique augmente avec le nombre d'enfants dans la famille

Figure 21

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le nombre d'enfants mineurs dans le ménage (%), 1999

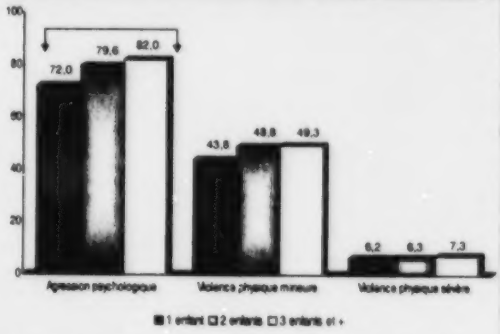

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La présence de plusieurs enfants dans la famille est associée au taux d'agression psychologique. Ce taux est moins élevé dans les ménages avec un seul enfant mineur. Le taux de violence de nature physique, quant à lui, demeure le même quel que soit le nombre d'enfants du ménage.

Le statut conjugal et la structure de la famille sont faiblement liés aux taux de violence...

La présence d'agression psychologique et de violence physique envers un enfant n'est pas liée de façon significative au *statut conjugal* des mères. On notera toutefois que le taux de violence sévère est un peu plus élevé dans le cas des familles séparées ou divorcées. Les taux de violence rapportés ne varient pas non plus en fonction de la *structure familiale* (données non présentés).

... mais la qualité de l'union est nettement en cause

Figure 22

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999

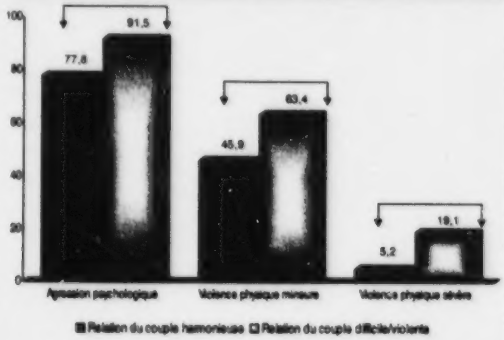

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Cependant, la *qualité des relations de couple* est, quant à elle, nettement associée aux taux de violence. En effet, les enfants dont les mères affirment vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) sont, en proportion, plus nombreux à subir de l'agression psychologique (92 % c. 78 %), de la violence physique mineure (63 % c. 46 %) et de la violence physique sévère (19 % c. 5 %).

3.4.4 Prévalence de la violence et caractéristiques socioéconomiques

Occupation d'un emploi et agression psychologique

Figure 23
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le statut d'emploi de la mère au moment de l'enquête (%), 1999

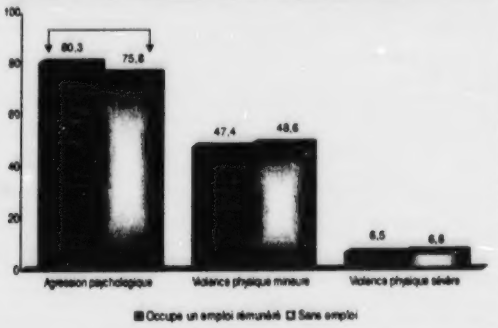

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Le taux d'agression psychologique est un peu plus élevé lorsque les *mères occupent un emploi* au moment de l'enquête (80 % c. 76 %). Le niveau de scolarisation de ces mères pourrait être en cause ici. Autrement, les autres formes de violence ne semblent pas liées au fait d'occuper ou non un emploi.

Misère économique, misère dans les relations parents-enfants

Figure 24
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception de la situation financière du ménage par la mère (%), 1999

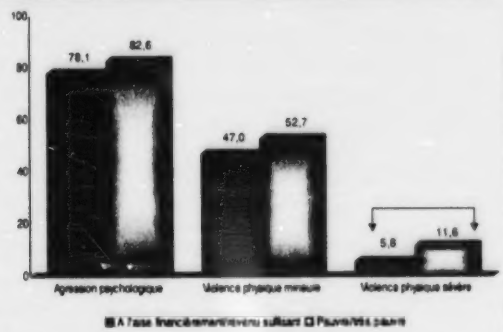

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La violence physique sévère envers un enfant est rapportée deux fois plus souvent chez les femmes qui se *perçoivent pauvres ou très pauvres* comparativement à celles qui se considèrent à l'aise financièrement ou qui estiment leur revenu suffisant (12 % c. 6 %).

Figure 25

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la durée de la pauvreté perçue par la mère (%), 1999

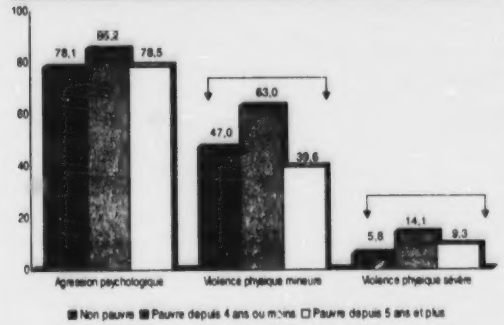

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La *durée de la pauvreté* telle que perçue par la mère est aussi reliée aux conduites violentes de nature physique. La violence physique mineure est plus souvent rapportée par les mères qui se perçoivent pauvres depuis quatre ans ou moins (63 %), comparativement aux mères non pauvres (47 %) ou pauvres depuis cinq ans ou plus (40 %). Le même phénomène se produit pour la violence physique sévère qui est plus élevée dans les ménages qui vivent dans la pauvreté depuis quatre ans ou moins (14 %), comparativement à ceux qui ne se considèrent pas pauvres (6 %) ou dont la pauvreté dure depuis plus longtemps (9 %). On notera ici que l'âge des enfants peut être mis en cause. En effet, ils sont plus âgés dans les familles qui déclarent une expérience de pauvreté de cinq ans ou plus.

3.5 Juxtaposition des types de violence envers les enfants

Une juxtaposition des formes de violence

Figure 26

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type physique selon la présence d'agression psychologique (%), 1999

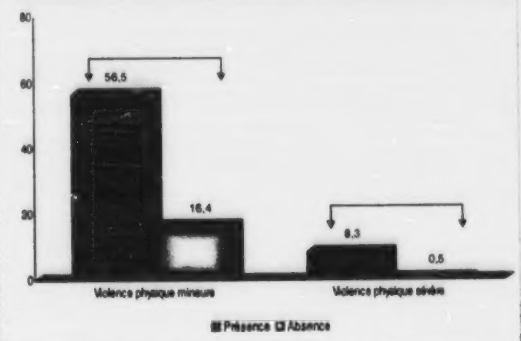

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les taux de violence physique mineure et de violence physique sévère sont beaucoup plus bas dans les familles où les adultes ne font pas usage d'agression psychologique envers les enfants. Dans ces familles, le taux de violence sévère est pratiquement inexistant alors que le taux de violence mineure est près de quatre fois inférieur au taux des familles où l'on retrouve de l'agression psychologique envers les enfants.

Figure 27

Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique sévère selon la présence de violence physique mineure (%), 1999

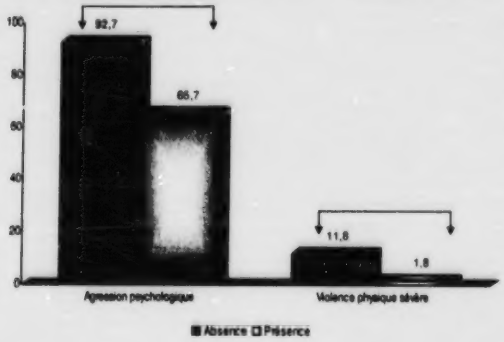

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

L'agression psychologique et la violence physique sévère accompagnent très souvent la violence physique mineure. En présence de cette dernière, on observe que le taux d'agression psychologique passe de 66 % à 93 % alors que celui de la violence physique sévère passe de 2 % à 12 %.

Figure 28

Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique mineure selon la présence de violence physique sévère (%), 1999

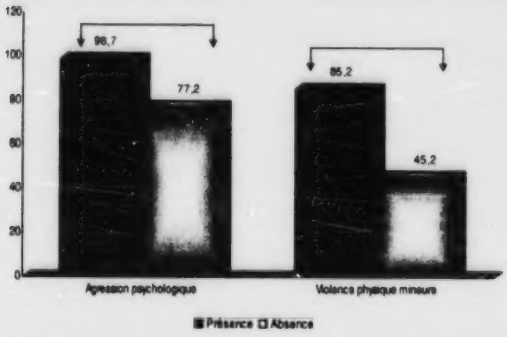

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les résultats montrent également que l'agression psychologique et la violence physique mineure sont étroitement reliées à la violence physique sévère envers un enfant : le taux d'agression psychologique est plus élevé chez ceux subissant également de la violence physique sévère (99 % c. 77 % en son absence), et les enfants victimes de violence physique sévère sont, en proportion, plus nombreux à vivre de la violence physique mineure (85 % c. 45 %).

4. Discussion des résultats

4.1 Des taux de violence qui devraient nous préoccuper

Les résultats de cette enquête illustrent clairement que les stratégies de résolution de conflits non punitives sont connues et utilisées par la presque totalité des parents québécois. Ils indiquent que les parents entreprennent très fréquemment de résoudre les conflits ou de discipliner leur enfant sans avoir recours à l'agression. Les parents empruntent alors à des stratégies de distraction, de retrait de privilèges ou d'explications données aux enfants. Cela devrait nous rassurer. Cependant, les taux de conduites à caractère violent recensés dans les familles québécoises soulèvent aussi certaines inquiétudes chez les auteurs du présent rapport. Ces inquiétudes tiennent aux quatre éléments suivants :

1) De très nombreuses études, citées en première partie de ce rapport, et rejoignant en cela l'opinion majoritaire des répondantes de la présente étude, indiquent que l'agression psychologique et la violence physique sous leurs formes les plus sévères entravent le développement des enfants. La violence sévère, apparentée à l'abus dans ses formes extrêmes, peut le compromettre. Nous y reviendrons plus loin. Ces taux sont élevés.

2) L'unanimité est loin d'être faite, nous l'avons déjà souligné, quant aux effets délétères des punitions psychologiques ou physiques mineures. Cependant, à l'inverse, nous ne disposons pas d'études qui viendraient soutenir la thèse selon laquelle l'agression psychologique et la violence physique mineure contribuent au bien-être et au développement des enfants. Quelques études (voir Larzelere, 1996) démontreraient que de telles pratiques facilitent l'adoption de comportements conformes aux attentes des parents dans certaines circonstances. Cela ne vient pas pour autant confirmer que ces mêmes pratiques améliorent la santé physique et mentale des enfants. On pourrait tout aussi bien soutenir l'hypothèse selon laquelle, en obéissant, les enfants apprendraient non pas les comportements appropriés, mais bien davantage à éviter l'inconfort, la douleur ou, dans certains cas, la détresse, l'humiliation ou la honte. Par ailleurs, les arguments voulant que le fait de s'abstenir d'utiliser la punition physique amène les parents au laxisme et à la permissivité ne sont pas pertinents ici. Baumrind (1978) a depuis longtemps établi la distinction entre parents autoritaires, parents fermes et parents permissifs. Elle a démontré que ce sont les parents fermes mais chaleureux, et non pas les parents autoritaires et punitifs, ou encore les parents permissifs qui assurent un environnement plus favorable au développement de leurs enfants. La fermeté parentale n'est pas réductible à la punition physique; les parents fermes disposent de plusieurs autres stratégies non violentes. Comme prévu, les taux québécois d'agression psychologique et de violence mineure demeurent inférieurs aux taux américains d'environ 10 %. Cependant, les taux américains sont réputés être très élevés. Dans ce contexte et considérant les connaissances acquises, les taux d'agression psychologique et de violence mineure répétée envers les enfants québécois devraient faire l'objet d'une attention particulière dans l'avenir.

3) Près de 80 % des mères indiquent avoir été témoins (ou acteurs) d'un incident d'agression psychologique, et près de la moitié des Québécoises rapportent un incident de violence physique mineure. Le type d'enquêtes que nous produisons ne nous permet pas de qualifier ces conduites sous l'angle de l'intensité et de la dangerosité. Il se peut effectivement qu'un certain nombre de ces événements soient fortuits, produits dans un climat de neutralité, sans haine ou sans hostilité. Une majorité des événements constituant ces taux de prévalence ne se seraient en effet produits qu'une ou deux fois durant les douze mois précédant l'enquête. Cependant, une fraction non négligeable de mères déclarent que plusieurs de ces événements se seraient répétés. Par exemple, 41 % des Québécoises rapportent que les enfants se sont fait crier ou hurler après 3 fois ou plus durant les 12 mois précédant l'enquête, et 20 %, 6 fois ou plus. De même, près de 8 % des enfants ont entendu des sacres ou des jurons à leur endroit trois fois ou plus durant la même période. Ce sont

7 % des enfants qui reçoivent des tapes sur les fesses, et 11 %, des tapes sur la main, le bras ou la jambe, trois fois ou plus par année (voir le tableau 6). Il n'y a pas de niveau minimum ou maximum à partir desquels la communauté scientifique se montrerait unanimement inquiète ou rassurée concernant le recours à la punition physique ou à d'autres formes de violence « usuelle » par les parents envers leurs enfants. Cela demeure une appréciation qui ne peut être faite que par l'ensemble des acteurs sociaux, aussi bien ceux qui se préoccupent du bien-être quotidien des enfants, de leur sécurité, de leur santé, de leur confort, que ceux qui analysent la question non pas à partir des seules conséquences psychologiques ou sanitaires, mais aussi sous l'angle des droits fondamentaux. Cette enquête ne réglera pas la question. Nous souhaitons cependant qu'elle puisse soutenir la réflexion et alimenter le débat à partir de données factuelles. Notamment, nous réitérons cette observation très importante que nous avons faite voulant qu'une forme de violence risque d'en entraîner une autre : un enfant soumis à des épisodes de violence physique « mineure » voit ses risques de violence sévère augmenter de sept fois, rappelons-le. Les risques de violence psychologique sont aussi multipliés. À l'inverse, les familles où n'apparaissent pas les formes de violence psychologique ne déclarent aucune violence sévère et très peu de violence physique mineure. Cela peut vouloir dire que pour un nombre très important d'enfants, les épisodes de violence mineure se déroulent dans un environnement hostile et avec une probabilité plus grande de coups durs.

4) Le taux de violence sévère (6,6 %) repose sur un ensemble d'items qui renvoient à des conduites qui peuvent mettre en cause la sécurité, et, selon le cas, le développement des enfants. On connaît, par exemple, la dangerosité du fait de « secouer » un enfant en bas âge; 5 % des Québécoises témoignent de telles pratiques envers un enfant de moins de deux ans, dont 1 % fréquemment (6 fois ou plus par année). Il n'est pas inutile de rappeler ici, au risque de paraître alarmiste, que 77 % de la mortalité infantile reliée à de la violence physique sont enregistrés chez les moins de 3 ans et que dans plusieurs cas cela implique des secousses violentes de l'enfant souvent à partir d'un seul incident (National Clearing House on Child Abuse and Neglect, 2000). Une attention particulière devrait donc être consentie à ce sujet. Par ailleurs, 1,4 % des épisodes sont attribuables à l'utilisation d'un bâton ou d'un autre objet dur pour frapper l'enfant sur les fesses. Encore là, le risque de blesser l'enfant est évident. On pourrait par ailleurs prétendre que la « Claque au visage, derrière la tête ou sur les oreilles » peut prendre des formes plus ou moins violentes et que le taux de violence sévère se trouve artificiellement gonflé par ce seul item (3 %). Nos collègues américains ont, de fait, considéré cet item comme davantage symptomatique de la violence mineure que de la violence sévère. La rareté relative dans le recours à cette pratique par les adultes québécois nous fait cependant penser qu'une telle conduite déroge à la norme de prudence et peut comporter des dangers de blessures ou encore de traumatisme psychologique dans certains cas. Le taux de violence sévère dépasse de 11 fois les taux de signalements aux services de protection pour cause d'abus physique lorsque l'on considère la prévalence des conduites qui ne se seraient produites qu'une seule fois durant les 12 mois précédant l'enquête. Si l'on ne considère que les événements qui se répètent (3 fois ou plus), le taux dépasse de 4 à 6 fois le taux des signalements. Ces chiffrent confirment ce que tout le monde sait déjà : la violence sévère envers les enfants est plus importante que ne le laissent entrevoir les statistiques de la Protection de la Jeunesse. Cela demande que l'on s'y penche sérieusement.

4.2 Un contexte culturel complexe

Une très vaste majorité de Québécoises est d'avis que les parents québécois sont trop mous avec leurs enfants. Une majorité croit également que la punition physique et l'agression psychologique peuvent entraîner des blessures ou des problèmes psychologiques chez les enfants. Ces seules données laissent penser que les Québécoises pourraient être à la recherche d'une

approche plus ferme mais non violente à l'égard des enfants.

Cela est possible mais pas aussi simple qu'on le souhaiterait sans doute. Au-delà de ces consensus, apparaissent en effet deux blocs de mères quant aux opinions ou croyances auxquelles elles adhèrent en matière de conduites punitives à l'égard des enfants. Un bloc (plus « conservateur ») de mères québécoises qui se montrent (en majorité) d'accord avec les parents qui tapent les enfants, qui pensent que certains enfants en ont besoin pour apprendre (plus du quart), et qui voient ces pratiques comme un devoir parental à exercer si nécessaire (la moitié). Un autre bloc qui ne s'associer pas à ces affirmations.

Nous rappelons ici que ce sont les mères plus conservatrices qui attestent en plus grand nombre d'un recours à la violence par les adultes de la maison envers les enfants, y compris la violence sévère. Ces parents se montrent aussi moins sensibles aux conséquences négatives de telles pratiques (blessures ou conséquences psychologiques). Sans ouvrir le débat de la cause et de l'effet dans cette association, on peut affirmer que ces deux modes de réponses, opinions et conduites forment un ensemble homogène et cohérent de réponses chez ces mères québécoises.

Les données de l'enquête laissent, par ailleurs, nettement apparaître une relation entre l'appartenance à un de ces blocs de parents et un certain nombre de facteurs relevant de l'enfance vécue par les parents, d'une part, et relevant des éléments du contexte social, économique et culturel contemporain, d'autre part. Ces relations ne sont pas univoques et peuvent même sembler parfois contradictoires. Nous savons déjà que ce sont les répondantes les plus sensibles aux conséquences négatives de la violence qui ont été témoins ou victimes de violence en plus grand nombre durant leur enfance. Mais nous savons aussi que ce sont celles qui rapportent de la violence envers leurs enfants qui réfèrent en plus grand nombre à des expériences infantiles de violence familiale dont elles ont été les témoins, de fessées, de menaces ou d'humiliations ou qui vivent en plus grand nombre avec des conjoints qui auront vécu de semblables expériences. La sensibilité aux conséquences négatives de la violence envers les enfants et une probabilité plus élevée d'y avoir recours sont reliées aux mêmes expériences antérieures. Cela rappelle que ce n'est pas tant la connaissance d'une situation qui prédit les comportements que nous adoptons, mais l'apprentissage de leur exercice, et la capacité d'exercer réellement ces comportements dans des contextes appropriés. L'examen *a posteriori* des caractéristiques sociodémographiques des répondantes qui adhèrent à des croyances plus conservatrices montre que ce sont celles qui sont moins scolarisées, moins actives ou plus précaires sur le marché du travail, qui s'identifient à la langue maternelle française et qui font partie de familles de plus grande taille qui affichent cette tendance. Ces résultats empruntent à la fois à des modèles d'apprentissage social, de stress parental et, sans doute, de pratiques culturelles acquises.

Bref, le contexte entourant la question du recours à des conduites violentes envers les enfants renvoie à la fois à des histoires personnelles antérieures familiales et culturelles, et à des opinions plus ou moins conservatrices concernant la socialisation des enfants, à des situations de stress familial et économique contemporaines. Toutes ces variables se présentent dans un jeu d'interactions complexes dont ne peuvent rendre compte les seules stratégies d'analyse de la présente enquête. Pour cela, il nous faudra revoir les données non seulement sous leur forme de prévalence, mais en considérant également les données sur la fréquence (intensité) d'utilisation des conduites à caractère violent, dans une approche où une multiplicité de conditions que nous savons désormais associées à ces conduites seront prises en compte simultanément.

4.3 Un héritage probable de violence dans plusieurs cas

La rigueur qui doit guider l'analyse des résultats de la présente enquête nous interdit tout mode d'inférence qui aboutirait à l'affirmation de liens précis de cause à effet. Les données dont nous disposons sont d'ordre descriptif et corrélationnel; leur traitement ne permet pas l'examen d'un modèle dynamique des liens entre les facteurs. Cet examen permet cependant de souligner un certain nombre de liens forts.

Une première observation sur laquelle il nous apparaît nécessaire de revenir : les expériences infantiles en matière de violence, c'est-à-dire celles vécues par les parents durant leur enfance, sont associées à l'adoption d'un style de gestion des conflits qui transparaît dans les conduites avec les enfants. L'expérience infantile d'humiliations, de fessées et/ou de corrections sévères vécue par les mères coïncide avec des taux plus élevés de violence psychologique et physique envers leurs jeunes enfants. La violence psychologique répétée durant l'enfance de ces mères, et la frayeur que peut vivre un enfant du fait d'être témoin de violence sévère envers les personnes qui l'entourent, est particulièrement mise en cause ici. Les enfants des Québécoises qui attestent que leur conjoint a reçu la fessée durant son enfance (on peut présumer que les événements ont été assez saillants pour qu'ils aient été relatés à la répondante) sont également, par près de trois fois, plus à risque de violence sévère. Les taux de violence enregistrés dans la présente enquête traduisent donc plus que des dérapages dans la gestion des conflits contemporains entre parents et enfants. Ils pourraient être reliés au passé infantile des parents, ce qui nous ramène à une forme d'apprentissage des conduites violentes par expérience directe ou par observation. Cet apprentissage augmente les probabilités de recourir à des pratiques violentes. On notera toutefois ici que nous référons à une augmentation du risque.

Une deuxième observation : dans cette zone de probabilité, les parents peuvent devenir, souvent contre leur gré et malgré la sensibilité qu'ils auront développée vis-à-vis des conséquences de la violence, la courroie de transmission de ce patrimoine de conduites apprises aussi bien envers leurs enfants qu'avec leur conjoint ou conjointe. Il n'est pas inutile de rappeler ici que l'affirmation selon laquelle il y « aurait des enfants qui n'apprendraient que s'ils sont frappés » est partagée par 29 % des Québécoises et, parmi celles-ci, plus largement par les répondantes qui disent avoir reçu la fessée durant leur enfance. Cela nous ramène à l'observation de Herzberger (1984) et de Kelder et autres (1991) selon laquelle les parents qui croient qu'ils méritaient le traitement reçu durant leur enfance (sans doute parce que le contexte et les paroles entendues leur faisaient porter la responsabilité des coups reçus) sont plus nombreux à penser qu'il s'agit là d'une méthode disciplinaire appropriée. Cela conforterait les parents de penser qu'il s'agit là d'une pratique normale qui entraîne des désagréments ou une souffrance normale pour laquelle il n'ont pas de responsabilités, l'enfant en portant généralement le blâme. Cependant, l'enfant est à ce moment plus à risque (de 1,6 à 2,6 fois) de subir de la violence sévère, rappelons-le.

Des analyses secondaires des données de la présente enquête laissent voir des taux plus importants de parents agressés psychologiquement ou punis physiquement durant leur enfance parmi ceux qui disent éprouver présentement des difficultés conjugales ou ceux qui ont entrepris une recomposition familiale (séparation, divorce). De même, une déclaration d'emplois et de revenus précaires, de scolarisation plus faible, d'appartenance à une famille de plus grande taille renvoie à des taux plus élevés de violence sévère et d'exposition à la violence familiale des parents alors qu'ils étaient enfants. Cela s'ajoute à l'information selon laquelle la misère sur le plan économique telle que perçue par les Québécoises et la durée de la pauvreté sont fermement associées à la violence sévère. Nous devons conclure à l'existence d'un patron d'interactions parents-enfants qui participeraient à un contexte plus large d'une dynamique de filiation et de vie familiale plus accablante : apprentissage de pratiques parentales violentes par modelage, apprentissage de la justification du recours à la violence, stress contemporain de nature sociale, économique et familiale plus élevé. Cela semble particulièrement le cas pour ce qui est de la violence sévère.

4.4 Une violence discriminatoire

La violence envers les enfants peut prendre des allures *sexistes*. Ce sont les garçons qui écopent davantage de la violence sévère. Les données de Maccoby et Jacklin (1974), et de Wauchope et Straus (1990) révélaient qu'un plus grand nombre de parents faisaient usage de la punition corporelle envers leur garçon qu'envers leur fille. L'étude québécoise de 1992-1993 (Bouchard et Tessier, 1996) ne nous avait pas permis d'identifier ce lien, alors que la présente, fondée sur un échantillon représentatif de mères québécoises, confirme ces écarts de pratiques envers garçons et filles. Il n'y a rien

dans ces données pour rassurer celles et ceux qui souhaitent une éducation masculine plus cohérente avec un rôle de conciliateur et de pacificateur. Ces données devraient par ailleurs inspirer celles et ceux qui reconnaissent que les garçons peuvent se montrer plus turbulents que les filles et que leurs parents peuvent avoir besoin d'une aide plus substantielle pour exercer leur rôle sans avoir recours à la violence.

La violence prend aussi des allures basées sur l'*âgisme*. On frappe plus les petits, à compter de 3 ans, que l'on ne frappe les grands de 17 ans. Une première interprétation s'impose donc et se présente comme une théorie « pondérale » du phénomène de l'estompage de la punition physique alors que l'enfant prend de la taille et du poids... ce qui nous faisait écrire en 1996 : « ... En un sens, la mesure de la violence envers les enfants est une mesure de la discrimination des adultes envers les plus petits à qui on reconnaîtrait moins le droit à la discussion, à la divergence et à la négociation qu'aux personnes plus grandes, plus grosses, plus fortes et plus autonomes », donc plus en mesure de défendre leurs droits (Bouchard et Tessier, 1996). L'énoncé est toujours valide. Ces résultats sont peut-être aussi reliés aux croyances répandues mais fautives selon lesquelles : 1) les tout-petits ne comprennent pas ce qu'on leur explique, et 2) qu'il leur faut connaître immédiatement qui est le patron lorsqu'ils commencent à s'opposer aux contraintes et à l'autorité. Ces données témoignent peut-être aussi du manque de préparation des parents qui doivent passer d'un rôle de *caring* assumé durant les premières années de vie de l'enfant à un rôle de socialisation, ainsi qu'au manque de temps des parents. Par ailleurs, la diminution des taux à mesure que l'enfant vieillit peut aussi traduire une possibilité accrue des parents dans l'utilisation de l'explication et de la négociation étant donné le développement de la capacité d'abstraction et d'interaction verbale chez les enfants.

La violence est discriminatoire à plusieurs autres égards : les enfants de parents plus jeunes ou qui ont de nombreux autres enfants, ceux dont les parents déclarent un état de misère sur le plan économique et ceux dont les parents entretiennent une relation conjugale difficile ou violente sont à plus haut risque de toutes les formes de violence, dont la violence sévère. Nous avions observé ce même lien lors de l'étude de 1992-1993.

4.5 Une méthodologie qui semble robuste

Les données obtenues dans le cadre de cette enquête nous apparaissent valides tant du fait qu'elles offrent une validité de surface très élevée (absence de données ou de liens aberrants) que du fait qu'elles viennent confirmer en très grande partie les résultats de l'étude de 1992-1993. Cette étude portait sur un plus petit nombre de personnes mais sur un plus grand nombre de variables, le couplage des données entre l'enquête sur la violence et l'enquête générale ayant été fait à ce moment. Cette étude révélait que les idéations suicidaires et la détresse psychologique des mères québécoises étaient fortement associées à toutes les formes de violence, soit psychologique, mineure ou sévère. La pauvreté, tant la durée que l'intensité perçue, et l'isolement social se trouvaient surtout liés à la violence physique sévère. Le jeune âge des parents, le jeune âge et le nombre des enfants, la précarité des couples et l'exclusion du marché du travail étaient davantage liés à l'utilisation de violence mineure. Quant à la violence psychologique, elle était surtout rapportée par des parents scolarisés, et davantage associée à l'usage de drogues ou d'alcool. Les résultats indiquaient aussi que la violence envers les enfants peut faire partie d'une dynamique de violence plus large dont celle envers la conjointe. La convergence des résultats de ces deux études indépendantes dans les liens qu'elles mettent au jour entre la violence envers les enfants et un ensemble de variables sociales, économiques et psychologiques, confirme la robustesse conceptuelle de la méthodologie.

Selon les données tirées de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) et rapportées dans le récent rapport du Canadian Council on Social Development (1999), 64 % des enfants âgés entre 2 et 12 ans vivraient avec des parents qui disent ne jamais utiliser la punition physique. Selon nos données, portant sur un échantillon d'une plus grande étendue d'âge, incluant notamment les enfants de 0 à 2 ans, ce taux se situerait plutôt autour de 51 %, du moins au Québec. Étant donné les différences méthodologiques de ces deux enquêtes, nous ne pouvons pousser plus

loin une analyse comparative de ces données sinon pour souligner leur convergence. Les taux que nous enregistrons en 1999-2000 sont toutefois plus élevés que ceux de 1992-1993. Cela s'explique sans doute du fait que l'échantillon de 1992-1993 était délesté de familles pour lesquelles il s'était trouvé impossible d'isoler physiquement les mères lors de la passation d'une entrevue en face-à-face, question d'assurer une plus grande intimité à l'opération. Cela avait conduit à une distorsion échantillonnale où les mères avec de nombreux enfants, et particulièrement celles avec des enfants à la maison et en bas âge, étaient facilement écartées de l'échantillon. Or, on sait que ce sont là deux éléments fortement associés à la violence physique mineure, notamment.

D'aucuns seront probablement amenés à commenter cette enquête comme un exercice de plus en futilités scientifiques. Ils avanceront que la vraie mesure de la violence envers les enfants dans les familles est impossible à réaliser, que les taux enregistrés souffrent de sous-estimation liée à une tendance à bien paraître chez les répondantes (désirabilité sociale), que les taux reflètent davantage ce qu'on juge approprié de déclarer et que cela varie d'un groupe social à l'autre. Ces personnes auront en partie raison. Cependant, il n'est pas inutile de souligner que : 1) les taux recensés dépassent de beaucoup les taux connus dans les services de protection et qu'ils se rapprochent sans doute plus de la réalité que ces derniers indicateurs; 2) les taux de violence physique mineure ne peuvent être recensés autrement et qu'ils sont de précieux indicateurs du bien-être relatif des enfants et de la qualité des relations avec les adultes qui partagent leur espace domestique quotidien; 3) ces taux et les liens que nous pouvons identifier entre eux et certaines conditions historiques ou contemporaines de la vie des enfants nous en apprennent davantage que les spéculations à partir d'études locales ou fondées sur des échantillons de convenance.

D'autre part, l'exercice ne sera pas futile s'il donne lieu à des actions par les communautés, les citoyens concernés et par celles et ceux chargés de concevoir les politiques publiques à l'égard du bien-être des enfants. C'est à eux que s'adresse la prochaine section.

5. Pistes d'intervention et de recherche

5.1 Les résultats en bref...

À la lumière des données de la présente enquête et en référence avec ce que l'on connaît déjà du phénomène à partir d'autres études (voir la section « Problématique »), nous posons l'hypothèse que la probabilité d'apparaître dans les statistiques d'enfants agressés augmente du fait, pour un enfant, de vivre dans une famille qui est dans la pauvreté depuis un certain temps. Elle augmente pour un enfant jeune, surtout pour un garçon, si les parents sont jeunes, s'ils entretiennent des rapports conflictuels et s'il règne un climat d'hostilité dont témoigne le recours simultané à plusieurs formes de violence. La probabilité est aussi plus grande pour les enfants de familles de grande taille où la répondante est non francophone. Cette enquête fait état de l'héritage d'une plus grande probabilité d'agression pour les enfants dont les grands-parents auront usé de violence dans leurs relations avec leurs enfants. Enfin, ces résultats se présentent sur une toile de fond culturelle complexe où s'expriment la sensibilité des mères québécoises quant aux conséquences nocives du recours à la violence physique et psychologique, leur attente d'une plus grande fermeté à l'égard des enfants et, simultanément, leur division en ce qui a trait aux normes sociales concernant le recours à la punition physique envers les enfants.

5.2 Les pistes d'action

5.2.1 Au niveau des interventions

L'absence de cohésion des mères québécoises quant aux normes des pratiques disciplinaires à l'égard des enfants s'inscrit dans un contexte où un ensemble plus grand de valeurs aura été remis en question durant les dernières décennies. Ainsi, une majorité des Québécoises qui ont collaboré à cette étude trouvent les parents québécois trop mous avec leurs enfants. L'ère de la grande permissivité semble révolue, ce qui ne serait sans doute pas une mauvaise nouvelle[31], mais les formes de pratiques disciplinaires qui préserveraient une approche chaleureuse et pacifique dans les relations ne semblent ni claires, ni faire l'unanimité parmi les répondantes.

Les mères québécoises ne sont pas les seules à faire montre de désaccord en la matière[32]. Le contexte légal de l'exercice des droits parentaux en fait aussi la démonstration. Ainsi, alors que les gouvernements, notamment celui du Québec, ont mis en place des lois et des services pour assurer la protection de la jeunesse, le législateur canadien maintient l'article 43 du Code criminel selon lequel les parents et les professeurs peuvent utiliser la punition physique dans le but de corriger un enfant. Cette loi fait depuis longtemps l'objet de revendications de la part des groupes, dont la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, soucieux de transmettre un message clair aux parents et adultes qui entourent les enfants (Bernard, 1998) quant au respect des droits des enfants. Ces groupes souhaitent l'abrogation de cet article; ils maintiennent qu'une telle disposition mine le droit d'un groupe vulnérable à une pleine protection, à la dignité et risque d'encourager l'usage de la force dans la résolution des conflits.

Les résultats de la présente étude viennent souligner la nécessité qu'un débat large et rigoureux soit entrepris au Québec vis-à-vis des valeurs, des attitudes et des pratiques entourant l'utilisation de la punition physique à l'égard des enfants. Nous soumettons que ce débat devrait également porter sur les dispositions légales encadrant les droits des parents, des éducateurs et des enfants, dont notamment l'article 43 du Code criminel. À cet égard, il nous semble important que les Québécois se donnent des objectifs précis quant aux résultats

31. On sait que les enfants dont les parents sont très autoritaires ou, au contraire, très permissifs, sont plus exposés à des problèmes d'adaptation que les enfants de parents qui se montrent fermes mais chaleureux (Baumrind, 1978).

32. Une étude récente (Schenk, Lyman, et Bodin, 2000) fait la démonstration que les psychologues américains en pratique clinique sont également loin de s'entendre sur la question.

attendus à la suite d'une telle démarche tant en vertu des changements d'attitudes et de pratiques parentales souhaités, que des modifications légales désirées.

Les résultats de la présente enquête indiquent aussi la pertinence de faire connaître aux jeunes parents, et aux parents dont les pratiques s'enracinent dans des enseignements culturels plus traditionnels, les conduites alternatives de fermeté non violente dans l'exercice de la discipline parentale. Nous réitérons ici que ces connaissances et pratiques devraient reconnaître le consensus des mères québécoises en ce qui a trait à la nécessité d'une approche plus ferme (et sans doute appuyée sur des valeurs et des principes plus clairs) envers les enfants et qu'elles devraient être appariées à des environnements pédagogiques propices à un apprentissage des habiletés et des compétences requises. La contribution simultanée des ressources communautaires locales, des services de soutien aux familles, des services d'orientation et de soutien en contact avec les parents qui présentent de plus grands risques (lorsque, par exemple, ils sont soumis à des stress économiques intenses), des grands médias capables de rejoindre les populations les plus vulnérables est souhaitable et vraisemblablement nécessaire dans les circonstances. Une attention toute particulière devrait être accordée aux parents de jeunes garçons.

Il n'est sans doute pas inutile, enfin, de souligner à nouveau le rôle très important que peuvent jouer les grandes politiques publiques de soutien à l'employabilité, de soutien du revenu et de soutien à l'adaptation au rôle parental dans un objectif de réduction du recours à la violence parentale envers les enfants, surtout envers les plus petits d'entre eux. Finalement, il ne faut certes pas omettre l'importance de l'acharnement des intervenants et des communautés locales à soutenir les parents et à prévenir la violence envers les enfants[33].

5.2.2 Au niveau de la recherche

La présente étude confirme la faisabilité de mener correctement et rigoureusement une enquête nationale concernant les attitudes et pratiques parentales. La société québécoise se trouve désormais en position de prendre la mesure du niveau de violence envers les enfants régulièrement. Elle se trouve également en mesure de faire connaître à l'ensemble des citoyens québécois l'état de la situation dans le domaine. Il n'est sans doute pas inopportun de souligner le rôle que peuvent jouer de telles données dans les stratégies préventives de la violence envers les enfants, à la condition qu'on y réfère publiquement, qu'elles soient connues, débattues et qu'elles alimentent de nouveaux efforts d'intervention dans le domaine.

À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux serait bien avisé de mandater la Direction Santé Québec de l'ISQ afin de reconduire une telle enquête sur une base triennale de façon à informer régulièrement la population québécoise de l'évolution des normes et des comportements parentaux[34] envers les enfants. À partir de ces données, l'ISQ pourrait également développer un indicateur de la sécurité, de la protection et du bien-être des enfants dans une appréciation plus générale du développement social de la population québécoise.

Par ailleurs, les données de la présente enquête se présentant au mieux comme indicatives, des études plus poussées devraient être entreprises avec les

---

33. Des programmes comme *Naître égaux et grandir en santé*, *1,2,3, GO!*, *Mères au pouvoir*, *Solidarité Jeunesse* touchent, selon des approches différentes, des parents de très jeunes enfants. Un programme de soutien aux familles vulnérables d'enfants âgés de 0 à 6 ans a récemment été proposé au Sommet du Québec et de la jeunesse par le ministre délégué à la jeunesse. Il devient indispensable de mesurer les effets de ces programmes sur la qualité des pratiques disciplinaires des parents.

34. Il serait souhaitable d'ajouter un sous-échantillon de pères lors des prochaines enquêtes de façon à mieux apprécier les différences entre parents à l'égard de leurs attitudes éducatives et de leurs pratiques disciplinaires.

leaders des diverses communautés culturelles afin de mieux saisir les valeurs et normes associées aux pratiques disciplinaires des parents de jeunes enfants, d'en tirer des enseignements et des inspirations[35]. Nos données sont loin d'être claires à ce sujet. Des recherches devraient aussi guider le développement de nouvelles approches éducatives en matière de parentage auprès des garçons et des filles de milieux plus vulnérables.

Enfin, la méthodologie d'enquête présentant ses limites, nous suggérons que soient également tenues à jour et publiées régulièrement les données concernant les signalements retenus et fondés à la Direction de la protection de la jeunesse, de façon à ce que la population soit plus à même d'apprécier, à partir de bases de données différentes, l'évolution de nos comportements à l'égard de nos enfants et de nos jeunes. Finalement, l'aménagement d'un suivi systématique des efforts consentis en matière de prévention de la violence envers les enfants et de leurs effets donnerait la mesure des interventions mises de l'avant en la matière, et permettrait de mieux cerner les zones d'investissement prioritaires.

---

35. Nos données ne sont pas claires là-dessus. Elles indiquent un risque plus élevé de violence sévère pour les enfants dont les répondantes n'étaient pas francophones. La prochaine enquête devrait pallier ce manque d'informations concernant le statut culturel ou ethnique des familles.

Annexe 1

Questionnaire de l'enquête

Entrevue téléphonique assistée par ordinateur

Version française

Bonjour, je m'appelle... Nous réalisons présentement, pour Santé Québec, une étude sur la façon dont les parents du Québec voient l'éducation et la discipline des enfants.

Seulement si nécessaire :
Cette importante étude est la 22e réalisée par Santé Québec pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans le cadre de cette étude, nous interviewons 2 500 femmes qui cohabitent avec un ou des enfants âgés entre 0 et 17 ans ...

À la personne qui répondra au téléphone :

Q.I Y a-t-il, dans le foyer, une femme qui est soit la mère ou la belle-mère d'un des enfants de moins de 18 ans?

Oui - on continue 1
Non - remercier et terminer 2

Q.II Y a-t-il dans votre foyer un enfant âgé entre 0 et 17 ans?

Oui - on continue 1
Non - remercier et terminer 2

Q.III Y a-t-il un enfant qui habite avec vous au moins la moitié du temps (50 % du temps)?

Oui - on continue 1
Non - remercier et terminer 2

Q.IV Pourriez-vous me dire combien d'enfants âgés entre 0 et 17 ans vivent chez vous au moins 50 % du temps?

1 seul enfant 01
2 enfants 02
3 enfants 03
4 enfants 04
5 enfants 05
6 enfants 06
7 enfants 07
8 enfants 08
9 enfants 09
10 enfants 10
11 enfants 11
12 enfants 12
Refus - remercier et terminer 99

Q.V Quel âge a votre 1er enfant? **Si plusieurs enfants, suggérer de commencer par le plus âgé.**

___ ___ an/s

Moins de 1 an 00

Q.VI Est-ce une fille ou un garçon?

Fille 1
Garçon 2

Questions V et VI sont posées pour chaque enfant âgé entre 0 et 17 ans (maximum 12 enfant).

Par la suite, l'ordinateur sélectionnera aléatoirement UN SEUL des enfants préalablement décrits afin d'identifier la femme qui complétera l'entrevue.

Voilà, l'ordinateur m'indique que je dois parler à la MÈRE ou la BELLE-MÈRE de « l'enfant sélectionné ». **Si la personne n'est pas disponible, demander** : Quand pourrais-je la rejoindre?

On continue 1
Non disponible - prendre rendez-vous 2
Refus - remercier et terminer 9

Introduction pour la femme sélectionnée :

Bonjour madame, je suis ... Nous réalisons présentement une étude pour Santé Québec. Elle porte sur la façon dont les parents du Québec voient l'éducation et la discipline des enfants.

Q.VII D'abord, puis-je vous demander si je vous rejoins à votre résidence principale (i.e. votre logement ou maison privée et NON à votre chalet, votre commerce, etc.)? Si ce n'est pas le domicile principal mais une résidence secondaire, un commerce ou autres, le numéro de téléphone et la répondante DEVIENNENT INADMISSIBLES.

Oui - on continue 1
Non - remercier et terminer 2

Q.VIII Pourriez-vous m'accorder 15 à 20 minutes de votre temps? Si non : Quel moment vous conviendrait le mieux pour que je vous rappelle? **Prendre en note et fixer le rendez-vous.**

Oui - on continue 1
Non - prendre rendez-vous 2
Refus - remercier et terminer 9

Notre entretien est confidentiel. Je souhaite que vous acceptiez de répondre à toutes les questions mais vous avez toujours le droit de refuser de répondre à certaines questions ou d'interrompre l'entrevue.

PREMIÈRE SECTION

Commençons ... Je vais vous lire 5 premières affirmations et je vous demande de me dire si vous êtes : « fortement d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt en désaccord » ou « fortement en désaccord ».

Q.1 Première affirmation: De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants. Diriez-vous que vous êtes ....?

- Fortement d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt en désaccord 3
- Fortement en désaccord 4
- NSP 8
- Refus 9

Q.2 Deuxième : Il devrait y avoir une loi pour interdire aux parents de donner des tapes à leurs enfants. Diriez-vous que vous êtes ....?

- Fortement d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt en désaccord 3
- Fortement en désaccord 4
- NSP 8
- Refus 9

Q.3 Ce n'est pas nécessairement agréable mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants, s'il le faut. Diriez-vous que vous êtes ...?

- Fortement d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt en désaccord 3
- Fortement en désaccord 4
- NSP 8
- Refus 9

Q.4 Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort (i.e. n'ont pas raison de le faire). Encore une fois, diriez-vous que vous êtes ...?

- Fortement d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt en désaccord 3
- Fortement en désaccord 4
- NSP 8
- Refus 9

Q.5 Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire. Diriez-vous que vous êtes ....?

- Fortement d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt en désaccord 3
- Fortement en désaccord 4
- NSP 8
- Refus 9

Q.6 D'après vous, à quelle fréquence arrive-t-il que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions physiques (i.e. corporelles) que les parents leur donnent pour les discipliner? Pensez-vous que cela arrive ...?

- Très souvent 1
- Souvent 2
- Occasionnellement 3
- Rarement 4
- Ou jamais 5
- NSP 8
- Refus 9

Q.7 D'après vous, à quelle fréquence arrive-t-il que les enfants développent des problèmes psychologiques, qui peuvent durer longtemps, quand on crie ou sacre après eux de façon répétée? Pensez-vous que cela arrive .....?

Très souvent 1
Souvent 2
Occasionnellement 3
Rarement 4
Ou jamais 5
NSP 8
Refus 9

DEUXIÈME SECTION

La prochaine série de questions est posée en fonction de L'ENFANT QUE L'ORDINATEUR A CHOISI plus tôt, c'est-à-dire « enfant sélectionné ».

Q.8 Est-ce que « enfant sélectionné » vit actuellement avec ...?

Ses 2 parents biologiques (ou adoptifs) 01
Sa mère biologique (ou adoptive) et son nouveau conjoint 02
Son père biologique (ou adoptif) et sa nouvelle conjointe 03
Sa mère biologique (ou adoptive) seulement . 04
Sa tutrice (pourrait être une tante, une grand- mère, etc.) 05
Autre (préciser) : 97
Refus 99

Les prochaines questions portent sur les désaccords et les disputes qu'il y a parfois entre les parents et leurs enfants. C'est normal qu'il y en ait, cela arrive dans toutes les familles. Il y a des fois où on arrive à les résoudre sans trop de problèmes, d'autres fois, c'est plus difficile. Santé Québec aimerait savoir comment cela/ça se passe chez vous.

Comme les questions s'adressent autant à des enfants de moins d'un an qu'à des jeunes de 17 ans, ne soyez pas surprise si des questions vous semblent moins appropriées étant donné l'âge de votre enfant.

Pour les prochaines questions, nous allons toujours parler **des 12 derniers mois**, soit depuis « mois » 1998. Ici l'ordinateur détruit le numéro de téléphone [999999999 D].

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison, c'est-à-dire pas nécessairement vous... Ça pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus (un grand frère ou une grande sœur de l'enfant)... Donc,

Q.9 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a pris le temps d'expliquer calmement à « enfant sélectionné » pourquoi quelque chose qu'il avait dit ou fait n'était pas correct? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.10 ... Qu'un adulte de la maison a obligé « enfant sélectionné » à faire une pause pour l'amener à se calmer et à réfléchir ou qu'il l'a envoyé dans sa chambre? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison ...

Q.11 ... A secoué ou a brassé « enfant sélectionné » ? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.12 ... A frappé « enfant sélectionné » sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur? Diriez-vous que...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.13 Lorsque « enfant sélectionné » dérangeait, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison l'a occupé à faire autre chose, c'est-à-dire l'a distrait ? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison... Je vous rappelle qu'on ne parle pas nécessairement de vous, ça pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus (un frère/une sœur de l'enfant). Donc ...

Q.14 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a crié ou a hurlé après « enfant sélectionné »? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.15 ... a donné un coup de poing ou un coup de pied à « enfant sélectionné » ? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.16 ... a tapé les fesses de « enfant sélectionné » à mains nues? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.17 Toujours en se référant AUX 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a saisi « enfant sélectionné »par le cou et lui a serré la gorge? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.18 ... a sacré (veut dire blasphémer) ou a juré après « enfant sélectionné »? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.19 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a donné une raclée à « enfant sélectionné », c'est-à-dire l'a frappé de plusieurs coups et de toutes ses forces? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.20 Toujours au cours DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a dit à « enfant sélectionné » qu'on allait le/la placer dans une famille d'accueil ou le/la mettre à la porte? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.21 ... a menacé « enfant sélectionné » de lui donner la fessée ou de le/la frapper sans le faire? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.22 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a frappé « enfant sélectionné » ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison... Je vous rappelle qu'on ne parle pas nécessairement de vous, que ça pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus (un frère/une sœur de l'enfant). Donc,

Q.23 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a donné une tape à « enfant sélectionné » sur la main, le bras ou la jambe? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.24 ... a enlevé à « enfant sélectionné » des privilèges ou l'a privé/e de quelque chose qu'il/elle aimait pour le/la punir? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.25 ... Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a pincé « enfant sélectionné » pour le/la punir? Diriez-vous que ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.26 Toujours au cours DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a lancé ou a jeté « enfant sélectionné » par terre? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.27 ... a traité « enfant sélectionné » de stupide ou de paresseux/se ou qu'il lui a dit d'autres noms de ce genre? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.28 Finalement, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a donné à « enfant sélectionné » une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles? Selon vous ...

Ce n'est JAMAIS arrivé 1
C'est arrivé 1 ou 2 fois 2
C'est arrivé 3 à 5 fois 3
C'est arrivé 6 fois et plus 4
NSP 8
Refus 9

TROISIÈME SECTION

Dans cette troisième section, Santé Québec s'intéresse à la façon dont les CHOSES SE SONT PASSÉES QUAND VOUS ÉTIEZ ENFANT.

Je vais vous poser des questions et lire les réponses proposées. Quand je vous le demanderai, vous me direz le CHIFFRE qui correspond à votre réponse, soit 1, 2, 3 ou 4 ...

Q.29 Lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de votre MÈRE (belle-mère, conjointe de votre père, etc..) du côté de la discipline? Diriez-vous, en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, qu'elle était ...

Tolérante (passer à Q.32) 1
Un peu sévère (passer à Q.32) 2
Très sévère (passer à Q.32) 3
Ou violente (passer à Q.32) 4
Non applicable 6
NSP (passer à Q.32) 8
Refus (passer à Q.32) 9

Q.30 Vous dites que vous n'avez pas eu de mère en tant que telle, mais y a-t-il eu dans votre enfance une femme qui a pu jouer ce rôle auprès de vous? Si elle en mentionne plus d'une, demandez-lui de parler de celle qui a été la plus significative, la plus importante.

Oui 1
Non (passer à Q.32) 2
NSP (passer à Q.32) 8
Refus (passer à Q.32) 9

Q.31 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cette femme du côté de la discipline? Diriez-vous qu'elle était ...

Tolérante 1
Un peu sévère 2
Très sévère 3
Ou violente 4
NSP 8
Refus 9

Q.32 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de votre PÈRE (beau-père, conjoint de votre mère, etc..) du côté de la discipline? Diriez-vous, en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, qu'il était ...

Tolérant (passer à Q.35) 1
Un peu sévère (passer à Q.35) 2
Très sévère (passer à Q.35) 3
Ou violent (passer à Q.35) 4
Non applicable 6
NSP (passer à Q.35) 8
Refus (passer à Q.35) 9

Q.33 Vous dites que vous n'avez pas eu de père en tant que tel, mais y a-t-il eu dans votre enfance un homme qui a pu jouer ce rôle auprès de vous? Si elle en mentionne plus d'un, demandez-lui de parler de celui qui a été le plus significatif, le plus important ...

Oui 1
Non (passer à Q.35) 2
NSP (passer à Q.35) 8
Refus (passer à Q.35) 9

Q.34 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cet homme du côté de la discipline? Diriez-vous qu'il était...

Tolérant 1
Un peu sévère 2
Très sévère 3
Ou violent 4
NSP 8
Refus 9

Q.35 Croyez-vous avoir été menacée, humiliée ou ridiculisée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT 2
Oui, c'est arrivé SOUVENT 3
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP. 8
Refus 9

Q.36 Avez-vous reçu la fessée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT 2
Oui, c'est arrivé SOUVENT 3
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

Q.37 Avez-vous été frappée plus durement qu'une fessée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT 2
Oui, c'est arrivé SOUVENT 3
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP. 8
Refus 9

Q.38 Est-ce qu'il vous est arrivée d'être témoin de violence envers un frère, une sœur ou votre mère, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT 2
Oui, c'est arrivé SOUVENT 3
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

QUATRIÈME SECTION

Parlons maintenant de **VOTRE SITUATION CONJUGALE.**

Q.39 Actuellement, êtes-vous légalement mariée?

Oui 1
Non (**passer à Q.41**) 2
Refus (passer à Q.43) 9

Q.40 Vivez-vous avec votre mari?

Oui (**passer à Q.44a**) 1
Non 2
Refus (passer à Q.43) 9

Q.41 Êtes-vous séparée, divorcée ou veuve?

Oui 1
Non (**passer à Q.43**) 2
Refus (passer à Q.43) 9

Q.42a Depuis combien de temps êtes-vous séparée, divorcée ou veuve? Précisez ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP 8
Refus 9

Q.42b Précisez ici le NOMBRE de Q.42a.

___ ___ nombre d'unités
NSP 99998
Refus 99999

Q.43 Présentement, vivez-vous avec un/e conjoint/e en union libre? (on entend par cela vivre ensemble comme mari et femme sans être légalement mariés)

Oui 1
Non (**passer à Q.56**) 2
Refus (passer à Q.56) 9

Q.44a Depuis combien de temps vivez-vous avec votre mari ou conjoint actuel? Précisez ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP 8
Refus 9

Q.44b Précisez ici le NOMBRE de Q.44a

___ ___ nombre d'unités
NSP 99998
Refus 99999

Pour les prochaines questions je vous demanderai, encore une fois, de me donner votre réponse en nommant le CHIFFRE 1, 2 ou 3.

Q.45 De manière générale, diriez-vous que votre relation de couple est ... (Donnez-moi votre réponse en nommant le chiffre 1, 2 ou 3)

Plutôt harmonieuse 1
Plutôt difficile 2
Plutôt violente 3
Refus 9

CINQUIÈME SECTION

Parlons maintenant brièvement de la manière dont les **CHOSES SE PASSAIENT POUR VOTRE CONJOINT LORSQU'IL ÉTAIT ENFANT.**

Q.46 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de sa MÈRE (belle-mère, conjointe de son père, etc..) du côté de la discipline? Diriez-vous qu'elle était ...

Tolérante (passer à Q.49) 1
Un peu sévère (passer à Q.49) 2
Très sévère (passer à Q.49) 3
Ou violente (passer à Q.49) 4
Non applicable 6
NSP (passer à Q.49) 8
Refus (passer à Q.49) 9

Q.47 Vous dites qu'il n'a pas eu de mère en tant que telle, mais y a-t-il eu dans son enfance une femme qui a pu jouer ce rôle auprès de lui? Si elle en mentionne plus d'une, demandez-lui de parler de celle qui lui semble avoir été la plus significative, la plus importante ...

Oui 1
Non (passer à Q.49) 2
NSP (passer à Q.49) 8
Refus (passer à Q.49) 9

Q.48 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cette femme du côté de la discipline? Selon-vous, elle était ...

Tolérante 1
Un peu sévère 2
Très sévère 3
Ou violente 4
NSP 8
Refus 9

À propos de son PÈRE ...

Q49. Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de son PÈRE (beau-père, conjoint de sa mère, etc.) du côté de la discipline? Selon vous, il était ...

Tolérant (passer à Q.52) 1
Un peu sévère (passer à Q.52) 2
Très sévère (passer à Q.52) 3
Ou violent (passer à Q.52) 4
Non applicable 6
NSP (passer à Q.52) 8
Refus (passer à Q.52) 9

Q.50 Vous dites qu'il n'a pas eu de père en tant que tel, mais y a-t-il eu dans son enfance un homme qui a pu jouer ce rôle auprès de lui? Si elle en mentionne plus d'un, demandez-lui de parler de celui qui lui semble avoir été le plus significatif, le plus important ...

Oui 1
Non (passer à Q.52) 2
NSP (passer à Q.52) 8
Refus (passer à Q.52) 9

Q.51 Toujours en me donnant le chiffre 1, 2, 3 ou 4, dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cet homme du côté de la discipline? Diriez-vous qu'il était ...

Tolérant 1
Un peu sévère 2
Très sévère 3
Ou violent 4
NSP 8
Refus 9

Q.52 D'après ce que vous en savez, croyez-vous que votre conjoint actuel a été menacé, humilié ou ridiculisé par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT 2
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT 3
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

Q.53 D'après vous, a-t-il reçu la fessée par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT 2
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT 3
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

Q.54 D'après vous, a-t-il été frappé plus durement qu'une fessée par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT 2
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT 3
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

Q.55 D'après vous, est-il arrivé à votre conjoint d'être témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa mère lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé 1
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT 2
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT 3
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT 4
NSP 8
Refus 9

SIXIÈME ET DERNIÈRE SECTION

Voilà, nous arrivons à la dernière section du questionnaire. J'aimerais vous poser quelques QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

Q.56 Pourriez-vous me dire votre mois et votre année de naissance?

« Mois »

Janvier 01
Février 02
Mars 03
Avril 04
Mai 05
Juin 06
Juillet 07
Août 08
Septembre 09
Octobre 10
Novembre 11
Décembre 12
NSP 98
Refus 99

« Année »

19 __ __
NSP 9998
Refus 9999

Q.57 Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle 01
Études primaires PARTIELLES 02
Études primaires complétées (i.e. une 6e ou 7e année complétée) 03
Études secondaires PARTIELLES 04
Diplôme d'études secondaires ou équivalent (11e année ou 12e année si incl. 7e année) ... 05
Études PARTIELLES dans un cégep, école de métiers ou collège commercial privé,institut technique, école de sciences infirmières, une école normale 06
Diplôme ou certificat d'études d'un cégep (programme général ou technique) 07
Études PARTIELLES à l'université 08
Certificat/s universitaire/s de premier cycle acquis 09
Baccalauréat/s acquis 10
Diplôme/s en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire, en optométrie ou en chiropraxie acquis 11
Certificat/s universitaire/s de deuxième cycle acquis 12
Maîtrise/s acquis/es 13
Doctorat/s acquis 14
Autre (préciser) : 97
NSP 98
Refus 99

Q.58 Occupez-vous un emploi RÉMUNÉRÉ actuellement, i.e. un travail pour lequel vous êtes payé, incluant un travail à votre compte?

Oui (passer à Q.60a) 1
Non 2
NSP 8
Refus (passer à Q.60a) 9

Q.59a Depuis combien de temps êtes-vous sans emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. vous n'avez pas un travail pour lequel vous êtes payée)? **Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.**

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP 8
Refus 9

Q.59b **Préciser ici le NOMBRE de Q.59a.**

___ ___ nombre d'unités
NSP 99998
Refus 99999

Q.60a Durant les 12 derniers mois (soit depuis « mois » passé), pendant combien de temps avez-vous travaillé un emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. un travail pour lequel vous êtes payé incluant les vacances, les congés de maladie, les congés de maternité, les grèves et les lock-out)? **Précisez ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.**

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP (passer à Q.61) 8
Refus (passer à Q.61) 9

Q.60b **Préciser ici le NOMBRE de Q.60a.**

___ ___ nombre d'unités
NSP 99998
Refus 99999

Pour les 2 prochaines questions, je vais vous proposer des choix de réponses et vous me direz celui qui convient le mieux.....

Q.61 Comment percevez-vous votre situation économique par rapport aux gens de votre âge?

VOUS VOUS considérez à l'aise financièrement 1
VOUS considérez vos revenus suffisants pour répondre à vos besoins fondamentaux ou à ceux de votre famille 2
VOUS VOUS considérez pauvre 3
VOUS VOUS considérez très pauvre 4
NSP 8
Refus (passer à Q.63) 9

Q.62 Depuis combien de temps vous percevez-vous dans cette situation?

Moins d'un an 1
Entre 1 et 4 ans 2
Entre 5 et 9 ans 3
10 ans et plus 4
NSP 8
Refus 9

Q.63 Quel a été le revenu total approximatif - votre revenu brut, i.e. avant impôts et retenues - de tous les membres du ménage au cours des 12 derniers mois, si l'on compte toutes les sources de revenu?

___ ___ ___ ___ ___ ___ $ (passer à Q.65)
NSP 999998
Refus 999999

Q.64 Pourriez-vous me dire alors si, selon vous, votre revenu total (i.e. celui de votre foyer avant impôts au cours des 12 derniers mois et incluant le revenu de tous les membres de votre ménage) était de ...

Moins de 10 000 $ 01
De 10 000 $ à moins de 15 000 $ 02
De 15 000 $ à moins de 20 000 $ 03
De 20 000 $ à moins de 25 000 $ 04
De 25 000 $ à moins de 35 000 $ 05
De 35 000 $ à moins de 45 000 $ 06
De 45 000 $ à moins de 55 000 $ 07
Plus de 55 000 $ 08
NSP 98
Refus 99

Q.65 Actuellement, quelle est la principale source de revenu de votre ménage? Est-ce ...

Un emploi salarié, i.e. un travail payé par une entreprise ou commerce qui ne vous appartient pas 1
Un travail autonome (vous travaillez à votre compte) 2
Une pension alimentaire 3
L'assurance emploi (assurance chômage) 4
L'aide sociale (bien-être social) 5
Prêts/bourses du gouvernement (ou autres bourses d'études, ex. post-doctorat, etc.) 6
Autre 7
NSP 8
Refus 9

IMPORTANT : Si la répondante n'a pas déclaré de mari ou conjoint/e actuel/le, l'ordinateur l'amène à la Q.71.

À propos de VOTRE CONJOINT ACTUEL ...

Q.66 Pourriez-vous me dire le mois et l'année de naissance de votre conjoint actuel?

« Mois »
Janvier 01
Février 02
Mars 03
Avril 04
Mai 05
Juin 06
Juillet 07
Août 08
Septembre 09
Octobre 10
Novembre 11
Décembre 12
NSP 98
Refus 99

« Année »
1 9 ___ ___
NSP 9998
Refus 9999

Q.67 Quel est le plus haut niveau de scolarité qu'il a atteint?

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle 01
Études primaires PARTIELLES 02
Études primaires complétées (i.e. une 6e ou 7e année complétée) 03
Études secondaires PARTIELLES 04
Diplôme d'études secondaires ou équivalent (11e année ou 12e année si incl. 7e année) ... 05
Études PARTIELLES dans un cégep, école de métiers ou collège commercial privé,institut technique, école de sciences infirmières, une école normale 06
Diplôme ou certificat d'études d'un cégep (programme général ou technique) 07
Études PARTIELLES à l'université 08
Certificat/s universitaire/s de premier cycle acquis 09
Baccalauréat/s acquis 10
Diplôme/s en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire, en optométrie ou en chiropraxie acquis 11
Certificat/s universitaire/s de deuxième cycle acquis 12
Maîtrise/s acquis/es 13
Doctorat/s acquis 14
Autre (préciser) : 97
NSP 98
Refus 99

Q.68 Votre conjoint occupe-t-il un emploi RÉMUNÉRÉ actuellement, i.e. un travail pour lequel il est payé incluant un travail à son compte?

Oui (passer à Q.70a) 1
Non 2
NSP (passer à Q.70a) 8
Refus (passer à Q.70a) 9

Q.69a Depuis combien de temps votre conjoint est-il sans emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. qu'il n'a pas de travail pour lequel il est payé)? Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP (passer à Q.70a) 8
Refus (passer à Q.70a) 9

Q.69b **Précisez ici le NOMBRE de Q.69a**

___ ___ **nombre d'unités**

NSP 99998
Refus 99999

Q.70a Durant les 12 derniers mois (soit depuis « mois »passé), pendant combien de temps a-t-il travaillé à un emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. un travail pour lequel il est payé incluant les vacances, les congés de maladie, les congés de paternité ou parentaux, les grèves et les lock-out)? Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s 1
Semaine/s 2
Mois 3
Année/s 4
NSP (passer à Q.71) 8
Refus (passer à Q.71) 9

Q.70b **Précisez ici le NOMBRE de Q.70a.**

___ ___ nombre d'unités

NSP 99998
Refus 99999

Q.71 En terminant, pourriez-vous me dire combien de numéros de téléphone permettent de rejoindre votre foyer en excluant les téléphones cellulaires et les pajettes? (Ex.: une ligne pour les enfants et une autre pour les parents, etc.)

___ ___ nombre de lignes

NSP 8
Refus 9

POUR CONCLURE L'ENTREVUE

Voilà, madame, notre questionnaire se termine ici. Nous sommes bien conscientes qu'une entrevue comme celle-ci peut avoir été difficile par moment et avoir remué certaines choses. Je peux, si vous le voulez et comme nous l'offrons à toutes les répondantes, vous laisser le numéro de téléphone de deux organismes où une personne pourra vous écouter et vous aider si vous en ressentez le besoin. C'est un numéro où vous pouvez appeler sans frais, 24 heures sur 24 :

Il s'agit du **1-800-361-5085**, l'organisme s'appelle ***La Ligne parent***

et le **1-800-363-9010**, ce deuxième organisme s'appelle ***S.O.S Violence conjugale***.

Je vous remercie énormément de votre collaboration à cette importante étude.

Une version anglaise du questionnaire est disponible à la Direction Santé Québec

Annexe 2
Sources et justification des questions et échelles

Cette annexe vise à indiquer la source de chacune des questions et des échelles utilisées dans le questionnaire de l'enquête et à en préciser leur justification, c'est-à-dire leur pertinence en regard du thème traité. Les questions y sont présentées par thème.

1. Conduites parentales utilisées lors d'une situation de conflit avec un enfant (Questions 9 à 28)

Un des objectifs importants de la présente enquête est d'évaluer la prévalence annuelle, dans les familles québécoises, de différents types de conduites parentales pouvant être adoptées lors d'une situation de conflit avec un enfant, notamment les conduites punitives sévères et très sévères.

Dans le cadre de l'étude, les conduites parentales utilisées lors d'une situation de conflit avec un enfant sont évaluées à l'aide d'une version traduite et adaptée du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (CTSPC : Straus, Hamby, Finkelhor, Moore et Runyan, 1998). Ce questionnaire est une version révisée du *Conflict Tactics Scales* (CTS), l'instrument employé dans le cadre de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993* pour mesurer les conduites parentales à caractère violent. Les principales différences entre les versions originale et révisée du CTS ont trait aux éléments suivants : 1) ajout de nouveaux items afin d'augmenter la validité de construit de l'instrument; 2) retrait de certains items s'étant révélés peu pertinents dans la problématique de la résolution de conflits entre parents et enfants; 3) reformulation de quelques items dans le but d'accroître leur intelligibilité; et 4) changement de séquence dans la présentation des items aux personnes répondantes afin d'éviter un effet de séquence invitant à des réponses automatiques. À l'heure actuelle, le CTS (versions originale et révisée) demeure l'instrument le plus utilisé dans le domaine de la mesure épidémiologique du phénomène de la violence intrafamiliale. Ce questionnaire permet d'évaluer la fréquence et la prévalence de différentes stratégies de résolution de conflits entre un parent et son enfant. Sur le plan psychométrique, de nombreuses études ont éprouvé la validité de l'instrument. Le CTS présente une consistance interne satisfaisante ainsi qu'une bonne validité de construit (Straus, 1990a, 1990b; Straus et autres, 1998). La version révisée (PCCTS) a été validée lors d'une enquête nationale tenue en 1995 par la maison Gallup aux États-Unis (Straus et autres, 1998).

Le PCCTS comprend 22 items qui décrivent différentes conduites pouvant être adoptées par un parent lors d'une situation de conflit avec un enfant de la famille. Pour chaque item, la personne répondante doit indiquer sur une échelle en 7 points la fréquence d'utilisation de la conduite durant les 12 mois précédant l'enquête. Trois échelles de résolution de conflits peuvent être tirées du PCCTS : 1) la discipline non violente (4 items); 2) l'agression psychologique (5 items); et 3) la violence physique (13 items). Il est également possible de diviser l'échelle de violence physique en trois sous-échelles, soit la punition corporelle (5 items), l'abus physique (4 items) et l'abus physique sévère (4 items).

Dans le cadre de la présente enquête, quelques modifications ont été apportées à la version originale du PCCTS. D'abord, l'échelle de réponses a été ramenée à quatre catégories (1 = jamais; 2 = 1 ou 2 fois; 3 = de 3 à 5 fois; 4 = 6 fois ou plus) au lieu des sept présentées dans le questionnaire original. Ainsi, nous avons regroupé ensemble les catégories « 1 fois » et « 2 fois » de même que les catégories « 6 à 10 fois », « 11 à 20 fois » et « 20 fois et plus ». Différentes raisons nous ont amenés à procéder à ces regroupements. D'abord nous avions le souci d'alléger le choix de réponses offert aux personnes répondantes étant donné que l'enquête se faisait au téléphone. Par ailleurs, les résultats de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993* nous ont montré que lors de l'administration du CTS les catégories supérieures à « 6 à 10 fois » étaient très peu utilisées par les personnes répondantes, et devaient de toute manière être regroupées avec d'autres catégories au moment des analyses. La seconde modification apportée au questionnaire original concerne le retrait de deux items : « brûler ou ébouillanter volontairement l'enfant » et « menacer l'enfant avec un couteau ou un fusil ». Ces deux items ont été enlevés à la suite des résultats du prétest indiquant, d'une part, que ceux-ci avaient tendance à indisposer les répondantes en suscitant chez elles du malaise ou des réactions négatives et que, d'autre part, ils n'offraient aucune possibilité de discrimination puisque

toutes les répondantes donnaient la même réponse, soit « jamais ».

2. Opinions et attitudes en lien avec l'utilisation de la punition physique comme méthode disciplinaire (Questions 1 à 7)

Outre la mesure de la prévalence annuelle de certains types de conduites parentales adoptées lors d'une situation de conflit avec un enfant, l'enquête vise également à documenter les liens entre le recours à ces différentes formes de discipline et certaines variables individuelles, familiales et sociales. Cet objectif s'inscrit cependant dans une démarche plus large qui vise à cibler, à partir des résultats de l'enquête, des pistes d'intervention préventive à l'égard des conduites disciplinaires envers les enfants en s'adressant non pas aux seuls parents à haut risque d'abus (par exemple, ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés) mais aussi aux parents à risque moins élevé. C'est dans ce contexte que nous avons choisi d'inclure dans l'enquête des variables mesurant les opinions et attitudes parentales en lien avec l'utilisation de la punition physique comme méthode disciplinaire. Ce choix repose sur deux éléments. D'abord, plusieurs études témoignent de l'existence d'un lien étroit entre le fait d'approuver l'utilisation de la punition physique comme méthode disciplinaire et le recours à des conduites violentes à l'endroit des enfants. Ainsi, les parents qui croient fermement que la punition physique est une stratégie disciplinaire nécessaire, normale et efficace présentent un risque élevé de rapporter avoir frappé leur enfant (Jackson et autres, 1999; Lenton, 1990; Straus et Moyniham, 1994). Le deuxième élément concerne les résultats d'une série d'enquêtes américaines (Daro et Gelles, 1992) menées auprès de parents. Ces résultats montrent que certains types de campagnes d'éducation et de conscientisation publique ont un impact positif sur les opinions et attitudes des parents à l'égard de l'utilisation de la punition physique de même que sur les conduites disciplinaires rapportées avoir été utilisées au cours de la dernière année. Il ressort également de ces études que parmi les parents à risque d'abus, ce sont ceux qui présentent un risque modéré qui seraient les plus perméables à ce type de campagnes.

La présente enquête comprend sept questions sur les opinions et attitudes des parents quant à l'utilisation de la punition physique comme méthode disciplinaire. Deux de ces questions (les questions 6 et 7) sont tirées d'une vaste enquête américaine réalisée par le *National Committee to Prevent Child Abuse*. Cette enquête de type téléphonique est répétée annuellement depuis 1987 (Daro, 1999). Les cinq autres questions (les questions 1 à 5) ont été développées pour les besoins spécifiques de la présente étude.

3. Expériences disciplinaires vécues par les parents durant leur enfance (Questions 29 à 38 et 46 à 55)

Tout un pan de la littérature scientifique indique que les adultes ayant fait l'objet de conduites disciplinaires à caractère violent au cours de leur enfance sont ceux qui apparaissent les plus susceptibles d'approuver l'utilisation de ce type de stratégies disciplinaires (Buntain-Ricklefs, Kemper, Bell et Babonis, 1994; Graziano, Lindquist, Kunce et Munjal, 1992; Straus, 1991) ou d'en faire usage auprès de leurs propres enfants (Covell, Grusec et King, 1995; Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Muller, Hunter et Stollak, 1995). Dans la présente étude, deux séries de dix questions (les questions 29 à 38 et celles numérotées 46 à 55) concernent les expériences disciplinaires vécues par les parents au cours de leur enfance. Les deux séries de questions sont identiques. La première concerne le parent féminin de la famille, soit la personne répondante à l'enquête, alors que la seconde se rapporte au parent masculin ou au conjoint actuel de la mère dans le cas d'une absence de père biologique dans le ménage. Pour les besoins de l'étude, seules des questions d'ordre général ont été retenues afin de ne pas allonger indûment la durée de l'entrevue téléphonique. Ces questions ont été développées spécifiquement pour l'étude.

4. Situation conjugale (Questions 39 à 45)

Les questions 39 à 44 permettent d'identifier le statut conjugal de la personne répondante. La question 45, quant à elle, porte sur la perception qu'a la répondante du niveau d'harmonie qui règne dans son couple, dans les cas où elle est mariée ou vit avec un conjoint. Cette question vise à examiner le lien entre les conduites adoptées entre conjoints et celles adoptées à l'égard des enfants. Ainsi, un nombre important de travaux empiriques indiquent que les parents qui vivent de la violence conjugale, à titre de victime ou d'agresseur, sont plus

susceptibles que les parents qui n'en vivent pas de frapper leurs enfants (Bouchard et Dumont, 1989; Jouriles et Norwood, 1995; Straus et autres, 1980; Straus et Moyniham, 1994). Dans le cas de la présente étude, nous avons choisi de ne retenir qu'une seule question générale pour la mesure de cette dimension, et ce, toujours dans le souci de ne pas trop allonger la durée de l'entrevue. Cette question est inédite.

5. Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des parents (Question 8 et Questions 56 à 70)

Plusieurs études ont permis d'établir l'existence de liens importants entre les conduites parentales violentes et certaines variables de nature démographique, sociale ou économique. Les variables retenues pour la présente enquête sont : le nombre d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans le ménage (Q. II, située dans la section préliminaire, « à la personne qui répondra au téléphone »); le type de famille (Q. 8); la perception qu'a la répondante de sa situation économique (Q. 61 et 62); le revenu familial total (Q. 63 et 64); la principale source de revenu du ménage (Q. 65); l'âge de la répondante et de son conjoint actuel (ou père de l'enfant) (Q. 56 et 66); le niveau de scolarité du parent féminin et masculin (si cela s'applique) (Q. 57 et 67) et le statut d'emploi (Q. 58 à 60 et 68 à 70) des parents. La majorité de ces questions proviennent de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993*. Seule la question 8 a été développée pour les besoins spécifiques de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, C., et M. DUMONT (1989). *La violence familiale sur le territoire du CLSC de Ste-Thérèse : les enfants d'abord !*, document inédit, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.

BUNTAIN-RICKLEFS, J., K. KEMPER, M. BELL et T. BABONIS (1994). « Punishments: What predicts adult approval? », *Child Abuse and Neglect*, 18, p. 945-955.

COVELL, K., J. E. GRUSEC et G. KING (1995). « The intergenerational transmission of maternal discipline and standards for behavior », *Social Development*, 4, p. 32-43.

DARO, D. (1999). *Public opinion and behaviors regarding child abuse prevention: 1998 survey*, Chicago, National Committee to Prevent Child Abuse.

DARO, D., et R. J. GELLES (1992). « Public attitudes and behaviors with respect to child abuse prevention », *Journal of Interpersonal Violence*, 7, p. 517-531.

GRAZIANO, A. M., C. M. LINDQUIST, L. J. KUNCE et K. MUNJAL (1992). « Physical punishment in childhood and current attitudes: An exploratory comparison of college students in the United States and India », *Journal of Interpersonal Violence*, 7, p. 147-155.

HEMENWAY, D., S. SOLNICK et J. CARTER (1994). « Child-rearing violence », *Child Abuse and Neglect*, 18, p. 1011-1020.

JACKSON, S., R. A. THOMPSON, E. H. CHRISTIANSEN, R. A. COLMAN, J. WYATT, C. W. BUCKENDAHL, B. L. WILCOX et R. PETERSON (1999). « Predicting abuse-prone parental attitudes and discipline practices in a nationally representative sample », *Child Abuse and Neglect*, 23, p. 15-29.

JOURILES, E. N., et W. D. NORWOOD (1995). « Physical aggression toward boys and girls in families characterized by the battering of women », *Journal of Family Psychology*, 9, p. 69-78.

LENTON, R. L. (1990). « Techniques of child discipline and abuse by parents », *Canadian Review of Sociology & Anthropology*, 27, p. 157-181.

MULLER, R. T., J. E. HUNTER et G. STOLLAK (1995). « The intergenerational transmission of corporal punishment: A comparison of social learning and temperament models », *Child Abuse and Neglect*, 19, p. 1323-1335.

STRAUS, M. A. (1990a). « The Conflict Tactics Scales and its critics: An evaluation and new data on validity and reliability » dans STRAUS, M. A., et R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in american families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 49-73.

STRAUS, M. A. (1990b). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales » dans STRAUS, M. A., et R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 29-47. .

STRAUS, M. A. (1991). « Discipline and deviance: Physical punishment of children and violence and other crime in adulthood », *Social Problems*, 38, p. 133-154.

STRAUS, M. A., S. L. HAMBY, D. FINKELHOR, D. W. MOORE et D. RUNYAN (1998). « Identification of child maltreatment with the Parent-Child Conflict Tactics Scales: Development and psychometric data for a national sample of American parents », *Child Abuse and Neglect*, 22, p. 249-270.

STRAUS, M. A., R. J. GELLES et S. K. STEINMETZ (1980). *Behind Closed Doors : Violence in the American families*, New York, Anchor Press/Doubleday.

STRAUS, M. A., et M. M. MOYNIHAM (1994). « Who spanks the most? » dans STRAUS, M. A., et D. A. DONNELLY (Eds.). *Beating the devil out of them: Corporal punishment in American families*, New York, Lexington Books, p. 49-63.

Annexe 3
Fréquences pondérées des réponses données à chaque question

OBJECTIF DE L'ANNEXE

Le présent annexe, également sous forme de questionnaire, renseigne, pour chaque question de l'enquête :

1) sur le nombre possible de répondantes (« n » pondéré échantillonnal; poids « mère »[1] ou poids « enfant »);
2) sur la fréquence obtenue à chaque choix de réponse;
3) sur la non réponse « partielle » (i.e. *ne sait pas* ou *refus*).

PREMIÈRE SECTION

Q.1 De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.

Fortement d'accord	20,7 %
Plutôt d'accord	54,3 %
Plutôt en désaccord	20,2 %
Fortement en désaccord	2,6 %
NSP	2,1 %
Refus	0,1 %

n = 2 469 répondantes

Q.2 Il devrait y avoir une loi pour interdire aux parents de donner des tapes à leurs enfants.

Fortement d'accord	13,2 %
Plutôt d'accord	18,8 %
Plutôt en désaccord	43,4 %
Fortement en désaccord	23,0 %
NSP	1,4 %
Refus	0,2 %

n = 2 469 répondantes

Q.3 Ce n'est pas nécessairement agréable mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants, s'il le faut.

Fortement d'accord	12,6 %
Plutôt d'accord	37,0 %
Plutôt en désaccord	27,2 %
Fortement en désaccord	21,6 %
NSP	1,4 %
Refus	0,3 %

n = 2 469 répondantes

Q.4 Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort (i.e. n'ont pas raison de le faire).

Fortement d'accord	14,4 %
Plutôt d'accord	24,2 %
Plutôt en désaccord	43,6 %
Fortement en désaccord	13,1 %
NSP	4,4 %
Refus	0,4 %

n = 2 469 répondantes

Q.5 Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.

Fortement d'accord	5,6 %
Plutôt d'accord	23,0 %
Plutôt en désaccord	33,8 %
Fortement en désaccord	35,6 %
NSP	1,6 %
Refus	0,3 %

n = 2 469 répondantes

Q.6 D'après vous, à quelle fréquence arrive-t-il que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions physiques (i.e. corporelles) que les parents leur donnent pour les discipliner?

Très souvent	8,3 %
Souvent	25,7 %
Occasionnellement	35,4 %
Rarement	21,6 %
Jamais	4,1 %
NSP	4,7 %
Refus	0,2 %

n = 2 469 répondantes

1. Comme toutes les répondantes ne sont pas des mères au sens biologique ou légal, nous avons opté pour l'appellation « répondante » plutôt que « mère ». Par ailleurs, dans la banque de données de l'enquête, le poids associé aux répondantes est désigné « poids mère ».

Q.7 D'après vous, à quelle fréquence arrive-t-il que les enfants développent des problèmes psychologiques, qui peuvent durer longtemps, quand on crie ou sacre après eux de façon répétée?

Très souvent	31,9 %
Souvent	39,2 %
Occasionnellement	19,9 %
Rarement	5,3 %
Jamais	1,2 %
NSP	2,3 %
Refus	0,1 %

n = 2 469 répondantes

DEUXIÈME SECTION

Q.8 Est-ce que « enfant sélectionné » vit actuellement avec ...?

Ses 2 parents biologiques (ou adoptifs)	78,5 %
Sa mère biologique (ou adoptive) et son nouveau conjoint	6,1 %
Son père biologique (ou adoptif) et sa nouvelle conjointe	1,9 %
Sa mère biologique (ou adoptive) seulement	12,3 %
Sa tutrice (pourrait être une tante, une grand- mère, etc.)	0,4 %
Autre (préciser) :	0,6 %
Refus	0,1 %

n = 2 469 enfants

Q.9 AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé),combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a pris le temps d'expliquer calmement à « enfant sélectionné » pourquoi quelque chose qu'il avait dit ou fait n'était pas correct?

Ce n'est JAMAIS arrivé	5,0 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	7,0 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	11,8 %
C'est arrivé 6 fois et plus	75,9 %
NSP	0,3 %
Refus	0,0 %

n = 2 469 enfants

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé),combien de fois est-il arrivé...

Q. 10 ... Qu'un adulte de la maison a obligé « enfant sélectionné » à faire une pause pour l'amener à se calmer et à réfléchir ou qu'il l'a envoyé dans sa chambre?

Ce n'est JAMAIS arrivé	21,4 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	18,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	19,0 %
C'est arrivé 6 fois et plus	41,2 %
NSP	0,2 %
Refus	0,0 %

n = 2 469 enfants

Q.11 ... Qu'un adulte de la maison a secoué ou a brassé « enfant sélectionné » ?

Ce n'est JAMAIS arrivé	80,9 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	15,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	2,6 %
C'est arrivé 6 fois et plus	1,1 %
NSP	0,3 %
Refus	0,0 %

n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.12 ... A frappé « enfant sélectionné » sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur?

Ce n'est JAMAIS arrivé	98,6 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	1,0 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,1 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,3 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %

n = 2 469 enfants

Q.13 Lorsque « enfant sélectionné » dérangeait, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison l'a occupé à faire autre chose, c'est-à-dire l'a distrait ?

Ce n'est JAMAIS arrivé	24,9 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	17,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	16,2 %
C'est arrivé 6 fois et plus	39,5 %
NSP	2,2 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.14 ... a crié ou a hurlé après « enfant sélectionné »?

Ce n'est JAMAIS arrivé	26,3 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	34,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	19,7 %
C'est arrivé 6 fois et plus	19,7 %
NSP	0,2 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.15 ... a donné un coup de poing ou un coup de pied à « enfant sélectionné » ?

Ce n'est JAMAIS arrivé	99,0 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	0,7 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,1 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,1 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.16 ... a tapé les fesses de « enfant sélectionné » à mains nues?

Ce n'est JAMAIS arrivé	77,1 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	15,9 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	5,1 %
C'est arrivé 6 fois et plus	1,7 %
NSP	0,3 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.17 ... a saisi « enfant sélectionné »par le cou et lui a serré la gorge?

Ce n'est JAMAIS arrivé	99,3 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	0,7 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,0 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,0 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.18 ... a sacré (veut dire blasphémer) ou a juré après « enfant sélectionné »?

Ce n'est JAMAIS arrivé	74,3 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	17,9 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	4,7 %
C'est arrivé 6 fois et plus	3,0 %
NSP	0,2 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.19 ... a donné une raclée à « enfant sélectionné », c'est-à-dire l'a frappé de plusieurs coups et de toutes ses forces?

Ce n'est JAMAIS arrivé	99,7 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	0,2 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,1 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,0 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.20 ... a dit à « enfant sélectionné » qu'on allait le/la placer dans une famille d'accueil ou le/la mettre à la porte?

Ce n'est JAMAIS arrivé	93,6 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	5,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,8 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,4 %
NSP	0,2 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.21 ... a menacé « enfant sélectionné » de lui donner la fessée ou de le/la frapper sans le faire?

Ce n'est JAMAIS arrivé	77,4 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	14,3 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	4,7 %
C'est arrivé 6 fois et plus	3,3 %
NSP	0,3 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.22 ... a frappé « enfant sélectionné » ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur?

Ce n'est JAMAIS arrivé	99,3 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	0,5 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,0 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,1 %
NSP	0,1 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.23 ... a donné une tape à « enfant sélectionné » sur la main, le bras ou la jambe?

Ce n'est JAMAIS arrivé	64,1 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	24,7 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	6,8 %
C'est arrivé 6 fois et plus	4,3 %
NSP	0,2 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.24 ... a enlevé à « enfant sélectionné » des privilèges ou l'a privé/e de quelque chose qu'il/elle aimait pour le/la punir?

Ce n'est JAMAIS arrivé	25,8 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	28,5 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	23,9 %
C'est arrivé 6 fois et plus	21,6 %
NSP	0,1 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.25 ... a pincé « enfant sélectionné » pour le/la punir?

Ce n'est JAMAIS arrivé	97,7 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	1,9 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,2 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,1 %
NSP	0,1 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

Q.26 ... a lancé ou a jeté « enfant sélectionné » par terre?

Ce n'est JAMAIS arrivé	99,8 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	0,1 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,1 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,0 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

NOUS PARLONS TOUJOURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé). Combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison...

Q.27 ... a traité « enfant sélectionné » de stupide ou de paresseux/se ou qu'il lui a dit d'autres noms de ce genre?

Ce n'est JAMAIS arrivé	73,0 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	17,2 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	6,4 %
C'est arrivé 6 fois et plus	3,2 %
NSP	0,1 %
Refus	0,1 %
	n = 2 469 enfants

Q.28 Finalement, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (soit depuis « mois » passé), combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison a donné à « enfant sélectionné » une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles?

Ce n'est JAMAIS arrivé	96,4 %
C'est arrivé 1 ou 2 fois	3,0 %
C'est arrivé 3 à 5 fois	0,4 %
C'est arrivé 6 fois et plus	0,1 %
NSP	0,1 %
Refus	0,0 %
	n = 2 469 enfants

TROISIÈME SECTION

Q.29 Lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de votre MÈRE (belle-mère, conjointe de votre père, etc..) du côté de la discipline?

Tolérante (passer à Q.32)	40,6 %
Un peu sévère (passer à Q.32)	39,8 %
Très sévère (passer à Q.32)	16,7 %
Violente (passer à Q.32)	1,6 %
Non applicable	1,1 % (n = 26)
NSP (passer à Q.32)	0,2 %
Refus (passer à Q.32)	0,1 %

n = 2 443 répondantes

Q.30 Vous dites que vous n'avez pas eu de mère en tant que telle, mais y a-t-il eu dans votre enfance une femme qui a pu jouer ce rôle auprès de vous? Si elle en mentionne plus d'une, demandez-lui de parler de celle qui a été la plus significative, la plus importante.

Oui	64,9 % (n = 16)
Non (passer à Q.32)	35,1 %
NSP (passer à Q.32)	0,0 %
Refus (passer à Q.32)	0,0 %

n = 26 répondantes

Q.31 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cette femme du côté de la discipline?

Tolérante	35,5 %
Un peu sévère	28,5 %
Très sévère	36,1 %
Violente	0,0 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %

n = 16 répondantes

Q.32 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de votre PÈRE (beau-père, conjoint de votre mère, etc..) du côté de la discipline?

Tolérant (passer à Q.35)	34,2 %
Un peu sévère (passer à Q.35)	34,2 %
Très sévère (passer à Q.35)	21,7 %
Violent (passer à Q.35)	4,4 %
Non applicable	4,8 % (n = 119)
NSP (passer à Q.35)	0,6 %
Refus (passer à Q.35)	0,1 %

n = 2 350 répondantes

Q.33 Vous dites que vous n'avez pas eu de père en tant que tel, mais y a-t-il eu dans votre enfance un homme qui a pu jouer ce rôle auprès de vous? Si elle en mentionne plus d'un, demandez-lui de parler de celui qui a été le plus significatif, le plus important ...

Oui	37,9 % (n = 45)
Non (passer à Q.35)	62,1 %
NSP (passer à Q.35)	0,0 %
Refus (passer à Q.35)	0,0 %

n = 119 répondantes

Q.34 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cet homme du côté de la discipline?

Tolérant	51,8 %
Un peu sévère	12,6 %
Très sévère	19,0 %
Violent	16,6 %
NSP	0,0 %
Refus	0,0 %

n = 45 répondantes

Q.35 Croyez-vous avoir été menacée, humiliée ou ridiculisée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé	66,5 %
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT	21,7 %
Oui, c'est arrivé SOUVENT	7,0 %
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT	4,4 %
NSP	0,3 %
Refus	0,2 %

n = 2 469 répondantes

Q.36 Avez-vous reçu la fessée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé	36,3 %
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT	49,2 %
Oui, c'est arrivé SOUVENT	10,5 %
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT	3,5 %
NSP	0,3 %
Refus	0,2 %

n = 2 469 répondantes

Q.37 Avez-vous été frappée plus durement qu'une fessée par vos parents, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé	81,6 %
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT	12,0 %
Oui, c'est arrivé SOUVENT	4,0 %
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT	2,1 %
NSP	0,2 %
Refus	0,4 %

n = 2 469 répondantes

Q.38 Est-ce qu'il vous est arrivée d'être témoin de violence envers un frère, une sœur ou votre mère, lorsque vous étiez enfant?

Non, ce n'est JAMAIS arrivé	73,2 %
Oui, mais c'est arrivé RAREMENT	17,3 %
Oui, c'est arrivé SOUVENT	6,2 %
Oui, c'est arrivé TRÈS SOUVENT	2,9 %
NSP	0,2 %
Refus	0,3 %

n = 2 469 répondantes

QUATRIÈME SECTION

Q.39 Actuellement, êtes-vous légalement mariée?

Oui	56,2 % (n = 1 388)
Non (passer à Q.41)	43,8 %
Refus (passer à Q.43)	0,0 %

n = 2 469 répondantes

Q.40 Vivez-vous avec votre mari?

Oui (passer à Q.44a)	97,2 %
Non	2,8 %
Refus (passer à Q.43)	0,0 %

n = 1 388 répondantes

Q.41 Êtes-vous séparée, divorcée ou veuve?

Oui	40,0 %
Non (passer à Q.43)	59,9 %
Refus (passer à Q.43)	0,1 %

n = 1 120 répondantes

Q.42a Depuis combien de temps êtes-vous séparée, divorcée ou veuve?

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP	n.d.
Refus	0,7 %

n = 446 répondantes

Q.42b Précisez ici le NOMBRE de Q.42a.

___ ___ nombre d'unités	n.d. (combiné avec Q. 42 a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 446 répondantes

Q.43 Présentement, vivez-vous avec un/e conjoint/e en union libre? (on entend par cela vivre ensemble comme mari et femme sans être légalement mariés)

Oui	66,8 %
Non (passer à Q.56)	33,0 %
Refus (passer à Q.56)	0,2 %

n = 1 120 répondantes

Q.44a Depuis combien de temps vivez-vous avec votre mari ou conjoint actuel? Précisez ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP	n.d.
Refus	0,3 %

n = 2 097 répondantes

Q.44b Précisez ici le NOMBRE de Q.44a

___ ___ nombre d'unités	n.d. (combiné avec Q. 44a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 2 097 répondantes

Q.45 De manière générale, diriez-vous que votre relation de couple est ...

Plutôt harmonieuse	94,0 %
Plutôt difficile	5,7 %
Plutôt violente	0,2 %
Refus	0,1 %

n = 2 097 répondantes

CINQUIÈME SECTION

Q.46 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de sa MÈRE (belle-mère, conjointe de son père, etc..) du côté de la discipline? Diriez-vous qu'elle était ...

Tolérante (passer à Q.49)	46,2 %
Un peu sévère (passer à Q.49)	35,8 %
Très sévère (passer à Q.49)	11,7 %
Violente (passer à Q.49)	1,3 %
Non applicable	1,0 % (n = 21)
NSP (passer à Q.49)	3,8 %
Refus (passer à Q.49)	0,1 %

n = 2 097 répondantes

Q.47 Vous dites qu'il n'a pas eu de mère en tant que telle, mais y a-t-il eu dans son enfance une femme qui a pu jouer ce rôle auprès de lui? Si elle en mentionne plus d'une, demandez-lui de parler de celle qui lui semble avoir été la plus significative, la plus importante ...

Oui	63,5 % (n = 13)
Non (passer à Q.49)	20,6 %
NSP (passer à Q.49)	15,8 %
Refus (passer à Q.49)	0,0 %

n = 21 répondantes

Q.48 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cette femme du côté de la discipline?

Tolérante	35,7 %
Un peu sévère	32,4 %
Très sévère	15,9%
Violente	8,3%
NSP	7,8 %
Refus	0,0 %

n = 13 répondantes

Q49. Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de son PÈRE (beau-père, conjoint de sa mère, etc.) du côté de la discipline?

Tolérant (passer à Q.52)	33,0 %
Un peu sévère (passer à Q.52)	34,2 %
Très sévère (passer à Q.52)	21,1 %
Violent (passer à Q.52)	3,4 %
Non applicable	3,6 % (n = 75)
NSP (passer à Q.52)	4,6 %
Refus (passer à Q.52)	0,2 %

n = 2 097 répondantes

Q.50 Vous dites qu'il n'a pas eu de père en tant que tel, mais y a-t-il eu dans son enfance un homme qui a pu jouer ce rôle auprès de lui? Si elle en mentionne plus d'un, demandez-lui de parler de celui qui lui semble avoir été le plus significatif, le plus important ...

Oui	23,8% (n = 18)
Non (passer à Q.52)	72,0 %
NSP (passer à Q.52)	4,2 %
Refus (passer à Q.52)	0,0%

n = 75 répondantes

Q.51 Dites-moi lequel des mots suivants décrirait le mieux le style de cet homme du côté de la discipline?

Tolérant	82,4 %
Un peu sévère	6,1 %
Très sévère	0,0 %
Violent	0,0 %
NSP	11,5 %
Refus	0,0 %

n = 18 répondantes

Q.52 D'après ce que vous en savez, croyez-vous que votre conjoint actuel a été menacé, humilié ou ridiculisé par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé	73,0 %
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT	15,8 %
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT	5,9 %
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT	1,6 %
NSP	3,6 %
Refus	0,1 %

n = 2 094 répondantes

Q.53 D'après vous, a-t-il reçu la fessée par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé	43,6 %
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT	38,5 %
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT	8,5 %
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT	2,0 %
NSP	7,2 %
Refus	0,1 %

n = 2 094 répondantes

Q.54 D'après vous, a-t-il été frappé plus durement qu'une fessée par ses parents lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé	80,5 %
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT	9,3 %
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT	2,5 %
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT	1,1 %
NSP	6,4 %
Refus	0,1 %

n = 2 094 répondantes

Q.55 D'après vous, est-il arrivé à votre conjoint d'être témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa mère lorsqu'il était enfant?

Non, ça ne lui est JAMAIS arrivé	76,8 %
Oui, mais ça lui est arrivé RAREMENT	11,1 %
Oui, ça lui est arrivé SOUVENT	4,1 %
Oui, ça lui est arrivé TRÈS SOUVENT	1,3 %
NSP	6,4 %
Refus	0,2 %

n = 2 097 répondantes

SIXIÈME ET DERNIÈRE SECTION

Q.56 Pourriez-vous me dire votre mois et votre année de naissance?

« Mois »

Janvier	n.d.
Février	n.d.
Mars	n.d.
Avril	n.d.
Mai	n.d.
Juin	n.d.
Juillet	n.d.
Août	n.d.
Septembre	n.d.
Octobre	n.d.
Novembre	n.d.
Décembre	n.d.
NSP	n.d.
Refus	1,0 %

« Année »

1 9 ___ ___	n.d. (combiné avec mois)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 2 442 répondantes

Q.57 Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	0,1 %
Études primaires PARTIELLES	0,3 %
Études primaires complétées (i.e. une 6e ou 7e année complétée)	1,7 %
Études secondaires PARTIELLES	14,5 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent (11e année ou 12e année si incl. 7e année)	26,3 %
Études PARTIELLES dans un cégep, école de métiers ou collège commercial privé, institut technique, école de sciences infirmières, une école normale	9,7 %
Diplôme ou certificat d'études d'un cégep (programme général ou technique)	20,1 %
Études PARTIELLES à l'université	4,6 %
Certificat/s universitaire/s de premier cycle acquis	3,3 %
Baccalauréat/s acquis	13,5 %
Diplôme/s en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire, en optométrie ou en chiropraxie acquis	0,2 %
Certificat/s universitaire/s de deuxième cycle acquis	1,1 %
Maîtrise/s acquis/es	3,5 %
Doctorat/s acquis	0,8 %
Autre (préciser) :	0,0 %
NSP	0,0%
Refus	0,2 %

n = 2 469 répondantes

Q.58 Occupez-vous un emploi RÉMUNÉRÉ actuellement, i.e. un travail pour lequel vous êtes payé, incluant un travail à votre compte?

Oui (passer à Q.60a)	67,4 %
Non	32,4 % (n = 799)
NSP	0,0 %
Refus (passer à Q.60a)	0,3 %

n = 2 469 répondantes

Q.59a Depuis combien de temps êtes-vous sans emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. vous n'avez pas un travail pour lequel vous êtes payée)? Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP	n.d.
Refus	5,3 %

n = 799 répondantes

Q.59b Préciser ici le NOMBRE de Q.59a.

___ ___ nombre d'unités	n.d. (combiné avec Q. 59a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 799 répondantes

Q.60a Durant les 12 derniers mois (soit depuis « mois » passé), pendant combien de temps avez-vous travaillé un emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. un travail pour lequel vous êtes payé incluant les vacances, les congés de maladie, les congés de maternité, les grèves et les lock-out)? Précisez ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP (passer à Q.61)	n.d.
Refus (passer à Q.61)	1,7 %

n = 1 777 répondantes

Q.60b Préciser ici le NOMBRE de Q.60a.

___ ___ nombre d'unités	n.d. (combiné avec Q. 60a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 1 777 répondantes

Q.61 Comment percevez-vous votre situation économique par rapport aux gens de votre âge?

VOUS VOUS considérez à l'aise financièrement	24,3 %
VOUS considérez vos revenus suffisants pour répondre à vos besoins fondamentaux ou à ceux de votre famille	62,4 %
VOUS VOUS considérez pauvre	11,2 %
VOUS VOUS considérez très pauvre	1,4 %
NSP	0,3 % (n = 7)
Refus (passer à Q.63)	0,3 % (n = 8)

n = 2 469 répondantes

Q.62 Depuis combien de temps vous percevez-vous dans cette situation?

Moins d'un an	7,6 %
Entre 1 et 4 ans	35,3 %
Entre 5 et 9 ans	22,8 %
10 ans et plus	34,0 %
NSP	0,3 %
Refus	0,0 %

n = 2 454 répondantes

Q.63 Quel a été le revenu total approximatif - votre revenu brut, i.e. avant impôts et retenues - de tous les membres du ménage au cours des 12 derniers mois, si l'on compte toutes les sources de revenu?

_ _ _ _ _ _ _ $	(passer à Q.65) n.d.
NSP	15,2 % (n = 375)
Refus	10,6 % (n = 262)

n = 2 469 répondantes

Q.64 Pourriez-vous me dire alors si, selon vous, votre revenu total (i.e. celui de votre foyer avant impôts au cours des 12 derniers mois et incluant le revenu de tous les membres de votre ménage) était de ...

Moins de 10 000 $	5,3 %
De 10 000 $ à moins de 15 000 $	8,3 %
De 15 000 $ à moins de 20 000 $	5,5 %
De 20 000 $ à moins de 25 000 $	7,4 %
De 25 000 $ à moins de 35 000 $	10,4 %
De 35 000 $ à moins de 45 000 $	8,4 %
De 45 000 $ à moins de 55 000 $	7,4 %
Plus de 55 000 $	17,4 %
NSP	8,7 %
Refus	21,2 %

n = 637 répondantes

Q.65 Actuellement, quelle est la principale source de revenu de votre ménage?

Un emploi salarié, i.e. un travail payé par une entreprise ou commerce qui ne vous appartient pas	76,8 %
Un travail autonome (vous travaillez à votre compte)	11,6 %
Une pension alimentaire	0,6 %
L'assurance emploi (assurance chômage)	2,3 %
L'aide sociale (bien-être social)	5,8 %
Prêts/bourses du gouvernement (ou autres bourses d'études, ex. post-doctorat, etc.)	0,6 %
Autre	1,5 %
NSP	0,0 %
Refus	0,7 %

n = 2 469 répondantes

IMPORTANT : Si la répondante n'a pas déclaré de mari ou conjoint/e actuel/le, l'ordinateur l'amène à la Q. 71.

À propos de **VOTRE CONJOINT ACTUEL** ...

Q.66 Pourriez-vous me dire le mois et l'année de naissance de votre conjoint actuel?

« Mois »

Janvier	n.d.
Février	n.d.
Mars	n.d.
Avril	n.d.
Mai	n.d.
Juin	n.d.
Juillet	n.d.
Août	n.d.
Septembre	n.d.
Octobre	n.d.
Novembre	n.d.
Décembre	n.d.
NSP	n.d.
Refus	1,8 %

« Année »

1 9 ___ ___	n.d. (combiné avec mois)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 2 094 répondantes

Q.67 Quel est le plus haut niveau de scolarité qu'il a atteint?

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	0,0 %
Études primaires PARTIELLES	0,7 %
Études primaires complétées (i.e. une 6e ou 7e année complétée)	1,7 %
Études secondaires PARTIELLES	14,6 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent (11e année ou 12e année si incl. 7e année)	28,3 %
Études PARTIELLES dans un cégep, école de métiers ou collège commercial privé, institut technique, école de sciences infirmières, une école normale	9,2 %
Diplôme ou certificat d'études d'un cégep (programme général ou technique)	17,1 %
Études PARTIELLES à l'université	3,2 %
Certificat/s universitaire/s de premier cycle acquis	2,1 %
Baccalauréat/s acquis	13,7 %
Diplôme/s en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire, en optométrie ou en chiropraxie acquis	0,4 %
Certificat/s universitaire/s de deuxième cycle acquis	1,2 %
Maîtrise/s acquis/es	4,5 %
Doctorat/s acquis	1,7 %
Autre (préciser) :	0,0 %
NSP	1,2 %
Refus	0,4 %

n = 2 094 répondantes

Q.68 Votre conjoint occupe-t-il un emploi RÉMUNÉRÉ actuellement, i.e. un travail pour lequel il est payé incluant un travail à son compte?

Oui **(passer à Q.70a)**	90,8 %
Non	8,9 % (n = 186)
NSP **(passer à Q.70a)**	0,0 %
Refus **(passer à Q.70a)**	0,3 %

n = 2 094 répondantes

Q.69a Depuis combien de temps votre conjoint est-il sans emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. qu'il n'a pas de travail pour lequel il est payé)? **Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.**

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP (passer à Q.70a)	n.d.
Refus (passer à Q.70a)	9,1 %

Q.69b **Précisez ici le NOMBRE de Q.69a**

___ ___ **nombre d'unités**	n.d.
	(combiné avec Q. 69a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 186 répondantes

Q.70a Durant les 12 derniers mois (soit depuis « mois »passé), pendant combien de temps a-t-il travaillé à un emploi RÉMUNÉRÉ (i.e. un travail pour lequel il est payé incluant les vacances, les congés de maladie, les congés de paternité ou parentaux, les grèves et les lock-out)? **Préciser ici si la répondante exprime sa réponse en termes de JOURS, SEMAINES, MOIS ou ANNÉES.**

Jour/s	n.d.
Semaine/s	n.d.
Mois	n.d.
Année/s	n.d.
NSP (passer à Q.71)	n.d.
Refus (passer à Q.71)	1,4 %

Q.70b **Précisez ici le NOMBRE de Q.70a.**

___ ___ **nombre d'unités**	n.d.
	(combiné avec Q. 70a)
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 1 987 répondantes

Q.71 En terminant, pourriez-vous me dire combien de numéros de téléphone permettent de rejoindre votre foyer en excluant les téléphones cellulaires et les pajettes? (Ex.: une ligne pour les enfants et une autre pour les parents, etc.)

___ ___ **nombre de lignes**	n.d.
NSP	n.d.
Refus	n.d.

n = 2 469 répondantes

Annexe 4
Définition et composition des indices

Définition des indices

Toutes les proportions présentées dans cette section sont pondérées, les résultats sont donc représentatifs de la population du Québec.

Première partie : indices associés aux enfants

AGENF

Description : Groupe d'âge de l'enfant
Variable : age_enf

Construction :
Agenf=1 si age_enf entre 0 et 2 inclus
Agenf=2 si age_enf entre 3 et 6 inclus
Agenf=3 si age_enf entre 7 et 10 inclus
Agenf=4 si age_enf entre 11 et 14 inclus
Agenf=5 si age_enf entre 15 et 17 inclus

1. 0-2 ans 15,9 %
2. 3-6 ans 23,2 %
3. 7-10 ans 21,2 %
4. 11-14 ans 22,3 %
5. 15-17 ans 17,4 %

PAGPSYC

Description : Agression psychologique
Questions : q14, q18, q20, q21 et q27

Construction :
Pagpsyc=1 si q14 = 1 et q18 = 1 et q20 = 1 et q21 = 1 et q27 = 1
Pagpsyc=2 si q14 = 2 ou 3 ou 4
ou si q18 = 2 ou 3 ou 4
ou si q20 = 2 ou 3 ou 4
ou si q21 = 2 ou 3 ou 4
ou si q27 = 2 ou 3 ou 4
Pagpsyc= Inconnu Si pagpsyc est différent de 2 ET
si q14 = 8 ou 9
ou si q18 = 8 ou 9
ou si q20 = 8 ou 9
ou si q21 = 8 ou 9
ou si q27 = 8 ou 9

1. Absence 21,4 %
2. Présence 78,6 %

PCORPM

Description : Punition corporelle mineure
Questions : age_enf, q11, q16, q23 et q25

Construction :
Pcorpm=1 Si age_enf plus grand ou égal à 2
si q11 = 1
et si q16 = 1
et si q23 = 1
et si q25 = 1

Si age_enf est plus petit que 2
si q16 = 1
et si q23 = 1
et si q25 = 1

Pcorpm=2 si q11 = 2 ou 3 ou 4 et age_enf plus grand ou égal à 2
ou si q16 = 2 ou 3 ou 4
ou si q23 = 2 ou 3 ou 4
ou si q25 = 2 ou 3 ou 4

Pcorpm=Inconnu Si pcorpm est différent de 2 ET
si q11 = 8 ou 9 et age_enf > = 2
ou si q16 = 8 ou 9
ou si q23 = 8 ou 9
ou si q25 = 8 ou 9

1 - Absence 52,2 %
2 - Présence 47,8 %

PDNV

Description : Discipline non violente
Questions : q9, q10, q13 et q24

Construction :

Pdnv=1 si q9 = 1
et si q10 = 1
et si q13 = 1
et si q24 = 1

Pdnv=2 si q9 = 2 ou 3 ou 4
ou si q10 = 2 ou 3 ou 4
ou si q13 = 2 ou 3 ou 4
ou si q24 = 2 ou 3 ou 4

Pndv=Inconnu Si pdnv est différent de 2 ET
si q9 = 8 ou 9
ou si q10 = 8 ou 9
ou si q13 = 8 ou 9
ou si q24 = 8 ou 9

1- Absence 2,1 %
2 - Présence 97,9 %

PPHYSM

Description : Abus physique
Questions : age_enf, q11, q12, q15, q17, q19, q22, q26 et q28

Construction :

Pphysm=1 Si age_enf plus petit que 2 si q11 = 1
et si q12 = 1
et si q15 = 1
et si q17 = 1
et si q19 = 1
et si q22 = 1
et si q26 = 1
et si q28 = 1

Si age_enf plus grand ou égal à 2 si q12 = 1
et si q15 = 1
et si q17 = 1
et si q19 = 1
et si q22 = 1
et si q26 = 1
et si q28 = 1

Pphysm=2 si q11 = 2 ou 3 ou 4 et age_enf plus petit que 2
ou si q12 = 2 ou 3 ou 4
ou si q15 = 2 ou 3 ou 4
ou si q17 = 2 ou 3 ou 4
ou si q19 = 2 ou 3 ou 4
ou si q22 = 2 ou 3 ou 4
ou si q26 = 2 ou 3 ou 4
ou si q28 = 2 ou 3 ou 4

Pphysm=Inconnu Si pphysm est différent de 2 ET
si q11 = 8 ou 9 et age_enf plus petit que 2
ou si q12 = 8 ou 9
ou si q15 = 8 ou 9
ou si q17 = 8 ou 9
ou si q19 = 8 ou 9
ou si q22 = 8 ou 9
ou si q26 = 8 ou 9
ou si q28 = 8 ou 9

1. Absence 93,4 %
2. Présence 6,6 %

MINEURE

Description : Punition corporelle mineure (2)

Questions : q11, age_enf, q16, q23 et q25

Construction :

Mineure=1 si q11 = 3 ou 4 et age_enf plus grand ou égal à 2
ou si q16 = 3 ou 4
ou si q23 = 3 ou 4
ou si q25 = 3 ou 4

Mineure=2 Si age_enf plus grand ou égal à 2 si q11 = 1 ou 2
et si q16 = 1 ou 2
et si q23 = 1 ou 2
et si q25 = 1 ou 2

Si age_enf plus petit que 2 si q16 = 1 ou 2
et si q23 = 1 ou 2
et si q25 = 1 ou 2

Mineure= Inconnu si q11 = 8 ou 9 et age_enf plus grand ou égal à 2
ou si q16 = 8 ou 9
ou si q23 = 8 ou 9
ou si q25 = 8 ou 9

1. 3-5 fois ou plus 16,4 %
2. Moins de 3 fois 83,6 %

PSYCH

Description : Agression psychologique (2)

Questions : q14, q18, q20, q21 et q27

Construction :

Psych=1 si q14 = 3 ou 4
ou si q18 = 3 ou 4
ou si q20 = 3 ou 4
ou si q21 = 3 ou 4
ou si q27 = 3 ou 4

Psych=2 si q14 = 1 ou 2
et si q18 = 1 ou 2
et si q20 = 1 ou 2
et si q21 = 1 ou 2
et si q27 = 1 ou 2

Psych= Inconnu si q14 = 8 ou 9
ou si q18 = 8 ou 9
ou si q20 = 8 ou 9
ou si q21 = 8 ou 9
ou si q27 = 8 ou 9

1. 3-5 fois ou plus 43,7 %
2. Moins de 3 fois 56,3 %

SEVERE

Description : Abus physique (2)
Questions : age_enf, q11, q12, q15, q17, q19, q22, q26, q28

Construction :

Severe=1 Si q11 = 3 ou 4 et age_enf plus petit que 2
ou si q12 = 3 ou 4
ou si q15 = 3 ou 4
ou si q17 = 3 ou 4
ou si q19 = 3 ou 4
ou si q22 = 3 ou 4
ou si q26 = 3 ou 4
ou si q28 = 3 ou 4

Severe=2 Si age_enf plus petit que 2 OU Si age_enf plus grand ou égal à 2
si q11 = 1 ou 2
et si q12 = 1 ou 2 et si q12 = 1 ou 2
et si q15 = 1 ou 2 et si q15 = 1 ou 2
et si q17 = 1 ou 2 et si q17 = 1 ou 2
et si q19 = 1 ou 2 et si q19 = 1 ou 2
et si q22 = 1 ou 2 et si q22 = 1 ou 2
et si q26 = 1 ou 2 et si q26 = 1 ou 2
et si q28 = 1 ou 2 et si q28 = 1 ou 2

Severe= Inconnu Si q11 = 8 ou 9 et age_enf plus petit que 2
ou si q12 = 8 ou 9
ou si q15 = 8 ou 9
ou si q17 = 8 ou 9
ou si q19 = 8 ou 9
ou si q22 = 8 ou 9
ou si q26 = 8 ou 9
ou si q28 = 8 ou 9

1. 3-5 fois ou plus 1,3 %
2. Moins de 3 fois 98,7 %

Deuxième partie : indices associés à la mère et au conjoint

DURPAUV

Description : Durée de la pauvreté perçue par la mère
Questions : q61 et q62

Construction :

Durpauv=1	si q61 = 1 ou 2
Durpauv=2	si q61 = 3 ou 4 et q62 = 1
Durpauv=3	si q61 = 3 ou 4 et q62 = 2
Durpauv=4	si q61 = 3 ou 4 et q62 = 3
Durpauv=5	si q61 = 3 ou 4 et q62 = 4
Durpauv= Inconnu	si q61 = 3 ou 4 et q62 = 8 ou 9
ou	si q61 = 8 ou 9

1.	Non pauvre	87,3 %
2.	Pauvre < 1 an	1,7 %
3.	Pauvre 1-4 ans	5,7 %
4.	Pauvre 5-9 ans	3,2 %
1.	Pauvre 10 ans +	2,1 %

REVENU

Description : Revenu du ménage
Questions : q63 et q64

Construction :

Revenu=1	si q63 est moins grand que 35 000 $
ou	si q64 = 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5
Revenu=2	si q63 est plus grand ou égale à 35 000 $
ou	si q64 = 6 ou 7 ou 8
Revenu= Inconnu	si q64 = 98 ou 99

1.	Moins de 35 000 $	34,6 %
2.	35 000 $ et plus	65,4 %

SCOLMERE

Description : Scolarité de la mère
Questions : q57

Construction :

Scolmere =1	si q57 est entre 1 et 5 inclus
Scolmere = 2	si q57 = 6 ou 7
Scolmere = 3	si q57 est entre 8 et 14 inclus
Scolmere = 4	si q57 = 97
Scolmere = Inconnu	si q57 = 98 ou 99

1.	Secondaire	43,0 %
2.	Collégiale	29,9 %
3.	Universitaire	27,1 %
4.	Autres	0,0 %

SCOLPERE

Description : Scolarité de la père
Questions : q67 et q44a

Construction :

Scolpere =1	si q67 est entre 1 et 5 inclus
Scolpere = 2	si q67 = 6 ou 7
Scolpere = 3	si q67 est entre 8 et 14 inclus
Scolpere = 4	si q67 = 97
Scolpere = Inconnu	si q67 = 98 ou 99
OU	si pas de réponse à Q67 alors qu'il y a un conjoint selon Q44a

1-	Secondaire	46,1 %
2-	Collégiale	26,8 %
3-	Universitaire	27,2 %
4-	Autres	0,0 %

STATCONJ

Description : Statut conjugal
Questions : q39, q40, q41 et q43

Construction :
Statconj = 1 si q39 = 1 et si q40 = 1

Statconj = 2 si q43 = 1

Statconj = 3 si q39 = 1 et q40 = 2 et q41 = 2 et q43 =2
ou si q41 = 1 et q43 = 2
Statconj = 4 si q39 = 2 et q41 =2 et q43 = 2

Statconj = Inconnu
si statconj n'égale pas 1 ou 2 ou 3 ou 4 ET
si q39 = 8 ou 9
ou si q40 = 8 ou 9
ou si q41 = 8 ou 9
ou si q43 = 8 ou 9

1.	Mariée	54,7 %
2.	Union de fait	30,4 %
3.	Séparée/div/veuve	11,6 %
4.	Célibataire	3,3 %

STYLEMC

Description : Style disciplinaire / mère du conjoint
Questions : q46 et q48

Construction :
Stylemc = 1 si q46 = 1
ou si q46 = 6 et q48 = 1

Stylemc = 2 si q46 = 2
ou si q46 = 6 et q48 = 2

Stylemc = 3 si q46 = 3
ou si q46 =6 et q48 = 3

Stylemc = 4 si q46 = 4
ou si q46 =6 et q48 = 4

Stylemc = Inconnu si q46 = 8 ou 9
ou si q48 = 8 ou 9

1.	Tolérant	48,5 %
2.	Un peu sévère	37,7 %
3.	Très sévère	12,3 %
4.	Violent	1,3 %

STYLEMR

Description : Style disciplinaire / mère de la répondante
Questions : q29 et q31

Construction :

Stylemr = 1		si q29 = 1
	ou	si q29 = 6 et q31 = 1
Stylemr = 2		si q29 = 2
	ou	si q29 = 6 et q31 = 2
Stylemr = 3		si q29 = 3
	ou	si q29 =6 et q31 = 3
Stylemr = 4		si q29 = 4
	ou	si q29 =6 et q31 = 4
Stylemr = Inconnu		si q29 = 8 ou 9
	ou	si q31 = 8 ou 9

1.	Tolérant	41,1 %
2.	Un peu sévère	40,2 %
3.	Très sévère	17,1 %
4.	Violent	1,6 %

STYLEPC

Description : Style disciplinaire / père du conjoint
Questions : q49 et q51

Construction :

Stylepc = 1		si q49 = 1
	ou	si q49 = 6 et q51 = 1
Stylepc = 2		si q49 = 2
	ou	si q49 = 6 et q51 = 2
Stylepc = 3		si q49 = 3
	ou	si q49 = 6 et q51 = 3
Stylepc = 4		si q49 = 4
	ou	si q49 = 6 et q51 = 4
Stylepc = Inconnu		si q49 = 8 ou 9
	ou	si q51 = 8 ou 9

1.	Tolérant	36,4 %
2.	Un peu sévère	37,0 %
3.	Très sévère	22,9 %
4.	Violent	3,7 %

STYLEPR

Description : Style disciplinaire / père de la répondante
Questions : q32 et q34

Construction :

Stylepr = 1		si q32 = 1
	ou	si q32 = 6 et q34 = 1
Stylepr = 2		si q32 = 2
	ou	si q32 = 6 et q34 = 2
Stylepr = 3		si q32 = 3
	ou	si q32 =6 et q34 = 3
Stylepr = 4		si q32 = 4
	ou	si q32 =6 et q34 = 4
Stylepr = Inconnu		si q32 = 8 ou 9
	ou	si q34 = 8 ou 9

1.	Tolérant	36,5 %
2.	Un peu sévère	35,7 %
3.	Très sévère	22,9 %
4.	Violent	4,9 %

Bibliographie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (1989). *Convention relative aux droits des enfants*, Ottawa, Direction des droits de la personne, Ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté.

BAUMRIND, D. (1996). « A blanket injunction against disciplinary use of spanking is not warranted by the dat », *Pediatrics*, 98, p. 828-831.

BAUMRIND, D. (1978). « Parental disciplinary patterns and social competences in children », *Youth & Society*, 9, p. 239-276.

BENEDICT, M. I., R. B. WHITE & D. A. CORNELY (1985). « Maternal perinatal risk factors and child abuse », *Child Abuse and Neglect*, 9 (2), p. 217-224.

BERNARD, C. (1998). *Le châtiment corporel comme moyen de corriger les enfants*, document interne, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

BOUCHARD, C. (1998). *Opinions et pratiques des familles québécoises en matière de résolution de conflits avec les enfants*, Protocole de recherche révisé présenté à Santé Québec, Montréal, Université du Québec à Montréal.

BOUCHARD, C., C. CHAMBERLAND & J. BEAUDRY (1987). « Les mauvais traitements envers les enfants : une étude des facteurs macro- et micro-socio-économiques » dans : GUAY, J. (Ed.). *Manuel québécois de psychologie communautaire*, Chicoutimi, Gaëtan Morin.

BOUCHARD, C., & C. DUMONT (1989). *La violence familiale sur le territoire de Ste-Thérèse : les enfants d'abord*, Rapport de recherche inédit, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.

BOUCHARD, C., & R. TESSIER (1996). « Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants » dans : LAVALLÉE, C., M. CLARKSON & L. CHÉNARD (Eds.). *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches, Monographie no 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Santé Québec*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 7-20.

BOUCHARD, C., R. TESSIER, A. FRASER & J. LAGANIÈRE (1996). « La violence familiale envers les enfants : validité de mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain » dans : TESSIER, R., G. M. TARABULSKY et L. S. ÉTHIER (Eds.). *Dimensions de la maltraitance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 43-61.

BOUCHARD, I., L. JACQUES, S. OUELLET & B. TRUDEL (1991). *La transmission des conduites parentales*, Rapport de recherche, École de psychologie, Université Laval.

BUNTAIN-RICKLEFS, J., K. KEMPER, M. BELL & T. BABONIS (1994). « Punishment: What predicts adult approval? », *Child Abuse and Neglect*, 18 (11), p. 945-955.

CALISO, J. A., & J. S. MILNER (1992). « Childhood history of abuse and child abuse screening », *Child Abuse and Neglect*, 16 (5), p. 647-659.

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT (1999). *The Progress of Canada's Children; Into the Millenium*, Ottawa, 73 p.

CAPPELL, C., & R. B. HEINER (1990). « The inter-generational transmission of family aggression », *Journal of Family Violence*, 5 (2), p. 135-152.

CAPPELLERI, J. C., J. ECKENRODE & J. L. POWERS (1993). « The epidemiology of child abuse: findings from the Second national incidence and prevalence study of child abuse and neglect », *American Journal of Public Health*, 83 (11), p. 1622-1624.

CHAMBERLAND, C., C. BOUCHARD & J. BEAUDRY (1986). « Les mauvais traitements envers les enfants: réalités canadiennes et américaines », *Revue canadienne des sciences du comportement*, 18 (4), p. 391-412.

CHÉNARD, L., H. CADRIN & J. LOISELLE (1990). *État de la santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, Rapport de recherche, Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de Rimouski.

CICHETTI, D., & V. CARLSON (1989). *Child Maltreatment. Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*, New York, Cambridge University Press.

CLAUSSEN, A. H., & P. M. CRITTENDEN (1991). « Physical and psychological maltreatment: relations among types of maltreatment », *Child Abuse and Neglect*, 15 (1-2), p. 5-18.

CONGER, R. D., X. GE, G. H. ELDER, F. O. LORENZ & R. L. SIMONS (1994). « Economic stress, coercive family process, and developmental problems of adolescents », *Child Development*, 65, p. 541-561.

CONNELLY, C., & M. A. STRAUS (1992). « Mother's age and risk for physical abuse », *Child Abuse and Neglect*, 16 (4), p. 709-718.

CORRAL-VERDUGO, V., M. FRIAS-ARMENTA, M. ROMERO & A. MUNOZ (1995). « Validity of a scale measuring beliefs regarding the «positive» effects of punishing children: A study of Mexican mothers », *Child Abuse and Neglect*, 6 (6), p. 669-679.

COVELL, K., J. E. GRUSEC & G. KING (1995). « The intergenerational transmission of maternal discipline and standards for behavior », *Social Development*, 4 (1), p. 32-43.

CREIGHTON, S. J. (1985). « An epidemiological study of abused children and their families in the United Kingdom between 1977 and 1982 », *Child Abuse and Neglect*, 9 (4), p. 441-448.

CRITTENDEN, P. M., A. H. CLAUSSEN & D. B. SUGARMAN (1994). « Physical and psychological maltreatment in middle childhood and adolescence », *Development and Psychopathology*, 6, p. 145-164.

CRITTENDEN, P. M. (1998). « Dangerous behavior and dangerous contexts: A 35-Year perspective on research on the developmental effects of child physical abuse » in : TRICKETT, P. K., & C. J. SCHELLENBACH (Eds.), *Violence against children in the family and the community*, Washington, D.C., The American psychological Association.

DALY, M., & W. I. WILSON (1996). « Violence against stepchildren », *Current Directions in psychological Sciences*, 5 (3), p. 77-81.

DARO, D. (1999). *Public opinion and behaviors regarding child abuse prevention: 1999 survey*, Chicago, National Committee to Prevent Child Abuse.

DARO, D., & R. J. GELLES (1992). « Public attitudes and behaviors with respect to child abuse prevention », *Journal of Interpersonal Violence*, 7, p. 517-531.

DELEY, W. W. (1988). « Physical punishment of children: Sweden and the USA », *Journal of Comparative Family Studies*, 18 (3), p. 419-431.

DOWNS, W. R., B. A. MILLER, M. TESTA & D. PANEK (1992). « Long-term effects of parent-to-child violence for women », *Journal of Interpersonal Violence*, 7 (3), p. 365-382.

DURRANT, J. E. (1999). « Evaluating the success of Sweden's corporal punishment ban », *Child Abuse and Neglect*, 23 (9), p. 435-448.

EGELAND, B. (1993). « A history of abuse is a major risk factor for abusing the next generation » in : GELLES, R. J., & D. R. LOSEKE (Eds.). *Current controversies on family violence*, New York, Sage, p. 197-208.

EGELAND, B., D. JACOBVITZ & A. SOUFRE (1988). « Breaking the cycle of abuse », *Child Development*, 59, p. 1080-1088.

FORTIN, A., M. CYR & N. CHÉNIER (1996). *Questionnaire sur la résolution de conflits : stratégies utilisées par les parents envers les enfants* (traduction française de Straus et autres ,1996, The Parent-Child Conflict Tactics Scales), document inédit, Université de Montréal.

FRY, D. P. (1993). « The intergenerational transmission of disciplinary practices and approaches to conflict », *Human Organization*, 52 (2), p. 176-185.

GELLES, R. J. (1989). « Child abuse and violence in single-parent families: Parent absence and economic deprivation », *American Journal of Orthopsychiatry*, 59, p. 492-501.

GELLES, R. J., & E. F. HARGREAVES (1990). « Maternal employment and violence toward children », in STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 263-277.

GILES-SIMS, J., M. A. STRAUS & D. B. SUGARMAN (1995). « Child, maternal and family characteristics associated with spanking », *Family Relations*, 44, p. 170-176.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1999). *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, document préparé par le Conseil de la famille du Québec, le Ministère de la Famille et de l'Enfance et le Bureau de la statistique du Québec.

HAAPASALO, J., & R. E. TREMBLAY (1994). « Physically aggressive boys from age 6 to 12: Family background, parenting behavior, and prediction of delinquency », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62 (5), p. 1044-1052.

HEGAR, R. L., S. J. ZURAVIN & J. G. ORME (1994). « Factors predicting severity of physical child abuse injury », *Journal of Interpersonal Violence*, 9 (2), p. 170-183.

HEMENWAY, D., S. SOLNICK & J. CARTER (1994). « Child-rearing violence », *Child Abuse and Neglect*, 18 (12), p. 1011-1020.

HERZBERGER, S. D. (1984). « Social cognition and the transmission of abuse » in : FINKELHOR, D., R. J. GELLES, G. T. HOTALING & M. A. STRAUS (Eds.). *The dark side of families. Current family violence research*, Beverly Hills, Sage, p. 317-329.

HUESMAN, L. R., & L. D. ERON (1991). « Modèles structurels du développement de l'agressivité » dans : TREMBLAY, R. E. (Ed.). *Les enfants agressifs*, Ottawa : ARC.

HUNTER, R. S., & N. KILSTROM (1979). « Breaking the cycle in abusive families », *American Journal of Psychiatry*, 136 (10), p. 1320-1322.

JACKSON, S., R. A. THOMPSON, E. H. CHRISTIANSEN, R. A. COLMAN, J. WYATT, C. W. BUCKENDAHL, B. L. WILCOX & R. PETERSON (1999). « Predicting abuse-prone parental attitudes and discipline practices in a nationally representative sample », *Child Abuse and Neglect*, 23 (1), p. 15-29.

JENSON, J., & S. THOMPSON (1999). *Comparative family policy: Six provincial stories*, Canadian Policy Research Network, Ottawa, Renouf Éditeur, 67 p.

JONES, E. D., & K. McCURDY (1992). « The links between types of maltreatment and demographic characteristics of children », *Child Abuse and Neglect*, 16 (2), p. 201-215.

KELDER, L. R., J. R. McNAMARA, B. CARLSON & S. J. LYNN (1991). « Perceptions of physical punishment: The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, 6, p. 432-445.

KENDAL, E. (1992). *Physical punishment and the development of aggressive and violent behavior: A review*, Family Research Laboratory, University of New Hampshire, Durham, NH.

KOTCH, J. B., D. C. BROWNE, C. L. RINGWALT, P. W. STEWART, E. RUINA, K. HOLT, B. LOWMAN & J.-W. JUNG (1995). « Risk of child abuse or neglect in a cohort of low-income children », *Child Abuse and Neglect*, 19 (9), p. 1130-1135.

LAFERRIÈRE, S. (1997). *Comparaison des modèles prédicteurs de deux formes de conduites parentales à caractère violent : la violence physique mineure et l'agression verbale/symbolique*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.

LARZELERE, R. E. (2000). « Weak evidence for a smacking ban », *British Medical Journal*, Texte disponible à l'adresse : http://www.bmj.com/cgi/content/full/320/7230/261

LARZELERE, R. E. (1996). « A review of the outcomes of parental use of nonabusive or customary physical punishment », *Pediatrics*, 98, p. 824-828.

LARZELERE R. E., & B. JOHNSON (1999). « Evaluation of the effects of Sweden's spanking ban on physical child abuse rates: A literature review », *Psychological Report*, 85, p. 381-392.

LAWRENCE, E., R. E. HEYMAN & D. K. O'LEARY (1995). « Correspondence between telephone and written assessments of physical violence in marriage », *Behavior Therapy*, 26, p. 671-680.

LENTON, R. L. (1990). « Techniques of child discipline and abuse by parents », *Revue canadienne de sociologie et anthropologie*, 27 (2), p. 157-181.

MACCOBY, E. E., & C. N. JACKLIN (1974). *The psychology of sex difference*, Stanford, Stanford University Press.

MICHELS, S., R. C. PIANTA & R. E. REEVE (1993). « Parent self-reports of discipline practices and child acting-out behaviors in kindergarten », *Early Education and Development*, 42, p. 139-144.

MULLER, R. T., J. E. HUNTER & G. STOLLAK (1995). « The intergenerational transmission of corporal punishment: A comparison of social learning and temperament models », *Child Abuse and Neglect*, 19 (11), p. 1323-1335.

MURPHY-COWAN, T., & M. STRINGER (1999). « Physical punishment and the parenting cycle: A survey of Northern Irish parents », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, 9 (1), p. 61-71.

NATIONAL CLEARING HOUSE ON CHILD ABUSE AND NEGLECT (2000). *Child Fatalities Fact Sheets*, Washington, D.C., http://www.calib.com:80/nccanch/index/htm.

NEY, P. G. (1987). « Does verbal abuse leave deeper scars: A study of children and parents », *Canadian Journal of Psychiatry*, 32, p. 371-378.

O'KEEFE, M. (1995). « Predictors of child abuse in maritally violent families », *Journal of Interpersonal Violence*, 10 (1), p. 3-25.

PIANTA, R., B. EGELAND & M. ERICKSON (1989). « The antecedents of maltreatment: results of the mother-child interaction research project » in : CICCHETTI, D., & V. CARLSON (Eds.). *Child maltreatment. Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*, New York, Cambridge University Press, p. 203-253.

SANTÉ QUÉBEC (1995). *Aspects sociaux reliés à la santé, Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, Volume 2*, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.

SACK, W. H., R. MASON & J. HIGGINS (1985). « The single-parent family and abusive child punishment », *American Journal of Orthopsychiatry*, 55 (2), p. 252-259.

SCOTT, K. G., C. A. MASON & D. A. CHAPMAN (1999). « The use of Epidemiological methodology as a mean of influencing public policy », *Child Development*, 70 (5), p. 1263-1272.

SEDLAK, A. J. (1992). *Study of high risk child abuse and neglect groups: NIS-2 reanalysis report*, Rockville, MD, Westat Inc., Technical report.

SEDLAK, A. J., & M. L. A. BROADHURST (1996). *Third National Incidence Study of Child Abuse and Neglect*, U.S. Department of Health and Human Services Administration for Children and Families Administration on Children, Youth and Families National Center on Child Abuse and Neglect.

SCHENCK, E. R., R. D. LYMAN & S. D. BODIN (2000). « Ethical beliefs, attitudes, and professional practices of psychologists regarding parental use of corporal punishment : A survey », *Children's Services : Social Policy, Research, and Practice*, 3 (1), p. 23-28.

SIMONS, R. L., L. B. WHITBECK, R. D. CONGER & C. WU (1991). « Intergenerational transmission of harsh parenting », *Developmental Psychology*, 27 (1), p. 159-171.

SOCOLAR, R. R. S., & R. E. K. STEIN (1995). « Spanking infants and toddlers: Maternal belief and practice », *Pediatrics, 95* (1), p. 105-111.

STATISTIQUE CANADA (1997). *L'équipement ménager*, numéro au catalogue 62-202, 53 p.

STRASSBERG, Z., K. A. DODGE, G. S. PETTIT & J. E. BATES (1994). « Spanking in the home and children's subsequent aggression toward kindergarten peers », *Development and Psychopathology*, 6, p. 445-461.

STRAUS, M. A. (1999). *Physical assault rates based on used of the CTS outside the USA or with racial/linguistic minorities in the USA*, document inédit, Family Research Laboratory, University of New Hampshire, Durham, NH.

STRAUS, M. A. (1994). *Beating the devil out of them. Corporal punishment in American Families*, New York, Lexington Books.

STRAUS, M. A. (1990a). « The National Family Violence Surveys » in : STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 3-16.

STRAUS, M. A. (1990b). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales » in : STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 29-47.

STRAUS, M. A. (1990c). « Ordinary violence, child abuse, and wife beating: What do they have in common? » in : STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 403-424.

STRAUS, M. A. (1979). « Measuring intrafamily conflict violence: the Conflict Tactics Scales (CTS) », *Journal of Marriage and the Family*, 41, p. 75-88.

STRAUS, M. A., S. L. HAMBY, D. FINKELHOR, D. W. MOORE & D. RUNYAN (1998). « Identification of child maltreatment with the Parent-Child Conflict Tactics Scales: Development and psychometric data for a national sample of American parents », *Child Abuse and Neglect*, 22, p. 249-270.

STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (1990). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers.

STRAUS, M. A., R. J. GELLES & S. K. STEINMETZ (1980). *Behind closed doors: Violence in the American families*, New York, Anchor Press/Doubleday.

STRAUS, M. A., & G. KAUFMAN-KANTOR (1994). « Corporal punishment of adolescents by parents: A risk factor in the epidemiology of depression, suicide, alcohol abuse, child abuse, and wife beating », *Adolescence*, 29 (115), p. 543-561.

STRAUS, M. A., & M. M. MOYNIHAM (1994). « Who spanks the most? » in : STRAUS, M. A. & D. DONNELLY (Eds.). *Beating the devil out of them: Corporal punishment in American families*, New Brunswick , Transaction Publishers, p. 45-61.

STRAUS, M. A., & C. SMITH (1990). « Family patterns and child abuse » in : STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 245-261.

TRICKETT, P. K., & E. J. SUSMAN (1989). « Perceived similarities and disagreements about childrearing practices in abusive and nonabusive families: Intergenerational and concurrent family process » in : CICCHETTI, D., & V. CARLSON (Eds.). *Child maltreatment. Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*, New York, Cambridge University Press, p. 280-301.

VISSING, Y. M., M. A. STRAUS, R. J. GELLES & J. W. HARROP (1991). « Verbal aggression by parents and psychosocial problems of children », *Child Abuse and Neglect*, 15 (3), p. 223-238.

WARTERSTON, T. (2000). Giving guidance on child discipline, *British Medical Journal*, 320, p. 261-262. Texte disponible à l'adresse : http://www.bmj.com/cgi/content/full/320/7230/261

WAUCHOPE, B. A., & M. A. STRAUS (1990). « Physical punishment and physical abuse of American children: Incidence rates by age, gender, and occupational class » in : STRAUS, M. A., & R. J. GELLES (Eds.). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 133-143.

WHIPPLE, E. E., & C. WEBSTER-STRATTON (1991). « The role of parental stress in physically abusive families », *Child Abuse and Neglect*, 15, p. 279-291.

WOLFNER, G. D., & R. J. GELLES (1993). « A profile of violence toward children: A national study », *Child Abuse and Neglect*, 17 (2), p. 197-212.

Liste des plus récentes publications de l'Institut de la statistique du Québec

LISTE DES PLUS RÉCENTES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Collection les conditions de vie

- Données sociodémographiques en bref, 3 parutions par année
  - Distribution gratuite

Collection la culture

- Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1994-1999
  - Parution : avril 2000 • Prix : 9,95 $ + TPS + TVQ
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999
  - Parution : août 1999 • Prix : 18,95 $ + TPS
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999 (Annexe statistique)
  - Parution : août 1999 • Prix : 18,95 $ + TPS + TVQ

Collection la démographie

- Cédérom « Perspectives démographiques du Québec 1996-2041 : Régions administratives et régions métropolitaines, édition 1999 »
  - Parution : décembre 1999 • Prix : 150 $ + TPS + TVQ
- La situation démographique au Québec, bilan 1999
  - Parution : février 2000 • Prix : 31,95 $ + TPS

Collection les documents de référence

- Cédérom « Les publications 1999 »
  - Parution : février 2000 • Prix : 49,95 $ + TPS + TVQ
- Le Québec chiffres en main, édition 1999
- Québec Handy Numbers, 1999 edition
- Quebec cifras en mano, edición de 1999
  - Prix : 1,00 $ / l'unité (TPS incluse)
  - Lot de 50 : 40 $ + TPS • Lot de 200 : 150 $ + TPS
  - Lot de 100 : 70 $ + TPS • Lot de 500 : 300 $ + TPS
- Modifications aux municipalités du Québec, bulletin mensuel
  - Distribution gratuite

Collection l'économie

- Cédérom « Commerce international du Québec - Échanges de marchandises 1981-1998 »
  - Parution : août 1999 • Prix : 100 $ + TPS + TVQ
- Commerce extérieur du Québec 1981-1998 — Étude spéciale : Les effets de l'ALE et l'ALENA sur les économies canadienne, québécoise et américaine
  - Parution : janvier 2000 • Prix : 18,95 $ + TPS
- Commerce international du Québec, édition 1999
  - Parution : février 2000 • Prix : 21,95 $ + TPS
- Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 1999
  - Parution : décembre 1999 • Prix : 21,95 $ + TPS
- Comptes économiques du Québec, publication trimestrielle
  - Prix : 65,50 $ / 4 nos + TPS + TVQ 20,50 $ / l'unité + TPS + TVQ
- Impact économique des exportations québécoises, années 1990, 1995 et 1997
  - Parution : septembre 1999 • Distribution gratuite
- Industries manufacturières du Québec, 1994-1999
  - Parution : février 2000 • Prix : 14,95 $ + TPS
- Institutions de dépôt, publication trimestrielle
  - Prix : 65 $ / 4 nos + TPS + TVQ + 1 annuelle
    20 $ / l'unité + TPS + TVQ
- Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives révisées 1999
  - Parution : janvier 2000 • Prix : 29,95 $ + TPS
- L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1994-1998
  - Parution : septembre 1999 • Prix : 20 $ + TPS
- L'Écostat, revue trimestrielle
  - Prix : 125 $ / 4 nos + TPS + TVQ 35 $ / l'unité + TPS + TVQ
- Les PME au Québec : état de la situation, édition 1999
  - Parution : mars 2000 • Prix : 18,95 $ + TPS
- Produit intérieur brut par industrie au Québec, publication mensuelle
  - Prix : 110 $ / 12 nos + TPS + TVQ (format papier et disquette)
    75 $ / 12 nos + TPS + TVQ (format papier ou disquette)
    6,25 $ / l'unité + TPS + TVQ (format papier)
- Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 1999
  - Parution : juin 1999 • Prix : 34,95 $ + TPS
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 1999
  - Parution : décembre 1999 • Prix : 12,95 $ + TPS
- Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2000
  - Parution : mars 2000 • Prix : 10,95 $ + TPS
- Stat-Express, bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels
  - Distribution gratuite et distribution par courrier électronique
- Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 1999
  - Parution : décembre 1999 • Prix : 29,95 $ + TPS

- Statistiques manufacturières régionales, édition 1999
  - Parution : novembre 1999 • Prix : 35,95 $ + TPS
- Statistiques sur les produits utilisés par les manufacturiers québécois, 1997 (cahier statistique)
  - Parution : avril 2000 • Prix : 45 $ + TPS + TVQ

Collection les régions

- Série « Recensement de la population »

  Cette série porte sur cinq thèmes et comprend un total de 90 cahiers, soit 5 cahiers pour chacune des régions administratives, 5 cahiers sur l'ensemble du Québec et 5 cahiers sur les régions métropolitaines de recensement (RMR) :

  Thème 1 : Population et logements
  - Parution : mai 1998

  Thème 2 : Âge, sexe, état matrimonial et familles
  - Parution : juillet 1999

  Thème 3 : Immigration, langue et origine ethnique
  - Parution : décembre 1999

  Thème 4 : Travail, scolarité et mobilité
  - Parution : mai 2000

  Thème 5 : Revenu des familles et des ménages
  Caractéristiques des ménages et des logements
  - Parution : juin 2000

  • Disponible gratuitement sur le site WEB de l'ISQ.

Collection la santé et le bien-être

- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 1998
  - Parution : octobre 1999 • Prix : 21,95 $ + TPS
- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)
  Volume 1 – Les nourrissons de 5 mois
  - n° 1 Enquête : description et méthodologie
  - n° 2 Milieux de vie : la famille, la garde et le quartier
  - n° 3 Conditions de vie, santé et développement (parution prévue en septembre 2001)
  - n° 4 Le sommeil
  - n° 5 L'alimentation du nourrisson
  - n° 6 Habitudes reliées à la santé buccodentaire
  - n° 7 Le tempérament
  - n° 8 Développement moteur, social et cognitif (parution prévue en septembre 2001)
  - n° 9 Santé et adaptation sociale des parents
  - n° 10 Conduites parentales et relations familiales
  - n° 11 Vie conjugale des parents
  - n° 12 Aspects conceptuels et opérationnels (parution prévue en septembre 2001)
  - n° 13 À venir (parution prévue en septembre 2001)
  - Parution : juin 2000 • Prix : 7,95 $ / l'unité + TPS
    75,95 $ / 13 n° + TPS
    (incluant une reliure à anneaux)

  • Version anglaise également disponible pour chaque numéro.

- La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999
  - Parution : juin 2000 • Prix : 21,95 $ + TPS

Collection le travail et la rémunération

- Flash-info, bulletin trimestriel
  - Distribution gratuite
- La rémunération dans le secteur municipal, portrait et comparaison de la situation des villes de 10 000 et plus de population en 1998
  - Parution : juin 1999 • Prix : 50 $ + TPS
- Rémunération des salariés : état et évolution comparés, 1999
  - Parution : novembre 1999 • Prix : 35 $ + TPS
- Brochure sur les faits saillants du rapport « Rémunération des salariés : état et évolution comparés, 1999 »
  - Parution : novembre 1999 • Distribution gratuite

Les publications qui ont été publiées au cours des années antérieures sont toujours offertes à l'Institut ou aux Publications du Québec.